



Une société du Groupe Gorgé

RAPPORT ANNUEL 2011





RAPPORT ANNUEL

2011



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 avril 2012 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

« Conformément à l'article 28 du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le présent document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

. relativement à l'exercice clos le 31/12/2010 : rapport de gestion, comptes consolidés et annuels et rapports des Commissaires aux Comptes y afférents, figurent dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2011 (numéro de dépôt D.11-0391) ;

. relativement à l'exercice clos le 31/12/2009 : rapport de gestion, comptes consolidés et annuels et rapports des Commissaires aux Comptes y afférents, figurent dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2010 (numéro de dépôt D.10-0350) ;

Le message du Président



Chers Actionnaires,

Une fois de plus nous avons enregistré une croissance significative de notre Chiffre d'Affaires en 2011, avec 129,1 M€, soit une augmentation de 10,6% par rapport au dernier exercice.

Cette croissance a été portée par le Secteur Civil/Aéronautique (72,8 M€, +34%), alors que le Secteur Défense a enregistré un recul (56,3 M€, -10%), et ceci malgré un fort rebond au dernier trimestre.

Pour la première fois depuis plusieurs années la répartition entre nos deux Secteurs de marché s'est inversée (44% Défense, 56% Civil/Aéronautique). Cette inversion résulte d'une part de la forte croissance, en 2011, de l'activité liée aux installations des lignes PREFAL et KEELBEAM pour le programme A 350XWB dans les usines de St Nazaire et de Nantes d'AIRBUS, et d'autre part à des décalages de prises de commandes du Secteur Défense du premier semestre sur le second. Nous devrions retrouver en 2012 et les années suivantes un meilleur équilibre entre nos deux Secteurs.

Le Résultat Opérationnel Courant (ROC) ressort à 6,8 M€ (soit 5,3% du Chiffre d'Affaires). Il est inférieur aux exercices antérieurs pour trois raisons essentielles : un mix d'activités contrats d'études/ produits défavorable au premier semestre (en particulier la décroissance des activités de soutien des PAP retirés progressivement du service), le décalage des commandes militaires sur le deuxième semestre, et une rentabilité moindre des activités Systèmes d'Assemblage d'Aérostructures en phase d'installation en usines. Néanmoins la rentabilité opérationnelle du deuxième semestre a fortement rebondi avec un taux de 8,7%, toutefois insuffisant pour compenser le retard du premier semestre.

Le Résultat Net subit une dégradation proportionnelle et ressort à 4,2 M€ soit 3,3% du Chiffre d'Affaires.

En revanche notre prise de commandes progresse significativement par rapport à l'exercice antérieur avec 104 M€ contre 88,6 M€. Cette prise de commandes est portée par l'ensemble de nos activités que ce soit dans le Secteur de la Défense (en France et dans certains pays émergents, alors que plusieurs projets ont été gelés ou reportés dans les pays occidentaux), ou dans le Secteur Civil/Aéronautique dans le Nucléaire, la Simulation et le Transport Aérien.

Notre trésorerie disponible a diminué au cours de l'exercice en passant de 17 à 12,6 M€. Le niveau de fin 2011 était exceptionnel par les avances perçues sur contrats, alors que les coûts et particulièrement les achats de matières et de sous-traitance étaient positionnés en 2011. Les retards de paiement que nous avions en France avec la DGA et dus à la mise en place du système d'information CHORUS se sont résorbés.

Nous avons poursuivi nos développements de R&D en maintenant un effort significatif avec 11,2 M€ de dépenses dont 72% ont été financés par les grands clients et des aides reçues au titre de projets collaboratifs des Pôles de Compétitivité. Nous avons poursuivi le Programme d'Etude Amont ESPADON pour la DGA (démonstrateurs de Robots Naval pour la Lutte anti mines), et développés de nombreuses briques technologiques qui améliorent les fonctionnalités, les performances, et l'endurance de nos produits. Par exemple nous avons mis au point un système de navigation de nos robots terrestres intégrant une capacité de cartographie en temps réel de l'intérieur d'un bâtiment dans lequel il se déplace.

La part de notre Chiffre d'Affaires réalisé à l'export directement ou indirectement a baissé en valeur relative à environ 50% du fait de la forte croissance de l'activité Systèmes d'Assemblages d'Aérostructures, réalisée en France. Cependant, comme nous l'avions déjà précisé à la fin du premier semestre, notre carnet d'offres continue à se déporter sur les zones Asie et Pays du Golfe dans le Secteur Militaire, alors que la part de celui-ci a tendance à diminuer en pourcentage dans les pays d'Europe Occidentale (hors France) et aux Etats Unis.

Les évolutions de nos différents marchés nous encouragent à poursuivre notre stratégie de développement dont les principales composantes sont : le développement de notre politique produit dans la robotique et la simulation, le renforcement de nos dispositifs de commercialisation et de soutien à l'étranger en privilégiant

les zones géographiques en croissance, la remontée dans la chaîne de valeur de la Robotique Navale, et enfin un bon équilibre entre nos différents secteurs de marchés et secteurs d'activité pour lisser les variations conjoncturelles.

Notre structure de bilan demeure solide avec des fonds propres significatifs et un faible endettement. Nous n'avons pas réalisé en 2011 d'opération de croissance externe. Nous avons examiné trois projets significatifs qui n'ont pu aboutir faute de convergence sur la valeur des sociétés, et du fort endettement qui en aurait été la conséquence, faisant perdre ainsi toute marge de manœuvre pour le futur. Nous restons toutefois en recherche de sociétés nous apportant des briques technologiques stratégiques, ou de sociétés permettant une meilleure pénétration de certains marchés.

Au cours de l'exercice 2011 nous avons modifié la structure juridique du Groupe pour la rendre plus lisible. Les activités opérationnelles d'ECA SA ont été filialisées dans une société détenue à 100% et dénommée ECA ROBOTICS SAS. ECA SA est désormais la holding du Groupe, elle a un rôle d'animation et de coordination dans les domaines stratégiques, commerciaux, industriels et financiers.

Malgré des baisses annoncées de certains budgets de Défense, nos perspectives pour l'avenir sont encourageantes car nous disposons de nombreux atouts compétitifs et de leviers de croissance : les robots autonomes sous-marins (AUV) et de surface (USV), notre offre de navire multi missions, les Robots Terrestres, les simulateurs de conduite de véhicules (Naval, Aéronautique et Terrestre). Plusieurs segments de marchés sur lesquels nous avons renforcé nos positions demeurent attractifs: le marché Aéronautique est porteur du fait de l'augmentation continue et soutenue du trafic aérien, les marchés de Défense des pays émergents continuent à se développer pour faire face à de nombreux problèmes d'insécurité.

Les événements qui se sont produits en 2011 (printemps arabes, Fukushima, crise des dettes souveraines, crise de l'euro...) n'ont eu finalement qu'un impact modéré sur l'entreprise, car nous nous positionnons sur des niches technologiques où la concurrence reste assez restreinte. Cet impact s'est essentiellement traduit par quelques décalages de commandes et quelques faiblesses de Chiffres d'Affaires des filiales aux Etats Unis et en UK. Les résultats mitigés de l'année ont pour origine première une prise de relais des activités PAP moins rapide que prévue initialement et quelques difficultés liées aux projets très complexes menés dans le secteur Aéronautique ; difficultés dont la résolution a permis de progresser significativement dans les domaines de l'ingénierie de grands projets et dans l'organisation de notre Supply Chain.

Nous restons toutefois vigilants aux situations géopolitiques, et aux moyens de financements que nos clients étatiques peuvent mobiliser. Nous poursuivons également nos programmes d'amélioration de notre compétitivité, car si la concurrence est modérée sur nos marchés, toutes les entreprises de nos secteurs reportent leurs efforts commerciaux vers les zones géographiques de croissance.

Nous proposerons à l'Assemblée Générale des Actionnaires de distribuer un dividende de 0,50 € par action, payable en numéraire ou en actions de la Société. Ce dividende représente 77% du Résultat Net du Groupe.

Le Président

FAITS MARQUANTS

L'activité en 2011

Le Chiffre d'affaires 2011 est en progression de 10,6 % par rapport à l'année antérieure. Avec 129,1 M€ il est un peu supérieur aux attentes. Cette croissance est portée une nouvelle fois par les contrats Airbus A 350 XWB, en phase d'installations dans les usines de Nantes et de Saint Nazaire. La part Civil/Aéronautique du Chiffre d'Affaires progresse ainsi de 34%.

La part du chiffre d'affaires Défense, est, en revanche, en recul de 10%. Ce recul est essentiellement dû à des décalages de contrats du 1^{er} semestre vers le deuxième.

La prise de commandes à 104 M€, est en progression significative par rapport à 2010 et conforme aux attentes du Groupe.

Le décalage des prises de commandes a entraîné un impact défavorable sur le mix produits avec une part plus conséquente du chiffre d'affaires réalisé sur des phases d'études, à moindre marges, au détriment de la part produits, traditionnellement à marges plus élevées. Ainsi le retard de marge du 1^{er} semestre n'est pas compensé par une marge du 2^{ème} semestre qui a cependant fortement rebondi.

2011 est un exercice de transition, caractérisé, notamment, par la baisse programmée de l'activité de soutien PAP.

Sur le plan des investissements, nous avons poursuivi notre programme de développements de briques technologiques permettant d'accroître l'offre produits. Nous avons néanmoins limité la part autofinancée à un montant légèrement inférieur aux années précédentes. Le nouveau Bâtiment du site de La Garde a été achevé à mi-année. Le nouvel ERP a pris du retard lié à la disponibilité de certains personnels clés mobilisés prioritairement sur des affaires productives. Il sera donc déployé sur le second semestre 2012 dans la filiale principale ECA ROBOTICS, puis progressivement dans les autres sociétés du Groupe.

La trésorerie disponible du Groupe s'est rétractée à 12.6 M€ (pour 17 M€ un an plus tôt). Cette réduction est due essentiellement au décalage dans les contrats Airbus entre l'encaissement des acomptes en 2010 et les paiements aux sous traitants et fournisseurs en 2011. Compte tenu de l'ampleur de ces contrats les variations de trésorerie ont été importantes au cours de l'année, conduisant le Groupe à tirer sur sa ligne de BFR pour mieux passer les échéances de l'été.

Nous avons réorganisé juridiquement le Groupe en adoptant une structure constituée d'une holding d'animation et de filiales en charge des activités opérationnelles. Cette opération, qui s'est effectuée par filialisation des activités opérationnelles d'ECA SA par apport à la société ECA ROBOTICS SAS, améliore la lisibilité du Groupe et la capacité à se comparer aux divers acteurs du marché dans chacune de nos activités.

Un nouveau plan d'actionnariat des salariés a été initié en juin 2011. Sa mise en place effective en octobre, soit après la nouvelle crise financière de l'été a rendu le dispositif moins attractif pour les salariés, et le succès de cette campagne a finalement été plus mitigé que nous l'espérions. Les salariés détiennent aujourd'hui 0,41 % du capital du Groupe.

Secteur Défense-Robotique (44% du CA)

Cette activité est en retrait de 10% par rapport à 2010, elle a été caractérisée par :

- La poursuite des développements des robots autonomes sous marins (AUV) pour des applications de Guerre des Mines et de Sécurité Maritime, notamment dans le cadre du Plan d'Etude Amont ESPADON pour la DGA. La dernière tranche conditionnelle du PEA a été notifiée en décembre 2011.
- Le développement d'un nouvel AUV pour les Plongeurs Démineurs. Ce contrat permettra de compléter la gamme des AUV avec un petit robot sous marin autonome de 70 Kg, baptisé l'ALISTER 100. Les deux premiers exemplaires seront livrés à la Marine Nationale au cours du 1^{er} semestre 2012. Une version A 200 à endurance plus élevée est en cours de développement pour les Gardes Côtes Japonais,
- Le développement, sur contrat de la DGA, d'un nouveau ROV d'intervention opérant jusqu'à 2500m, le ROV 2000. Cet équipement, qui sera également livré au 1^{er} semestre 2012, complètera la gamme des ROV du Groupe qui comportera désormais trois produits : le ROV H 300 pour les recherches en faibles profondeurs, le H 800/H 1000 pour les interventions autour de 1000m de profondeurs, et le H 2000. Ces deux derniers ROV, équipés de bras manipulateurs sont des ROV « work class » destinés aussi bien à des applications de recherche d'épaves en mer qu'à des applications d'intervention sur des installations sous marines dans le secteur de l'offshore pétrolier.
- La livraison du premier Moteur Electrique Principal du programme Barracuda, et la commande par DCNS des équipements destinés aux sous marins n°2 et 3,

- Des commandes de nouveaux simulateurs Naval pour la formation des équipages à la navigation : les tranches conditionnelles de SIMULNAV pour équiper les forces opérationnelles à Brest et Toulon, un contrat pour la marine du Bangladesh, et un contrat en Italie pour les frégates Horizon.
- Une commande de plusieurs millions d'euros pour des moyens de maintenance automatisés dans le domaine du Nucléaire Militaire,
- Plusieurs contrats de Robots terrestres CAMELEON,
- En fin d'année la notification d'un contrat de 29 robots COBRA, destinés à être déployés par l'Armée de Terre sur les Théâtres d'Opérations Extérieures à des fins de lutte contre les explosifs improvisés,
- La signature en février 2011 d'un accord de coopération avec IGG, le Groupe le plus important de Défense des Emirats Arabes Unis.
- La filiale ECA CSIP au Royaume Uni, dont la raison d'être au sein du Groupe était la réalisation de prestations de soutien PAP à la Royal Navy sera cédée car le client a retiré du service ses robots PAP (ECA CSIP a contribué pour 0,8 M€ au CA du Groupe en 2011 avec un Résultat d'Exploitation négatif de 600 K€).

Secteur Civil-Aéronautique (56% du CA):

Cette activité est en croissance de 34% par rapport à 2010; elle est caractérisée par :

- La livraison et la mise en service des premières lignes d'assemblage dans le cadre du programme A 350 XWB : la ligne KEELBEAM à l'usine de Nantes et la ligne PREFAL à l'usine de Saint Nazaire. Ces lignes ont été livrées dans les délais et atteignent les performances requises par le client.
- La poursuite du contrat des bancs de tests de la FAL A 350 XWB. Ce développement bénéficie des savoir faire de la filiale ECA SINTERS dans le domaine des bancs de tests mobiles. Il intègre des briques technologiques innovantes, standardisées et programmables à distance pour exécuter automatiquement des milliers de tests fonctionnels sur les structures électriques de l'avion en phase d'assemblage final en usine.
- Plusieurs contrats de simulateurs de pilotage et de maintenance de la gamme A 320/ A 330. En particulier un contrat important (4,5 M€) avec un partenaire Russe pour l'équipement d'un Centre de Formation du Ministère des Transports à Moscou,
- Les premières ventes des simulateurs de poids lourds conformes à la Directive Européenne sur la formation continue des chauffeurs routiers. Ce nouveau simulateur intègre une plateforme mobile.

Stratégie

Malgré le poids des contrats A 350 XWB, ECA reste un groupe équilibré entre Défense et Civil, ainsi qu'entre France et Export.

Nous poursuivons notre développement en l'appuyant sur une stratégie de conquête de nouveaux clients et de consolidation de notre offre produits sur nos cœurs de métiers de la Robotique, de la Simulation et des Equipements de Sécurité.

Après une période de forte croissance de la dépense militaire dans le monde jusqu'à 2009, celle-ci est en légère diminution en Europe (stable en France mais en sensible diminution en Grande Bretagne et en Allemagne, favorisant dans l'avenir les programmes en coopération). La dépense militaire demeure néanmoins en croissance pour les années à venir en Asie, en Amérique Latine et dans les Pays du Golfe. Cette dépense est essentiellement domestique avec une prépondérance forte des Etats Unis et de la Chine. Les industries d'armement des Etats Unis dominent ce marché, néanmoins dans des secteurs très spécialisés comme ceux de notre Groupe, nos solutions innovantes de robotique permettent de conserver une compétitivité significative. Pour ces raisons ECA a choisi de concentrer ses efforts de R&D dans ses cœurs de métiers et de renforcer sa présence à l'étranger dans les zones de croissance.

Cette nouvelle donne du marché induit une concurrence plus vive dans nombre de pays émergents et sans doute à moyen terme l'émergence de nouveaux concurrents.

Sur la part civile de nos activités, le secteur Aéronautique est porté par une croissance du trafic aérien et donc une demande forte de nouveaux avions plus modernes et moins consommateurs en carburant. Cette tendance de fonds n'est pas fondamentalement remise en cause par les crises économiques et financières de 2011, ainsi qu'en témoignent les carnets de commandes des avionneurs. Le positionnement du Groupe sur des activités d'équipements des usines de fabrication et d'assemblage constitue un potentiel de développement confirmé.

L'activité de R&D reste donc à un niveau élevé. Elle est orientée vers l'autonomie décisionnelle et l'endurance des robots, la convergence entre robotique et simulation, la communication entre objets simulés ou robots. Elle vise à étendre l'offre vers de nouveaux secteurs d'application comme la Sécurité Intérieure, et d'étendre les gammes de produits en termes de missions réalisées.

L'activité commerciale est orientée vers l'export et le développement des synergies entre les sociétés du groupe, en particulier dans le domaine Naval où quatre sociétés sont actives et complémentaires.

Les développements techniques visent à réutiliser nos savoir faire pour plusieurs secteurs d'application en milieux hostiles ou contraints. Concrètement cela se traduit par le développement de briques technologiques qui sont assemblées pour réaliser des produits. Le cœur du savoir faire technologique réside dans la capacité à modéliser le comportement de systèmes complexes comprenant de la mécanique, de l'électronique, de l'automatisme et de l'informatique, modèles utilisés pour implémenter les lois de pilotages, de navigation et de guidage de nos robots et simulateurs.

Notre organisation est désormais stabilisée, chaque filiale, centre de profits, est compétente sur un domaine technologique et/ou de marché et ceci sans recouvrement. L'organisation du management permet de créer les conditions des synergies commerciales et techniques.

ECA entend continuer son développement et sa croissance à la fois organique et externe. Ainsi des cibles d'acquisition sont recherchées, essentiellement dans deux directions : sociétés étrangères permettant l'accès à un marché important et sociétés apportant une technologie connexe ou complémentaire en vue de remonter dans la chaîne de valeur de nos produits.

Dans chacune de nos activités nous avons identifié des potentiels de croissance :

- Robotique de déminage sous marin : la valorisation commerciale du mine killer et des drones développés dans le cadre des études ESPADON. La coopération France / UK dans ce domaine est susceptible d'offrir un nouveau champ d'investigation pour les années futures,
- Robotique sous marine : développement des robots autonomes (AUV et ALISTAR 3000) pour des applications de Guerre des Mines, de Sécurité Maritime, de Sécurité Intérieure, de surveillance offshore, et de missions Océanographiques et Hydrographiques,
- Dans la perspective de fournir à certains de nos clients des solutions plus globales, nous avons conçu un nouveau produit : le SIMBA 455, navire multi mission développé avec notre partenaire STX Europe. Ce navire embarquera les AUV et USV d'ECA, Un appel d'offres est en cours et le Groupe a identifié plusieurs autres prospects, avec lesquels les premières discussions ont été engagées,
- Drones de surface (USV): surveillance de zones maritimes sensibles, remorquage de cibles et d'instruments, engins avancés pour la mise en œuvre de robots sous marins. Des capacités d'intervention et d'interception seront progressivement ajoutées aux capacités d'inspection, de surveillance et de renseignement,
- Equipements navals de sécurité : Barracuda, Scorpènes à l'export, U209, et à plus long terme la coopération France Brésil,
- Robotique Terrestre : caractérisation de situations sur des Théâtres d'Opérations, observation, et identification de menaces. Ce domaine est identifié par la DGA comme un domaine stratégique de développement,
- Robotique nucléaire : équipement des centrales EPR, démantèlement, manipulation du combustible et des déchets,
- Simulation navale : pilotage de navires et entraînement au combat tactique. Ces outils offrent des réductions significatives de coûts de formation des équipages et permettent de créer en toute sécurité des scènes d'entraînement qu'il serait dangereux ou complexe de créer dans le monde réel,
- Simulation terrestre : la mise en œuvre de la Directive Poids Lourd en Europe et les applications militaires de formation à la conduite en patrouille sont des facteurs de croissance de ce marché,
- Simulation aéronautique : le partenariat avec l'un des grands acteurs de ce secteur (Flight Safety Inc) doit permettre de valoriser un savoir faire significatif,
- Machines d'assemblage d'aérostructures : le programme A 350 XWB avec les futures montées en cadence de production,
- Bancs de tests aéronautiques, GSE et Equipements Embarqués : ce secteur présente de nombreuses perspectives notamment dans le domaine de la mise aux normes des bancs de test et dans celui de l'ingénierie des GSE.

Notre effort de rationalisation des coûts se poursuit de manière permanente. Cet effort se traduit par la recherche des synergies achats et la réduction du nombre de nos fournisseurs et sous traitants.

Enfin sur le plan social, nous avons privilégié ces dernières années une absorption de la croissance par la sous-traitance en veillant à ne pas divulguer notre savoir faire. Nous entendons poursuivre cette politique tout en renforçant certaines de nos expertises dans les domaines de l'architecture système et de la mécanique. La fidélisation de nos collaborateurs est un facteur essentiel de notre réussite car nous sommes dans des métiers de conception. Cette fidélisation est bâtie sur l'intérêt et la variété technique de nos projets, sur l'effort important de R&D, une politique dynamique d'accueil de stagiaires et d'apprentis,

l'excellente réputation et l'image internationale du groupe, et enfin des conditions de travail attractives permettant l'autonomie et le développement personnel.

PERSPECTIVES 2012

Avec l'avancement des contrats A 350 XWB, le carnet de commandes début 2012 s'élève à 105 M€ (reste à facturer). Les tranches fermes de ces contrats s'achèveront en 2012, les discussions avec le client concernant la montée en cadence de production sont initialisées et un contrat pour les premiers postes de la 2^{ème} ligne PREFAL a été notifié.

Néanmoins cette part de l'activité sera amenée à décroître mécaniquement sur l'exercice. En revanche le secteur Défense devrait se rééquilibrer grâce aux prises de commandes du 2^{ème} semestre 2011, et au volume des offres actuellement en négociation.

Il est rappelé que l'organisation industrielle du Groupe, par le recours systématique à la sous-traitance de fabrication des sous ensembles, est en mesure d'absorber des variations d'activités sans impact majeur sur son taux de marge (le Chiffre d'Affaires du groupe est ainsi passé de 88,6 M€ à 129,1 M€ entre 2008 et 2011 à effectif constant de 598 collaborateurs)

La vigilance est cependant de mise compte tenu de l'environnement économique défavorable dans les pays occidentaux.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Responsable du document

Dominique VILBOIS, Président Directeur Général Groupe ECA

Rue des frères Lumière, BP 242 – 83078 Toulon Cedex 09

Tél. : +33 (0)4 94 08 90 00 – Fax : +33 (0)4 94 08 90 70

finance@ecagroup.com

1.2. Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conforme à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (ci-joint figurant en page 104) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture de l'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux pages 92 à 93 (comptes consolidés 2011) et aux pages 94 à 95 (comptes annuels 2011) dudit document.

Les informations financières incorporées dans le présent document de référence par référence aux exercices 2010 et 2009 avaient fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant dans les précédents documents de référence 2010 (pages 95 et 97) et 2009 (pages 83 et 109). Les rapports sur les comptes consolidés 2009 et 2010 comportaient des observations et notamment en 2009 : une note mentionnait des corrections d'erreurs qui ont été comptabilisées de manière rétrospective conformément aux dispositions de la norme IAS 8.

Fait à Toulon, le 24 avril 2012

Le Président Directeur Général

Dominique VILBOIS

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux Comptes titulaires

BDO France - ABPR Ile de France

7, rue du Parc de Clagny

78 000 Versailles

Commissaire aux comptes de la société nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2010 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

MAZARS

Exaltis

61, rue Henri Regnault

92 400 Courbevoie

Commissaire aux comptes de la société nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2010 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

2.2. Commissaires aux Comptes suppléants

DYNA2

15, rue des Favorites

75 015 Paris

Commissaire aux comptes suppléant de la société nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2010 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (*première nomination*).

Monsieur Guillaume POTEL

Exaltis
61, rue Henri Regnault
92 400 Courbevoie

Commissaire aux comptes suppléant de la société nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2010 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

2. 3. Tableau relatif à la publicité des honoraires des commissaires aux comptes

2011	BDO		MAZARS	
	Montant €	%	Montant €	%
Certificat° des Comptes	177 852	100%	173 475	97%
Dont société mère	57 500	32%	57 500	33%
dont filiales	120 352	68%	115 975	67%
Missions accessoires	900		4 600	
Sous-Total Audit	178 752	100%	178 075	100%
Prestat° jurd. fisc. social	0		0	
divers	0		0	
Sous-Total Autres	0	0%	0	0%
TOTAL GENERAL	178 752		178 075	

2010	BDO		MAZARS	
	Montant €	%	Montant €	%
Certificat° des Comptes	165 400	100%	167 674	100%
Dont société mère	110 200	67%	100 200	60%
dont filiales	55 200	33%	67 474	40%
Missions accessoires	3 200			
Sous-Total Audit	168 600	100%	167 674	100%
Prestat° jurd. fisc. social	0		0	
divers	0		0	
Sous-Total Autres	0	0%	0	0%
TOTAL GENERAL	168 600		167 674	

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1 Informations financières historiques sélectionnées

Bilan Consolidé

en M€	2011	2010
Actifs non courants	46,3	44,5
Actifs courants	104,9	100,8
Actifs destinés à être cédés	0,0	0,0
TOTAL ACTIF	151,2	145,3
Capitaux propres	51,9	51,5
Intérêts minoritaires	0,2	0,2
Passifs non courants	11,6	16,5
Passifs courants	87,5	77,1
Passifs destinés à être cédés	0	0
TOTAL PASSIF	151,2	145,3

Compte de résultat consolidé

(en M€)	2011	2010
Chiffre d'affaires	129,1	116,7
Résultat opérationnel courant	6,8	11,8
Résultat opérationnel	6,6	11,1
Résultat net avant cession d'activité	4,2	7,6
Résultat net	4,2	7,6
Part des minoritaires	0,0	0,0
Résultat net (part du Groupe)	4,1	7,6

3.2 Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires

Néant

4. FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

4.1 Risques juridiques

Dans un grand nombre de cas, ECA supporte tous les risques liés aux fournitures jusqu'à leur livraison effective des produits. Au jour de la livraison effective, les risques liés aux fournitures sont transférés à l'acheteur. Le terme « livraison » s'entend le plus souvent départ usine.

La responsabilité d'ECA est ainsi limitée aux seules fournitures. En règle générale, la société n'accepte pas d'engager sa responsabilité sur d'éventuelles pertes indirectes (pertes d'exploitation par exemple).

La plupart des contrats comportent des clauses de pénalités de retard.

Par ailleurs, tant que le montant total du marché n'a pas été payé, ECA reste propriétaire.

Enfin, une clause de non-concurrence permet d'éviter le risque de copiage des techniques et savoir-faire mis en œuvre dans les produits ECA.

Dans le cours normal de ses activités, le groupe ECA est concerné par un certain nombre de contentieux ou litiges (prud'homaux, clients, fournisseurs,...). Ces litiges ont été provisionnés conformément aux principes comptables applicables en France.

Le groupe peut être confronté à des contentieux et litiges avec des tiers. Les litiges en cours font l'objet d'évaluation et de provisions dans les comptes ou sont mentionnés en annexe aux comptes consolidés (rubrique 7.9 « Faits exceptionnels et litiges ») et au paragraphe 20.8 « procédures judiciaires et d'arbitrage ».

4.2 Risques industriels et environnementaux

La société n'intervient pas dans des domaines susceptibles d'avoir un impact significatif en termes de risques environnementaux.

4.3 Risque de crédit et/ou de contrepartie

Risques clients

La société ECA, en raison du caractère pluriel de ses activités et du profil de sa cible clientèle (institutionnels, grands donneurs d'ordre industriels nationaux et étrangers), n'est pas exposée à un risque industriel ou commercial particulier. Le risque de défaillance de clients est extrêmement faible.

Certes, ECA dispose de clients représentant des parts parfois importantes de son chiffre d'affaires annuel, mais ceux-ci, comme le montre le tableau ci-dessous, sont fidèles à ECA et permettent au Groupe d'afficher une récurrence significative de ses revenus sur cette même base de clientèle, avec notamment des contrats de maintenance et de services courants pendant plusieurs années - entre 2 et 5 ans renouvelables.

Répartition du chiffre d'affaires sur les principaux clients du Groupe ECA

millions d'euros	2011		2010	
			m €	%
Client A	4,3	4%		0%
Client B	4,3	4%		0%
Client C	43,7	37%	33,2	28%
Client D	13,4	11%	10,2	9%
Client E	2,7	2%	1,4	1%
Client I	7,5	6%	7,4	6%
Client G	2,5	2%		0%
Client H	2,4	2%		0%
Client N	4,3	4%	4,7	4%
Client R	1,1	1%	1,5	1%
Client V		0%	2,4	2%
Client Y	1,7	1%	6,0	5%
Client EE	0,6	1%	2,0	2%
Client HH	4,2	4%	4,6	4%
Client II	1,3	1%	5,4	5%
TOTAL	93,9	73%	78,8	68%

Risques fournisseurs

ECA dispose de plusieurs sources pour réaliser ses achats de composants ou de sous systèmes et n'affiche pas de dépendance vis-à-vis de l'un ou l'autre de ses fournisseurs. Aucun fournisseur ne représente plus de 4,5% des achats.

4.4 Risques opérationnels

Risques sociaux

Compte tenu de son secteur d'activité et de son implantation géographique, ECA dispose de nombreux atouts pour recruter un personnel qualifié. Le turnover est très faible pour ces mêmes raisons.

Risques liés à l'évolution du marché

Compte tenu des efforts réalisés ces dernières années par ECA en terme de Recherche et Développement, le Groupe affiche de nombreuses innovations sur les produits actuellement en phase de commercialisation. Les efforts de Recherche et Développement d'ECA s'attachent évidemment à adapter ses solutions et produits au mieux des attentes de ses clients et prospects.

Il est important de noter que les différents savoir-faire d'ECA placent le Groupe avec de nombreuses avancées technologiques qui le protègent face à ses concurrents. Ainsi, la Société pratique une politique de dépôt et d'entretien de ses brevets auprès de l'INPI très dynamique. Les risques liés à la propriété industrielle sont limités par nature en raison de la complexité des systèmes produits par ECA.

La dualité des technologies et savoir-faire utilisés par ECA sur ses produits permet au Groupe de rester à la pointe des évolutions technologiques susceptibles d'avoir un impact important sur l'évolution de ses marchés.

Le fait qu'ECA soit une société de taille moyenne constitue un réel avantage pour s'adapter en termes de structure et d'organisation pour faire face à l'évolution rapide des marchés sur lesquels elle intervient. Certains gisements de productivité, au niveau des approvisionnements et du coût des études, devraient également être exploités au cours des prochains exercices.

Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clefs

ECA dispose d'un système d'intéressement de ses collaborateurs afin de les impliquer à la bonne marche du Groupe. Il convient de signaler que ce sont avant tout les secteurs sur lesquels ECA intervient qui motivent et dynamisent l'ensemble de son personnel.

Dépendance à l'égard de l'actionnaire principal, le Groupe Gorgé

Le Groupe GORGE et les différentes entités du pôle ECA ne disposent pas de relation commerciale commune et aucune dépendance significative n'est à signaler entre Groupe GORGE et ECA.

Visibilité du carnet de commandes

Niveau du carnet de commande d'ECA à fin décembre de chaque exercice

millions d'euros	2011	2010
Carnet de commandes *	107	129

* : commandes non facturées au 31 décembre, étant entendu que ces niveaux de carnet de commandes peuvent courir sur plusieurs exercices en terme de chiffre d'affaires effectif

Il est important de noter qu'ECA intervient généralement sur des contrats de longue durée qui lui donnent une bonne visibilité sur son niveau d'activité à venir. Ainsi, dans le domaine de la Défense, ECA intervient sur des projets de plusieurs années. Par exemple, la livraison d'équipements de déminage accompagne dans la durée les livraisons de plusieurs navires aux marines nationales, livraisons qui interviennent généralement sur 3 à 5 ans. Seules les activités liées à la robotique industrielle disposent de cycles de vente plus courts, entre 6 et 12 mois.

Risques liés à l'assurance

Outre les polices à caractère obligatoire, la Société ECA est également assurée au titre des dommages aux biens, de la responsabilité civile, des marchandises transportées, des essais de ses systèmes robotisés, de son parc informatique ainsi que des pertes d'exploitation.

Assurances et couverture des risques

Le Groupe ECA dispose d'un système d'assurances à large couverture.

Ainsi ECA SA a contracté avec les assureurs GENERALI, REUNION AERIENNE, COVEA, CHUBB pour couvrir ses risques et ceux de ses filiales françaises.

Les principaux risques couverts sont :

- La responsabilité civile liée aux activités terrestres, navales et aériennes. Les montants garantis dans les catégories R.C. Exploitation et Biens Confiés s'élèvent à 6 000 000 € tandis qu'ils atteignent 76 000 000 € dans la catégorie R.C. Après Livraison Aéronautique.
- La couverture Multirisques Industriels assure notamment les marchandises transportées – 12 000 000€, les bâtiments – 52 000 000 €, les pertes d'exploitation – 44 000 000 €. Elle garantit les immeubles, le matériel, les moyens, les meubles, les aménagements, les marchandises ainsi que les pertes d'usage, les pertes de loyers, les pertes financières, les frais de reconstruction et les pertes indirectes.
- Les activités d'essais des robots et matériels terrestres et navals font l'objet de nombreuses assurances ponctuelles extrêmement pointues rendues possibles par des partenariats sur le long terme avec nos assureurs.

Le total de l'exposition permanente de nos assureurs est supérieur à 180.000.000€ et le montant global des primes se situe autour de 430 000 € pour l'ensemble du Groupe au titre de l'exercice 2011

4.5 Risque de liquidité

Les risques financiers de la société sont développés dans l'annexe des comptes consolidés en pages 68 et 69 du présent Rapport Annuel.

4.6 Risques de marché

Les risques de marchés (change, actions) de la société sont développés dans l'annexe des comptes consolidés en pages 68 et 69 du présent Rapport Annuel.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la société

5.1.1. Dénomination sociale

ECA (article 2 des statuts)

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulon sous le n° 562 011 528.

5.1.3. Date de constitution et durée de vie

ECA a été constituée le 4 juin 1946. Sa durée de vie de la Société est de 99 ans, à compter de la date de constitution, soit jusqu'au 3 juin 2045, sauf en cas de prolongation ou de dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

5.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable

Siège social : 262, rue des Frères Lumière
 ZI de Toulon Est
 83 130 La Garde

La Société a été constituée sous la forme de Société à Responsabilité Limitée aux termes d'un acte sous seing privé en date à Paris du 4 juin 1946, enregistré à la Recette des Impôts de Paris le 6 juin 1946 sous le n°330.

Elle a été transformée en Société Anonyme par décision de la collectivité des associés réunie en Assemblée Générale Extraordinaire le 23 décembre 1994.

Par Assemblée Générale Extraordinaire en date à La Garde du 15 mai 2002, elle a été transformée en Société par Actions Simplifiée régie par les dispositions légales applicables.

Par Assemblée Générale Extraordinaire en date à La Garde du 25 mai 2004, elle a été transformée en Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie notamment par les dispositions du Code de Commerce et du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

5.1.5. Historique

1936	Création de la Société ECA
1970	Création du premier robot sous-marin anti mines PAP 104 (DGA)
1979	Conception et réalisation du premier robot sous marin libre pour l'IFREMER
1980	Création de la société CSIP (UK)
1983	Succès à l'exportation du PAP MK5 auprès de la marine britannique
1992	Acquisition d'ECA par Finuchem
1995	Finuchem cède 51 % d'ECA à l'allemand STN Atlas
1996	Contrat de licence du PAP MK5 pour la marine Japonaise
1998	Livraison de PAP Plus pour la marine Turque
1999	Finuchem reprend le contrôle d'ECA à STN Atlas fin décembre Livraison de la première machine spéciale A340
2000	Rachat par Finuchem du solde détenu par STN fin décembre Prise de participation au capital d'Hytec et de l'activité Systèmes & Information de Matra Développement d'OLISTER
2001	Première commande pour l'Airbus A 380
2002	OLISTER vendu à la Malaisie Développement du robot K-STER
2003	Programme A380 Développement et commercialisation d'un véhicule autonome grande profondeur ALISTAR 3 000. Commande MINIROC de développement de robots de combat urbain.
2004	Introduction d'ECA sur le second marché d'Euronext. Développement du robot d'intervention H1000 dans le cadre d'un contrat pour la marine nationale. Ce robot, dédié à l'observation et aux petites interventions jusqu'à 1000m de profondeur, sera commercialisé dans différents pays. Montée au capital d'HYTEC - 92 % du capital contrôlé par ECA via le holding COFINADIC dont ECA a racheté le solde du capital au fondateur d'HYTEC
2005	Commande ERCT de drones de surface, Commandes PEA REA et VAMA d'AUV (Autonomous Underwater Vehicles) de défense, Commande BFR de démantèlement nucléaire pour Framatome Accord de partenariat AUV THALES – ECA.
2006	Acquisition de ECA FAROS, branche terrestre de CYBERNETIX (Saclay), ELECTRONATEC, CNAI Aéronautique et ECA Sintars, Accord de partenariat ECA CYBERNETIX, Création d'ECA SINDEL, Croissance du chiffre d'affaires de 90%
2007	Développement et commercialisation du simulateur mixte A320 /B737, Développement des solutions autonomes : drones de surface et robots sous-marins. Acquisition du fonds de commerce ECA Sindel, Intégration de SSI Inc., Prise de participation dans 1Robotics
2008	Commande majeure de robots K-Ster, Commande importante de la DGA dans la lutte contre le Terrorisme en Afghanistan, Cession de notre participation dans Bertin Technologies, Commande importante de simulateurs pour l'armée Américaine, Commandes significatives dans le domaine du nucléaire Fusion Absorption avec la société ECA Hytec
2009	Finuchem devient Groupe GORGE 2 Commandes majeures de robots K-Ster Commandes Majeures sur l'A350 XWB chez Airbus (Préfal, Keelbeam) Notification du PEA Espadon relatif au Système de Lutte Anti-Mines du Futur Accord de coopération avec Flight Simulator Inc Acquisition de Triton Imaging Inc
2010	Création de ECA America Latina Ltda, filiale implantée au Brésil Création de ESFE, filiale implantée à Singapour Déploiement d'un ERP Groupe, AX Dynamics Accord pour la fourniture de l'ensemble des systèmes d'essais au sol A350 XWB avec EADS Test et Services Commande de simulateur de scooters pour l'Éducation Nationale Signature du contrat de Maintien en Conditions Opérationnelles des équipements de la CEPHISMER Signature d'un contrat de simulation navale au Brésil
2011	Commande Majeure de simulateur aéronautique pour le Russie Contrat de fourniture d'un ROV 2000 pour la marine française Contrat de fourniture d'AUV Alister 100 pour la marine française Contrat de fourniture d'AUV Alister 200 pour les gardes cotes japonais Apport partiel des activités opérationnelles de ECA SA à ECA Robotics Décision de cession des titres d'ECA CSIP

5.2. Investissements

5.2.1. Principaux investissements réalisés

En dehors de la recherche et développement, les investissements en cours ont trait au renouvellement des actifs pour l'essentiel. Les investissements sont majoritairement auto financés.

en K€	2011	2010
Frais de développement *	3 084	4 944
Autres immo. Incorporables **	800	1 194
Immobilisations corporelles ***	2 097	3 903
Immobilisations financières	39	125
TOTAL GROUPE ECA	6 019	10 166

* : uniquement la R&D immobilisée

** : dont mise en place de l'ERP Groupe en cours pour 527 K€

*** : dont extension des installations de ECA SA pour 807 K€.

5.2.2. Principaux investissements en cours

ECA a lancé le déploiement d'un ERP pour le Groupe (AX Dynamics) qui sera opérationnel courant 2012, et étendu dans les filiales par la suite.

Comme indiqué par ailleurs, le Groupe poursuit ses investissements en matière de recherche et développement.

5.2.3. Principaux investissements pour lesquels les organes de direction ont déjà pris des engagements fermes.

Néant

6. APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1. Principales activités

Créée en 1936, ECA est un acteur incontournable du monde de la robotique et est le leader de la robotique sous-marine de déminage. Reprise en 1992 par le Groupe Gorgé (ex-Finuchem), ECA dispose d'un savoir-faire et de compétences reconnus dans le monde entier. Ainsi, plus de 20 marines nationales utilisent aujourd'hui les robots sous-marins conçus par ECA.

La société intervient sur deux métiers principaux :

- **Robotique / Défense.** Avec un parc installé de plus de 500 robots, la robotique sous-marine est l'activité historique d'ECA. De forts investissements de R&D depuis plusieurs années permettent à ECA de demeurer leader mondial du déminage sous marin avec la gamme de robots la plus innovante. Cette dernière génère une importante activité récurrente de maintenance et de soutien logistique. ECA est le leader français de la robotique terrestre. Le groupe possède la gamme complète de robots et kits de télé opération pour la défense et la sécurité civile. Le groupe est fournisseur d'équipements et de solutions automatisées pour les domaines naval et terrestre ainsi que des simulateurs d'entraînement et de mission.
- **Aéronautique / Civil.** ECA propose à ses clients aéronautiques une gamme complète de solutions : équipements embarqués, simulateurs d'entraînement, moyens d'essais, bancs et outillages de maintenance, machines d'assemblage avion. Cette activité est commercialement équilibrée entre les constructeurs (Airbus, Eurocopter,...) et les compagnies aériennes.

6.2. Principaux marchés

	2011	%	2010	%
Défense - Robotique	56 266	44%	62 388	53%
Civil - Aéronautique	72 811	56%	54 290	47%
Total	129 077	100%	116 678	100%

Ce point est développé dans le paragraphe 20.3.1 « comptes consolidés au 31 décembre 2011 », note 6 du présent document.

6.3. Evénements exceptionnels qui auraient pu influencer les activités ou les marchés de la société

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe ECA est impliqué dans un certain nombre de procédures juridictionnelles (litiges sociaux, clients, fournisseurs ...). Ces litiges ont été provisionnés conformément aux principes comptables généralement applicables en France. A la connaissance de la direction de la société, il n'existe aucun événement exceptionnel en 2011 qui aurait pu influencer les activités ou les marchés de la société au cours du dernier exercice ou à la date de dépôt du présent document de référence.

6.4. Dépendance de la société vis-à-vis des brevets, licences ou autres

Des brevets significatifs sont déposés chaque année pour protéger l'avance technologique et commerciale d'ECA. La société ECA gère et maintient son avance technologique par rapport à ses concurrents, les brevets étant exploités, entretenus et étendus en fonction des perspectives d'application de ces innovations. Ainsi, le Groupe protège son savoir-faire, la durée de validité des brevets étant de 20 ans.

Répartition des brevets en fonction du marché d'utilisation

	Robotique de Défense	Robotique Civile
En nombre	10	6
En % du total	62%	38 %

Marques déposées

Le Groupe ECA dispose de plusieurs marques déposées au cours de son historique qui continuent à être exploitées. Ainsi, la Société et ses différents produits sont protégés pour la France, ou encore l'Europe Communautaire.

Marques déposées par la Société ECA en cours de validité - au 23/02/2012

Marques	Pays	Dépôt	Expiration
Marques ECA	Europe	15-dec-04	15/12/14
ECA AERO	France	22-janv-01	22/01/21
ALISTER	France et Europe	19-oct-00	28/03/21
OLISTER	France et Europe	19-oct-00	28/03/21
ALISTAR	France et Europe	16-nov-01	06/05/12
OLISTAR	France et Europe	16-nov-01	06/05/12
K-ster	France et Europe	30-oct-02	24/04/13
C-star	France et Europe	30-oct-02	24/04/13
Jetster	France et Europe	22-nov-02	22/11/12
OASYS	France et Europe	04-juin-04	05/11/14
ROMULUS	France Grande-Bretagne - USA	01-oct-04	01/08/16
COASTER	France et Europe Singapour - USA - Canada	05-oct-04	19/04/14
ART-STER	France	1-oct-06	17/10/16
INSPECTOR	France – Europe USA – Russie- Chine - Singapour	8 mars 07	6/09/17
CAMELEON	France & Europe USA	6/03/08	06/03/18
SIMBA 45	France, Algérie, Espagne, Afrique du Sud Taiwan, Indonésie	31/07/08	2018
ECA Hytec	France	23/02/09	2019
EODIS	Europe	23/11/10	2020
ELECTRO-NAVALE	France	2001	2021
ALECTIS	France	2007	2017

6.5. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle

Néant

7. ORGANIGRAMME

7.1. Organigramme juridique

ECA au sein de Groupe Gorgé

Il est rappelé que l'entité Groupe GORGE est cotée, respectivement sur le compartiment C d'Eurolist.

Née en 1936, l'entreprise ECA fait partie du groupe GORGE depuis 1992.

Le Groupe Gorgé est un groupe industriel indépendant spécialisé dans 3 domaines de compétence : les Systèmes Intelligents dédiés à la sûreté, la Protection en milieux Nucléaires, les Projets et Services Industriels. La vocation du groupe est d'assurer une protection et une sécurité totales à ses clients, délivrer un service industriel irréprochable.

- **Systèmes intelligents de sûreté**

Ce pôle est constitué de la société ECA SA et de ses filiales.

Sa vocation est d'élaborer des systèmes intelligents de sûreté à forte valeur ajoutée technologique destinés à agir en milieux hostiles et contraints pour des applications civiles et de Défense.

Les systèmes intelligents de sûreté conçus par les Ingénieurs du pôle permettent d'agir en milieux inaccessibles ou dangereux pour l'Homme, de contrôler et sécuriser des zones en milieux hostiles ou contraints et d'entraîner l'homme face à des situations à risque.

Le pôle fournit :

- de la robotique en milieux hostiles & contraints : Sous-marins d'inspection, Mine killers, Bras manipulateurs & Systèmes remorqués, Systèmes d'Imagerie & Bathymétrie, Robots terrestres, Inspecteurs de canalisation & de forage.

- des Systèmes de contrôle et de commande : Mobilité & Pilotage de sous-marins, Systèmes de mesures et d'essais (acoustiques & magnétiques), Convertisseurs d'Energie & moteurs spéciaux sous-marins, Machines de démantèlement & de manipulation des matières radioactives (Nucléaire)

- des Simulateurs navals, terrestres, aéronautiques : Simulateurs navals de combat tactique, Simulateurs de passerelles (bâtiment de surface & sous-marins), Simulateurs de conduite des véhicules terrestres, Simulateurs aéronautiques de pilotage & de maintenance

La recherche et développement et l'innovation sont des facteurs clés de succès. La clientèle du pôle est très diversifiée mais les technologies et savoir-faire utilisés sont très similaires d'une application à l'autre.

- **Projets et services industriels**

La vocation de ce pôle est de réaliser les Projets Industriels des acteurs de l'industrie et du tertiaire et en assurer la maintenance : création d'outils de production & espaces d'exploitation clés en mains - projets et services en robotique industrielle, serrurerie, chaudronnerie, automatisme, électricité et protection incendie.

Ces prestations sont réalisées avec différentes équipes de spécialistes et dans le respect d'une politique Qualité Sécurité Environnement (QSE) exigeante.

Les prestations en matière d'ingénierie et services industriels :

- Création d'Outils de Production & Aménagement d'Espaces d'exploitation clés en main
- Ingénierie et bureau d'études (conception, industrialisation)
- Installation et maintenance industrielle
- Robotique Industrielle - Electricité
- Automatisation – Contrôle commande
- Serrurerie – Charpente métallique

Les prestations en matière de systèmes et services de protection Incendie :

- Conception, installation et maintenance de :
 - * Systèmes fixes de protection automatique par sprinklers
 - * Réseaux d'Incendie Armé (RIA)
 - * Systèmes fixes pour risques spéciaux (Mousse, Gaz, Brouillard d'eau)

Le pôle intervient dans une très grande variété de secteurs : aéronautique, défense, naval, agroalimentaire, automobile, eau/environnement, électronique, énergie, pétrochimie, centrales nucléaires, centres commerciaux et établissements recevant du public, chimie, papier, pharmacie/cosmétique/santé, transport/logistique,...

- **Protection en milieux nucléaires**

La vocation de ce pôle est de développer des solutions de protection par cloisonnement en bâtiments exploitant des matières radioactives (dont centrales nucléaires, EPR), et de radioprotection des hommes évoluant en milieux ionisants.

Ces activités nécessitent le développement de produits et solutions de haute performance alliées au savoir-faire exigeant d'équipes évoluant dans un cadre réglementaire extrêmement strict.

En matière de solutions de cloisonnement haute sécurité, le pôle réalise des portes neutroniques, biologiques, anti-souffle, iso-phoniques, antieffraction, coupe-feu, avec DAS (Dispositif Actionné de Sécurité), étanches air-eau.

Des systèmes de cloisonnement anti-incendie (vitré feu) complètent l'offre du groupe en matière de sécurité incendie.

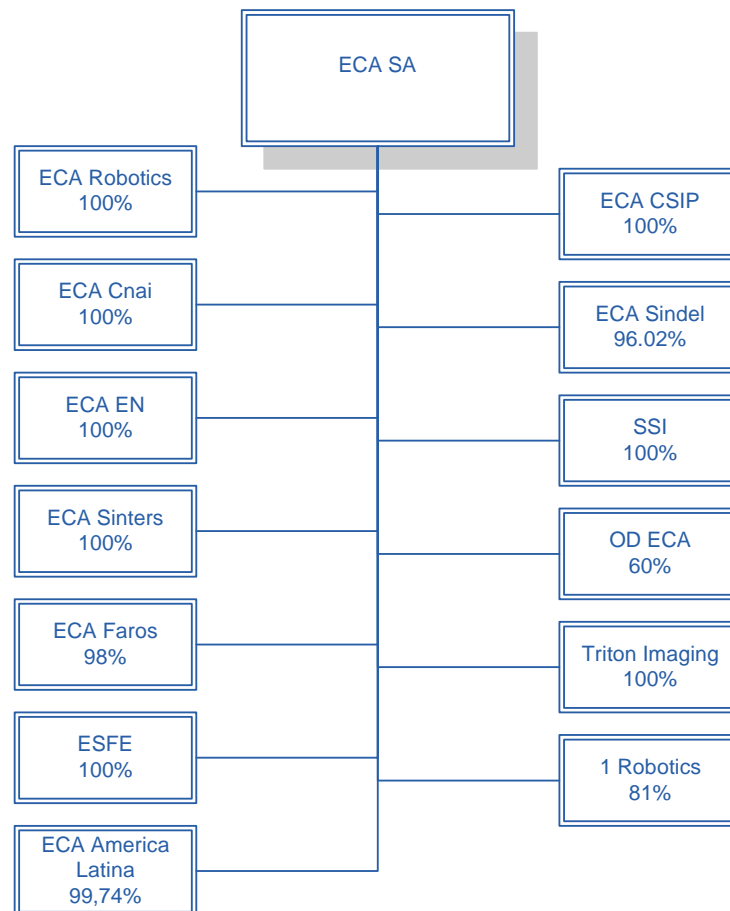
En matière de radioprotection, le pôle réalise des parois de protection mobiles pour les opérations de maintenance en centrales nucléaires (matelas de plomb), conçoit et élabore des machines spéciales sécurisant les manipulations à risque, commercialise des produits de sécurisation et protection des interventions des professionnels en milieux ionisants.

Le pôle intervient dans la filière énergie nucléaire (Centrales nucléaires EDF, usine de retraitement la Hague, sites de recherche du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), chantiers de centrales 3e Génération EPR), dans la filière radioprotection médicale et industrielle (Médecine, recherche, industries chimique et pharmaceutique).

En ce qui concerne l'exercice 2011, les activités d'ECA ont représenté 56.4% du chiffre d'affaires du Groupe GORGE contre 59.6% en 2010 et environ 49.6% du résultat opérationnel courant contre 84.9% en 2010.

ECA est liée au Groupe GORGE par une convention de prestations de service, facturée sur la base de frais réels plus une marge par le Groupe GORGE. Par ailleurs, Groupe GORGE est caution de ECA auprès d'OSEO (en garantie de remboursement de certaines avances remboursables).

Organigramme simplifié du Groupe ECA au 31/12/2011



Cette information est détaillée au paragraphe 3.1 des états financiers consolidés.

Profils des principaux dirigeants du Groupe ECA

- **Dominique Vilbois** : Président Directeur Général
Dominique Vilbois, diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace, Ingénieur de l'armement, a débuté sa carrière à la DGA en 1979. En 1986, il rejoint la start-up informatique spécialisée dans le domaine du Génie Logiciel, Verilog SA, en tant que Directeur du Développement Commercial. Il devient ensuite Directeur Régional de Syseca (groupe Thalès) dans le sud-ouest avant de rejoindre Mors SA, société cotée spécialisée dans l'électronique professionnelle pour la Défense, l'Aéronautique et l'Energie, en tant que Directeur Général. Entré en 1998 chez Ineo Suez, il a occupé successivement les postes de Directeur délégué - Aéronautique et Télécom, Directeur du Pôle France Sud, Directeur de la stratégie d'Ineo et de la Business Unit Installation Technique de Suez Energie. Il était, depuis 2007, Directeur Général Délégué d'Ineo.
- **Jean-Jacques PERIOU** : Directeur du Marketing et des Ventes
Entré chez ECA en 2005, ingénieur diplômé de l'INP Grenoble, Monsieur PERIOU occupait avant son arrivée un poste de Directeur commercial Asie au sein du groupe THALES.
- **Jean Louis SAMBARINO** : Directeur Industriel
Entré chez ECA en 2001, ingénieur de l'Armement, Monsieur SAMBARINO occupait avant son arrivée un poste de Responsable Soutien Logistique au sein de DCN.
- **Jean Jacques MARTELLI** : Directeur des Ressources Humaines et Secrétaire Général
Entré chez ECA en 2007, docteur et ingénieur INSA Lyon, exécutive MBA INSEAD, Monsieur Martelli exerçait auparavant la direction générale de SEMAT.
- **Alexandre MIAUX** : Directeur Administratif & Financier
Entré chez ECA en 2006 en tant que Adjoint au Directeur Administratif & Financier. Monsieur MIAUX est diplômé de l'Institut d'Expertise Comptable de Lille (IEC) et occupait des postes d'Auditeur, notamment chez PriceWaterhouseCoopers, puis Responsable Administratif et Financier chez MESATRONIC.

7.2. Liste des filiales importantes

Le périmètre du groupe est détaillé dans l'annexe aux comptes consolidés figurant au paragraphe 20.3.1 du présent document (rubrique 3 « Informations relatives au périmètre de consolidation »).

8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1. Immobilisations corporelles

Liste des implantations opérationnelles du groupe ECA

Site	Adresse	Activité	Locataire / Propriétaire	Loyer annuel
Toulon	262, Rue des Frères Lumière ZI Toulon Est – BP 242 83078 TOULON Cedex	Site ECA	ECA SA	n/a
Toulon	262, Rue des Frères Lumière ZI Toulon Est – BP 242 83078 TOULON Cedex	Site ECA Robotics	ECA Robotics/ECA SA	337 K€
Toulon	108, Vieux chemin de la Pauline 83130 LA GARDE	Site ECA Robotics	ECA Robotics / SCI La Grande Charité	18 K€
Brest	200, Rue Pierre Rivoaon site du Vernis 29200 BREST	Site ECA Robotics	ECA Robotics / BMA	26 K€
Salome	Route de Marquillies 59496 SALOME	Site ECA Robotics	ECA Robotics / SERGIC	7 K€
Saclay	Domaine Technologique de Saclay 4 rue René Razel 91892 Orsay Cedex	Site ECA Robotics	ECA Robotics / SR3 MDB	99 K€
Montpellier	501, rue de la Croix de Lavit 34197 Montpellier cedex 5	Site ECA Robotics	ECA Robotics / Hyco SARL	110 K€
Toulouse	Parc technologique de Basso Cambo 5 rue Paul Mesplé BP10611 31106 Toulouse Cedex 1	Site ECA Sinters	ECA Sinters/ SCI 2M	453 K€
Toulon	Les Pleiades 417 Route de la Farlède 83130 La Garde	Site ECA CNAI	ECA CNAI / SCI DELTA	40 K€
Montoir de Bretagne	71, rue Henri Gautier 44550 Montoir de Bretagne	Site ECA CNAI	ECA CNAI / SCI Les Tamaris	27 K€
Toulouse	Parc technologique de Basso Cambo 3 rue Paul Mesplé BP10611 31106 Toulouse Cedex 1	Site ECA CNAI	ECA CNAI / sci Albine	90 K€
Saint Alban	Rue des Battants 31140 Saint Alban	Site ECA CNAI	ECA CNAI / Molinier	60 K€
Carpinteria	5464 Carpinteria Ave Ste. C Carpinteria, CA 93013	Site TRITON Imaging Inc	TRITON/Carpi, LLC	41 K\$
Capitola	2121 41st Ave Ste. 211 Capitola, CA 95010	Site TRITON Imaging Inc	TRITON/Mehne	47 K\$
Saint Herblain	334, Bd Marcel Paul Z.I.L. CP 0604 44800 Saint Herblain	Site ECA EN	ECA EN /SCI Ferca	356 K€
Lannion	Espace de Broglie 5 rue de Broglie 22300 Lannion	Site ECA Faros	ECA Faros / ALT Cosmos	5 K€
Lannion	Rue Galilée Parc Pégase 22300 Lannion	Site ECA Faros	ECA Faros / Lannion Trégor Agglom	3 K€
Weymouth	Granby Court, Unit 4,5,6 Granby Industrial Estate, Weymouth Dorset	Site ECA CSIP	ECA CSIP/ DJ Contracts	21 K€
Weymouth	Kent Close, Granby Industrial Estate, Weymouth	Site ECA CSIP	ECA CSIP/ Kathryn Jones	30 K€
Weymouth	Swallow Court, 77 Abbotsbury Road, Weymouth, Dorset	Site ECA CSIP	ECA CSIP/Dsorset Lettings for Cheryl Hutton	6 K€
Istanbul	Free Zone, Nüzhet Kodalak St.No :5/1 81464 Tuzla – Istanbul/Turkey	Site OD ECA	OD ECA/ KARACA DIS TICARET	17 K€
Genova	Via Bucarri 29 16153 Genova	Site ECA Sindel	ECA Sindel	136 K€
Singapour	1 Fullerton Road - One Fullerton #02-01 - Singapore 049213	Site ESFE	ESFE / REGUS	60 KSGD
Tulsa	11130 E 56th St. Tulsa, OK 74146 Etats-Unis	Site SSI Inc	SSI Inc/ Allen Fox	116 K\$

8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation d'immobilisations corporelles

Le Groupe ne dispose pas d'équipements industriels susceptibles de générer des nuisances environnementales significatives.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1. Situation financière

La situation financière de la société et du Groupe est décrite dans le rapport de gestion inséré en Annexe 1 du présent document, paragraphe « situation d'endettement de la société au regard du volume et de la complexité des affaires ».

9.2. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de la société et du Groupe est décrite dans le rapport de gestion inséré en Annexe 1 du présent document, paragraphe « les résultats du Groupe au cours de l'exercice » et paragraphe « présentation des comptes annuels de la société mère ».

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1. Capitaux propres

Les informations détaillées concernant les capitaux propres et les flux de trésorerie figurent au chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » en page 37 et suivantes du présent document.

10.2. Source et montant des flux de trésorerie

Les informations détaillées concernant les capitaux propres et les flux de trésorerie figurent au chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » en page 37 et suivantes du présent document.

10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement

Le Groupe est faiblement endetté. Les dettes financières sont décrites dans le paragraphe 4.1 « Emprunts et dettes financières » de l'annexe aux comptes consolidés, figurant au chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » en page 37 et suivantes du présent document et au paragraphe « Degré d'expositions aux risques », sous partie « risque de liquidité » du rapport de gestion figurant en annexe 1 du présent document.

10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Les principaux covenants relatifs aux dettes financières sont décrits dans le paragraphe 5 « Gestion du risque financier » de l'annexe aux comptes consolidés, figurant au chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » en page 37 et au sein du paragraphe « Degré d'expositions aux risques », sous partie « risque de liquidité » du rapport de gestion figurant en annexe 1 du présent document.

10.5. Sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus

Aucun financement significatif attendu ne conditionne la réalisation d'un investissement prévu dans le Groupe.

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Le contenu technologique des activités d'ECA impose de s'appuyer sur des équipes de Recherche & Développement importantes et structurées. Pour disposer aujourd'hui d'une gamme de robots sous-marins renouvelée, ECA a soutenu un important effort de Recherche et Développement au cours de ces dernières années (OLISTER, K-STER, les AUV ALISTAR et ALISTER, les USV, MEP). En 2011, la Recherche & Développement a représenté plus de 11 M€ de dépenses.

Des équipes de Recherche et Développement de haut niveau :

Les équipes sont jeunes et fortement polyvalentes.

Ces équipes pluridisciplinaires sont réparties sur les différents sites du Groupe.

L'organisation du groupe de recherche par projets permet de réaliser un développement de robot en 1 an (contre 3 ans en 1997).

Préalablement à tout développement, une recherche Marketing est menée afin d'aboutir à une spécification du développement issue des besoins des clients.

Le contrôle de gestion efficace permet de maîtriser les dépenses Recherche et Développement.

Financement de la R&D :

Une recherche systématique de financements externes des développements (DGA, OSEO, Europe, Région,...) combinée à l'utilisation du Crédit Impôt Recherche permet d'optimiser le coût de la Recherche et du Développement de nouveaux produits.

Ainsi sur une dépense totale de R&D de 11 M€ en 2011, 5.1 M€ ont été financés sur fonds propres.

Politique de brevets :

Des brevets significatifs sont déposés chaque année pour protéger l'avance technologique et commerciale d'ECA. La société ECA gère et maintient son avance technologique par rapport à ses concurrents, les brevets étant exploités, entretenus et étendus en fonction des perspectives d'application de ces innovations. Ainsi, le Groupe protège son savoir-faire, la durée de validité des brevets étant de 20 ans.

Des perspectives de développement de la Recherche et Développement :

Pour les prochaines années, les développements principaux concernent les AUV (Autonomous Underwater Vehicle), les drones de surface (USV) et la simulation.

Ces développements portent sur l'autonomie et l'endurance des robots (intelligence artificielle, réduction de la consommation énergétique, pile à combustible et techniques d'hybridation), la fusion des données des capteurs et la réalisation de missions, la communication entre simulateurs, la convergence des logiciels de télé-opération et de simulation.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1. Tendances récentes

Le groupe publie son chiffre d'affaires du 1er trimestre après le 30 avril 2012.

Le 1er trimestre est traditionnellement relativement faible par rapport au chiffre d'affaires annuel. Il n'y a pas au cours de ce trimestre de rupture de tendance notable par rapport à fin 2011.

12.2. Tendances pour 2012 et stratégie future

Avec l'avancement des contrats A 350 XWB, le carnet de commandes début 2012 s'élève à 105 M€ (reste à facturer). Les tranches fermes de ces contrats s'achèveront en 2012, les discussions avec le client concernant la montée en cadence de production sont initialisées et un contrat pour les premiers postes de la 2^{ème} ligne PREFAL a été notifié.

Néanmoins cette part de l'activité sera amenée à décroître mécaniquement sur l'exercice. En revanche le secteur Défense devrait se rééquilibrer grâce aux prises de commandes du 2^{ème} semestre 2011, et au volume des offres actuellement en négociation.

Il est rappelé que l'organisation industrielle du Groupe, par le recours systématique à la sous-traitance de fabrication des sous ensembles, est en mesure d'absorber des variations d'activités sans impact majeur sur son taux de marge (le Chiffre d'Affaires du groupe est ainsi passé de 88,6 M€ à 129,1 M€ entre 2008 et 2011 à effectif constant de 598 collaborateurs)

La vigilance est cependant de mise compte tenu de l'environnement économique défavorable dans les pays occidentaux.

13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

La société n'entend pas faire de prévisions ou d'estimation de bénéfices.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1. Membre des organes d'administration et de direction générale

Le Conseil d'Administration de ECA SA est composé au 31 décembre 2011 de six membres à savoir M. Dominique Vilbois (président du Conseil d'Administration), M. Raphaël Gorgé (représentant permanent du Groupe Gorgé au Conseil d'ECA), M. Jean Louis Sambarino, M. Jean Pierre Gorgé, M. Loïc Le Berre et Mme Catherine Benon épouse Gorgé.

La liste des autres mandats et les fonctions exercées par chacun des membres du Conseil d'Administration sont décrites dans le paragraphe « liste de mandats » du rapport de gestion figurant en annexe 1.

A la connaissance de la société, aucun membre du conseil d'administration ni aucun mandataire social (dirigeant) n'a fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation pour fraude, n'a participé en qualité de membre du conseil d'administration ou de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

14.2. Conflits d'intérêts

Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un des membres des organes d'administration et de direction générale, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

A la connaissance de la société ECA, les administrateurs et les dirigeants mandataires sociaux n'ont accepté aucune restriction concernant la cession de leur participation, quand ils en ont une.

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1. Rémunérations versées aux administrateurs et dirigeants mandataires sociaux

Se reporter au paragraphe « Rémunération des mandataires sociaux » du rapport de gestion figurant en annexe 1.

15.2. Pensions, retraites ou autres avantages

Se reporter au paragraphe « Rémunération des mandataires sociaux » du rapport de gestion figurant en annexe 1.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Echéance et durée des mandats des organes d'administration et de direction

Se reporter au paragraphe « Liste des mandats au 31/12/2011 » et « Situation des mandats des administrateurs » du rapport de gestion figurant en annexe 1.

16.2. Contrats de service entre les mandataires sociaux et la société ou ses filiales

Les mandataires sociaux n'ont conclu aucun contrat de service avec la société ou ses filiales.

16.3. Comité de l'audit et comité de rémunération

Le Groupe ECA ne dispose pas de comité d'audit. En effet, il s'appuie sur le comité d'audit de Groupe Gorgé SA, actionnaire de référence du groupe ECA.

Le Groupe ECA ne dispose pas de comité de rémunération.

16.4. Conformité aux règles de gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'Administration a, lors de sa réunion du 28 novembre 2008, décidé de se référer au code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF publié en octobre 2003 et complété en janvier 2007 sur la question de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. L'application des recommandations de ce

rapport est détaillé dans le rapport sur le fonctionnement du conseil et le contrôle interne figurant ci après au paragraphe 16.5.

16.5 Rapport du Président sur le fonctionnement du conseil et le contrôle interne

« Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 225-37, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration - au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société,
- de l'étendue des pouvoirs du Président-Directeur Général.

Le présent rapport est établi pour le périmètre du groupe, à savoir les sociétés : ECA SA, ECA ROBOTICS, ECA CNAI, ECA Faros, ECA Sintors, ECA EN, ECA CSIP, OD ECA, ECA Sindel, SSI, TRITON IMAGING Inc., ESFE, ECA America Latina et 1Robotics.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration en date du 29 mars 2012.

1. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les travaux et réunions du Conseil d'Administration sont préparés par le Président Directeur Général. Celui-ci utilise les services comptables et financiers de la Société qui établissent l'ensemble des documents comptables et financiers requis.

Ces documents sont communiqués préalablement à toutes les réunions du Conseil d'Administration aux administrateurs et aux directeurs.

Les administrateurs et les directeurs sont régulièrement convoqués et se réunissent dans les conditions déterminées par la loi et les statuts. Ils exercent à ce titre toutes les attributions qui leur sont conférées.

1.1.Composition du Conseil

Votre Conseil d'Administration est composé de 6 membres (5 hommes, 1 femme). La liste, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

- Monsieur Dominique VILBOIS, Administrateur, Président Directeur Général -
- Monsieur Jean-Pierre GORGE, Administrateur
- Monsieur Raphaël GORGE représentant la société « Groupe GORGE »,
- Monsieur Loïc Le BERRE, Administrateur
- Monsieur Jean Louis SAMBARINO, Administrateur, Vice président Opération d'ECA ; Président de ECA FAROS
- Madame Catherine BENON épouse GORGE, Administrateur

Les fonctions autres sont détaillées dans le rapport de gestion en Annexe 1 du présent document.

Les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration sont les suivantes :

- Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président Directeur Général. La convocation est effectuée par tous moyens et doit intervenir au moins 8 jours à l'avance, sauf en cas d'urgence ou si tous les membres du Conseil renoncent à ce délai.
- Les réunions se tiennent en tout lieu mentionné dans la convocation.
- Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le Président Directeur Général. En l'absence du Président Directeur Général, le Conseil d'Administration désigne la personne appelée à présider la réunion.
- Le Conseil d'Administration se réunit autant de fois que nécessaire et au moins deux fois par an. Une fois au premier semestre pour arrêter les comptes sociaux et une fois au second semestre.
- Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si au moins la majorité des membres ayant droit de vote participent effectivement à la réunion.
- Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des Administrateurs ayant droit de vote. En cas de partage le Président dispose d'un droit de vote prépondérant.
- Un membre du Conseil d'Administration peut donner une procuration à un autre membre aux fins de le représenter. Un membre du Conseil d'Administration peut détenir plusieurs pouvoirs.

- Les décisions du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux signés par le Président et un Administrateur. Les procès-verbaux sont consignés dans un registre spécial conservé au siège social.

1.2.Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois.

Le Conseil d'Administration a traité, au cours de ces sept réunions, des sujets importants relevant de sa compétence, à savoir :

- Arrêtés des comptes annuels et intermédiaires,
- Préparation et convocation des Assemblées,
- Point sur la marche de l'entreprise et de ses filiales,
- Pouvoirs au Président Directeur Général notamment dans le cadre des opérations de croissance externe,
- Augmentation de capital et modification corrélative des statuts,
- Renouvellement de l'autorisation d'achat des actions propres,
- Renouvellement et mise à jour des délégations de compétences en matière d'augmentation de capital et d'émission de valeurs mobilières
- Autorisation de conclusion d'une convention de gestion de trésorerie de Groupe,
- Autorisation d'acquisition de titres,
- Projet d'apport partiel d'actif au profit de la société ECA ROBOTICS,
- Divers cautionnement et garanties consenties au profit des filiales,
- Autorisation de conclusion d'un bail commercial avec la société ECA ROBOTICS,
- Autorisation de conclusion d'une convention de prestations de service entre la société ECA et la société ECA ROBOTICS,
- Mise en place et modalités d'un plan d'actionnariat des salariés du Groupe ECA,
- Confirmation de cumul des fonctions d'administrateur de Monsieur Jean Louis SAMBARINO au sein de la société ECA avec un contrat de travail conclu antérieurement à sa nomination,
- Autorisation de cession de titres,
- Autorisation de création d'une filiale.

1.3.Convocation des Administrateurs

Conformément à l'article 18 des statuts, les convocations au Conseil d'Administration sont faites par tous moyens et doivent intervenir au moins 8 jours à l'avance, sauf en cas d'urgence ou si tous les membres du Conseil d'Administration renoncent à ce délai.

S'agissant des réunions tenues au cours de l'exercice 2011, les administrateurs ont été convoqués par courrier et lettres remises en mains propres.

Conformément à l'article L.225-238 du code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

1.4.Information des Administrateurs

Les travaux et réunions du Conseil d'Administration sont préparés par le Président Directeur Général. Celui-ci utilise les services comptables et financiers de la Société qui établissent l'ensemble des documents comptables et financiers requis.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués.

1.5.Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent en tout lieu mentionné dans la convocation.

Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le Président Directeur Général. En l'absence du Président Directeur Général, le Conseil d'Administration désigne la personne appelée à présider la réunion.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si au moins la majorité des membres ayant droit de vote participent effectivement à la réunion.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des Administrateurs ayant droit de vote. En cas de partage le Président dispose d'un droit de vote prépondérant.

1.6.Comités spécialisés

Un comité stratégique a été mis en place au cours de l'année 2006.

Un comité d'engagement a été mis en place au cours de l'année 2008.

Le Groupe ECA ne dispose pas de comité d'audit. Cependant, le Groupe Gorgé, actionnaire majoritaire de ECA SA dispose lui depuis 2010 d'un comité d'audit qui intervient pour le Groupe ECA.

Le Groupe ECA ne dispose pas de comité de rémunération, ni de comité de nomination de la gouvernance.

1.7.Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les Administrateurs.

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

2.1.Définition du contrôle interne et objectifs du rapport

« Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur. »

(Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission)

L'AFEP et le MEDEF précisent, s'agissant des procédures de contrôle interne qu'elles « ont pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité la situation de la société ».

Les codes de l'AFEP et du MEDEF sont disponibles sur le site www.medef.fr – rubrique Gouvernement d'entreprise.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne en vigueur au sein de la société.

Pour mener à bien cette mission, j'ai demandé à notre Directeur Administratif et Financier de décrire l'environnement de contrôle interne de notre société.

2.2.Environnement de contrôle interne

Le système de contrôle interne est l'ensemble des lignes directrices, mécanismes de contrôle et structure administrative mis en place par la direction, en vue d'assurer la conduite ordonnée et efficace des affaires de l'entreprise. La direction sensibilise les cadres managers à l'importance d'une saine gestion des affaires et des biens de l'entreprise. Sur le plan organisationnel, la répartition des tâches est d'une importance capitale pour le contrôle interne. Les responsabilités et les autorisations sont attribuées à des personnes différentes pour éviter les influences et les fonctions incompatibles. Des contrôles visuels et des inventaires physiques sont effectués de manière inopinée. Durant l'exercice 2011, des audits internes ont eu lieu au sein des filiales du Groupe.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation suivante :

2.2.1. Les acteurs du contrôle interne

- Eléments internes de contrôles :

Le contrôle interne est sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Par ailleurs, la direction financière a été renforcée depuis le début de l'année 2010 par la création d'un poste de Contrôleur Financier.

Il s'organise autour des Directions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe :

- Directions Opérationnelles :
 - Direction Produit
 - Directions des Activités
 - Direction R&D et Business Développement
 - Direction Etudes et Production
- Directions fonctionnelles :
 - Direction Commerciale
 - Direction Administrative et Financière
 - Direction Qualité

Les missions de chaque Direction sont résumées ci-après :

Les Directions Opérationnelles :

- ont la responsabilité de la bonne gestion des projets et rendent compte à ce titre auprès de la Direction Générale via un système animé par le service contrôle de gestion,
- encadrent les chefs de projets qui ont pour rôle d'assurer le bon déroulement des projets dont ils ont la charge ; de veiller au respect des coûts et des délais ; de faire respecter les exigences du client et par là même de contribuer à sa satisfaction.

La Direction Etudes et Production a la responsabilité de :

- la conception, la définition technique et la qualification des produits sur spécifications des Chefs de Projets et/ou des Responsables d'activités,
- la coordination, le lancement et le contrôle des réalisations,
- les achats et approvisionnements de la société, le magasinage, la réception, l'expédition et la reprographie,
- la fabrication, le montage, l'intégration, les essais et / ou la réparation des produits,

Elle a pour but de satisfaire les exigences des donneurs d'ordre (qualité des prestations, respect des coûts et délais).

La Direction Commerciale assure :

- la prospection,
- la réponse aux appels d'offres, consultations, avec le soutien des études et des activités,
- la négociation,
- le suivi des contrats et de la relation client.

La Direction Administrative et Financière a pour mission de :

- fournir un support d'aide à la décision à la Direction et aux Responsables Opérationnels,
- produire une information fiable et pertinente sur les performances financières de l'entreprise,
- mettre à la disposition des actionnaires et des Administrations cette information,
- réduire les délais par la mise en place d'une organisation flexible autour de collaborateurs polyvalents et en s'appuyant sur des processus et des outils adaptés.

La Direction Qualité joue un rôle important :

- le suivi de la politique qualité qui vise à la satisfaction des clients et à un bilan satisfaisant des projets sur la qualité du produit fourni au client, le respect des délais contractuels et le cadre budgétaire affecté au projet. Notre société est certifiée ISO9001-ver.2000 et, à ce titre, fait l'objet d'audits réguliers de la part du BVQI, organisme indépendant.

- Eléments externes de contrôles :

Notre société est placée dans un environnement de contrôle externe particulier du fait de nos marchés publics français et de notre activité aéronautique :

- Le calcul de nos éléments de coût de revient (taux horaires, frais d'approvisionnement et frais hors production) ainsi que les coûts de revient de nos activités liées aux marchés publics français sont contrôlés par la Direction Générale pour l'Armement (DGA) ;
- La surveillance de nos produits dans le domaine militaire est assurée par la DGA ; les exportations sont soumises selon les cas à licence d'exportation, contrôle de la destination finale, Autorisation d'Exportation de Matériels de Guerre (AEMG).
- La société est habilitée à traiter des marchés classifiés de Défense,
- La société dans le domaine de l'aviation civile, détient des agréments dont certains sont soumis à une surveillance de la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Dans le cadre d'une démarche volontariste, la société est certifiée ISO 9001 et son système de Management de la Qualité est audité chaque année par un organisme extérieur.

2.2.2. Les éléments clefs des procédures de contrôle interne mises en place par la société

- Le Comité d'Engagement, présidé par le PDG, décide des engagements du Groupe en matière de projets de montants importants, de projets présentant un risque (technique, industriel, commercial...), de projets nécessitant un investissement sur fonds propres, de projets subventionnés, de projets internes de R&D, des partenariats industriels et commerciaux, des opérations de croissance externe.
- La gestion par projet des affaires de l'entreprise dans le cadre :
 - des plans de management établis pour identifier et suivre les attendus et les interactions entre les processus,
 - des réunions de lancement et de suivi de projet,
 - des tableaux de bord de suivi de projet établis tous les mois.
- L'attribution des responsabilités à des personnes différentes pour éviter les influences et les fonctions incompatibles
- Les délégations de signature
- Le traitement de l'intégralité des flux physiques dans le progiciel de gestion intégrée
- L'accès sécurisé par processus ou par tâche dans le progiciel de gestion intégrée en ligne avec l'attribution des responsabilités
- L'organisation Qualité
 - les procédures
 - les plans d'actions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par le comité de Direction
 - les audits
 - le suivi des indicateurs permettent de définir le niveau de contrôle nécessaire au niveau de chaque processus (contrôle fournisseur, contrôle d'entrée, contrôle des données d'étude...)
- Le Contrôle de Gestion
 - les tableaux de bord par projet : coûts, délais, facturation, financement
 - l'analyse des écarts
 - le suivi budgétaire

2.2.3. Le contrôle juridique et opérationnel exercé par ECA sur ses filiales

- Sur le plan fonctionnel :

La notion de contrôle est matérialisée par la présence de directeurs d'ECA aux postes d'administrateurs dans les conseils d'administration des filiales.

- Sur le plan opérationnel :

Le pilotage des filiales s'appuie sur un business plan à 3 ans et un budget annuel.

Les performances commerciales et financières des filiales sont revues tous les mois lors des Comités de Direction.

Les dirigeants des filiales rendent compte de la marche de leurs affaires tous les trimestres lors des COMEX Groupe,

Des audits internes inopinés sont réalisés dans les filiales à l'initiative du Président Directeur Général ou du Directeur Financier.

Dans le cadre des acquisitions, le contrôle interne et tout particulièrement les logiciels de gestion ne sont pas toujours au niveau de l'exigence du groupe et impose une refonte ou une adaptation des systèmes d'information et des procédures.

3. CONTROLE INTERNE RELATIF A L'ELABORATION DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE

3.1. Organisation de la fonction comptable

Placé sous Le Responsable Comptable, le service assure les missions suivantes :

- Le règlement des fournisseurs
- La gestion des immobilisations
- L'enregistrement des transactions relatives aux frais généraux
- La gestion de la trésorerie
- L'établissement des comptes semestriels et annuels
- Les déclarations fiscales

Le progiciel de gestion intégrée génère automatiquement les écritures relatives aux flux physiques et aux transactions commerciales liées (réceptions magasin, mouvements de stock, livraisons et facturations) à partir des opérations enregistrées par les services des directions opérationnelles (commandes, bons de livraison, ordres de fabrication, factures).

Sur le plan organisationnel, les responsabilités sont attribuées à des personnes différentes pour éviter les influences et les fonctions incompatibles.

Le responsable comptable procède aux rapprochements et contrôles de cohérence. Il a la charge de valider les périodes comptables dans le progiciel de gestion intégré.

3.2. Organisation des systèmes d'informations comptables et financières

L'information comptable est produite par le service comptable à l'aide du progiciel de gestion intégrée. Des outils spécifiques sont également utilisés pour la gestion de la trésorerie et la gestion des immobilisations. Ces systèmes d'information sont sécurisés. La gestion des sécurités relève du service informatique.

a) Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

Outre les vérifications usuelles, le contrôle de l'information comptable et financière porte principalement sur les points spécifiques suivants :

- le rapprochement de l'information comptable avec les objectifs budgétaires et l'analyse des écarts,
- la validation par les responsables opérationnels des états financiers par projet,
- le rapprochement de la formation du résultat issue de la comptabilité analytique par affaire avec la comptabilité générale,
- le recensement des risques (au titre des projets, des contentieux, ...) et leurs appréciations afin d'en assurer leurs traductions comptables,
- le contrôle des états de rapprochement de la comptabilité générale (avec la comptabilité auxiliaire, les extraits bancaires,...),
- la conciliation des flux en devises,
- la validation des antériorités de balances auxiliaires par les responsables opérationnels.

Par ailleurs, le système d'information intégré fournit les données permettant le recensement et la comptabilisation en matière de séparation des exercices au titre des achats et charges externes relatives aux flux d'exploitation.

Le Directeur Administratif et Financier de la société et le service Contrôle de Gestion procède au contrôle de cette information.

b) Procédures d'élaboration de la consolidation des comptes

Les opérations de pré-consolidation (périmètre, conversion et cumul des comptes) et les opérations de consolidation à proprement parlé (élimination des opérations réciproques, variations de périmètre, partage des capitaux propres, éliminations des titres,..) sont effectuées par la Direction Administrative et Financière à partir des liasses de consolidation produites par les filiales et validées par leurs commissaires aux comptes. Le processus de consolidation est effectué à l'aide d'un logiciel spécialisé (AS Reflex).

4. REFERENCE PAR LA SOCIETE A UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET SON APPLICATION PAR LA SOCIETE

Lors de sa réunion du 28 novembre 2008, le Conseil d'Administration a examiné les recommandations AFEP/MEDEF de janvier 2007 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et a décidé que le code AFEP-MEDEF sera celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du présent rapport à compter de l'exercice en cours.

Essentiellement pour des raisons de taille du Groupe ou du Conseil d'Administration, le Conseil a ainsi écarté l'application des recommandations suivantes du Code AFEP/MEDEF :

- Recommandation sur le respect des délais raccourcis de publication des comptes préconisés par le Code AFEP/MEDEF ;
- Recommandations sur la mise en place de comités ;
- Recommandation sur l'évaluation du Conseil d'Administration ;
- Recommandation de prévoir une rémunération des administrateurs comprenant une part variable en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil.

5. PLAN D'ACTION 2012

- Poursuite des audits internes dans les filiales visant à vérifier la bonne application des procédures
- Suivi des plans d'actions suite aux audits antérieurs
- Déploiement d'un outil Groupe d'analyse et de prévention des Risques
- Déploiement de l'ERP au sein des filiales françaises du Groupe
- Audit de la vulnérabilité des Systèmes d'Information

6. INFORMATIONS VISEES A L'ARTICLE L225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Ces informations sont mentionnées dans le Rapport de Gestion du présent Document de référence.

7. POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Sur proposition du Président, la collectivité des actionnaires peut nommer un ou plusieurs autres dirigeants, personnes physiques ou morales auxquelles peut être conféré le titre de Directeur Général et qui pourront engager la Société. Les dirigeants sont révocables à tout moment par la collectivité des actionnaires sur proposition du Président, en cas de démission ou de révocation de celui-ci, ils conservent leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Président.

En accord avec le Président, la collectivité des actionnaires détermine l'étendue et la durée des pouvoirs des dirigeants.

Il n'y a pas de limitation spécifique aux pouvoirs du Directeur Général.

Par simplification, les rôles de président et directeur général ont été cumulé. »

Le Président Directeur Général

16.6 Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le Rapport du Président du conseil d'administration

Aux Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ECA SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Versailles et Marseille, le 24 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

BDO France - ABPR ILE DE FRANCE

Philippe Benech

MAZARS

Patrick Zirah

17. SALARIÉS

17.1. Nombre de salariés et répartition

Au 31 décembre 2011, l'effectif total du Groupe s'élève à 599 collaborateurs qui se répartissent comme suit :

	2011	2010
Ingénieurs et cadres	304	315
Techniciens	146	128
Administratifs	86	85
Ouvriers	63	74
Total	599	602

17.2. Participations et stocks options des mandataires

Voir le paragraphe « rémunération des mandataires sociaux » et les tableaux suivants du rapport de gestion figurant en annexe 1 du présent document.

17.3. Participation des salariés dans le capital de l'émetteur

Les plans d'options de souscription ou d'achats d'actions, d'attribution gratuites d'actions ou d'attribution de bons de souscription d'actions existant au sein du Groupe sont décrits dans la rubrique 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.3.1 « comptes consolidés au 31 décembre 2011 » du présent document.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition du capital et des droits de vote

Groupe Gorgé est l'actionnaire majoritaire de ECA SA (52,65% du capital) comme indiqué au paragraphe 21.1.1 du présent document. Un tableau de répartition du capital et des droits de vote est inclus au paragraphe « capital de la société » du rapport de gestion figurant en annexe 1.

18.2. Droits de vote des principaux actionnaires

Les actions de Groupe Gorgé inscrite au nominatif depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

18.3. Actionnariat de contrôle

Groupe Gorgé SA est l'actionnaire majoritaire de ECA SA.

18.4. Accord pouvant entraîner un changement de contrôle

Néant

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Les opérations avec les apparentés sont décrites dans la rubrique 7.7 « transactions avec les parties liées » de l'annexes aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.3.1 « comptes consolidés au 31 décembre 2011 » du présent document.

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1. Informations financières historiques

Le lecteur est invité à se reporter :

- relativement à l'exercice clos le 31 décembre 2010 : rapport de gestion, comptes consolidés et annuels et rapports des Commissaires aux Comptes y afférents, figurent dans le Document de Référence déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2011 (numéro de dépôt D11.0391)
- relativement à l'exercice clos le 31 décembre 2009 : rapport de gestion, comptes consolidés et annuels et rapports des Commissaires aux Comptes y afférents, figurent dans le Document de Référence déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2010 (numéro de dépôt D10.0350)

20.2. Informations financières pro forma

Sans objet.

20.3. Etats financiers

20.3.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2011

BILAN CONSOLIDE

En K€	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Ecart d'acquisition	4.8	10 173	10 173
Immobilisations incorporelles nettes	4.6 /4.7	24 863	24 044
Immobilisations corporelles nettes	4.6 /4.7	10 057	9 191
Autres immobilisations financières	4.6 /4.7	514	611
Autres actifs non courants		18	0
Impôts différés actif	4.13	655	472
Total actifs non courants		46 280	44 491
Stocks et en cours	4.9 /4.10	14 624	11 429
Créances d'exploitation	4.9 /4.10	8 801	10 845
Clients et comptes rattachés (1)	4.9 /4.10	67 104	60 384
Impôt sur le résultat	4.9 /4.10	903	944
Trésorerie	4.9 /4.10	13 494	17 231
Total actifs courants		104 926	100 833
Actifs destinés à être cédés			
Total actif		151 206	145 324
(1) dont Factures à émettre	4.9	34 064	37 052

En K€	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Capital (1)		3 208	3 205
Primes		20 643	20 410
Réserves consolidées et résultat (2)		28 046	27 870
Capitaux propres – part du Groupe		51 896	51 485
Total intérêts minoritaires		232	229
Total capitaux propres		52 128	51 714
Emprunts et dettes financières (3)	4.1	2 968	8 105
Engagements envers le personnel	4.2	1 949	1 630
Impôts différés passif	4.12	5 612	5 964
Autres passifs long terme	4.3	1 047	790
Total passifs non courants		11 576	16 489
Provisions pour risques et charges	4.4	1 792	1 181
Emprunts et concours bancaires	4.1	12 477	2 649
Fournisseurs	4.5	30 631	24 225
Autres dettes	4.5	42 372	49 056
Impôt exigible		231	9
Total passifs courants		87 502	77 121
Passifs destinés à être cédés			
Total passif		151 206	145 324
(1) de l'entreprise mère consolidante			
(2) dont résultat de l'exercice		4 145	7 563
(3) dont Crédit bail		1 849	1 958

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en K€	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Chiffre d'affaires	4.13	129 077	116 678
Production stockée		3 907	(572)
Production immobilisée		3 102	5 851
Autres produits de l'activité		2 879	3 550
Achats consommés	4.14	(89 893)	(73 671)
Charges de personnel	7.5	(35 247)	(35 048)
Impôts et taxes		(1 482)	(1 356)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	4.15	(5 389)	(3 868)
Autres produits et charges opérationnels	4.17	(174)	245
Résultat Opérationnel Courant		6 781	11 809
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition			
Frais de restructuration	4.18	(148)	(721)
Résultat Opérationnel		6 633	11 088
Intérêts financiers relatifs à la dette brute		(400)	(154)
Produits financiers relatifs à la trésorerie et équivalents		127	11
Coût de l'endettement financier net (a)		(272)	(143)
Autres produits financiers (b)		438	975
Autres charges financières (c)		(367)	(377)
Charges et produits financiers(*) (d=a+b+c)	4.16	(201)	456
Impôt sur le résultat	4.19	(2 255)	(3 950)
Q/p de résultat des sociétés mise en équivalence		(19)	(28)
Résultat net avant cession d'activité		4 158	7 566
Résultat des activités abandonnées		0	0
Résultat net		4 158	7 566
Part des minoritaires		13	3
Part du Groupe		4 145	7 563
RN par action des activités poursuivies		0,66	1,21
RN par action dilué des activités poursuivies		0,66	1,20
RN par action des activités abandonnées			
RN par action dilué des activités abandonnées			
RN par action de l'ensemble consolidé	4.20	0,66	1,21
RN par action dilué de l'ensemble consolidé		0,66	1,20

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

En K€	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net		4 158	7 566
Ecart de conversion		44	252
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente			
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	4.2	(116)	102
Impôts différés sur écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	4.12	39	(34)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(33)	320
Résultat Global		4 125	7 886
..dont part du groupe		4 112	7 883
..dont part des intérêts minoritaires		13	3

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En K€	Capital	Réserves liées au Capital	Réserves consolidées	Résultat Consolidé*	Total	Part Groupe	Minoritaires
Clôture 2009 corrigée	3 185	19 807	15 695	7 228	45 912	45 658	254
Opérat° sur le Capital	19	386			405	405	
Stocks options IFRS2		221			221	221	
Autocontrôle			(748)		(748)	(748)	
Affectation résultat n-1(*)			7 228	(7 228)	0		
Dividendes			(1 947)		(1 947)	(1 930)	(17)
Résultat net de la période (a)				7 566	7 566	7 563	3
Résultat Enregistré directement en CP (b) :	0	0	321		320	320	0
Résultat global de la période (a+b)					7 886	7 883	3
Variation % intérêts - périmètre Reclassement			(16)		(16)	(4)	(12)
Clôture 31 décembre 2010	3 205	20 411	20 533	7 566	51 714	51 485	229
Opérat° sur le Capital	3	80			83	83	
Stocks options IFRS2		153			153	153	
Autocontrôle			2		2	2	
Affectation résultat n-1			7 566	(7 566)	0		
Dividendes			(3 945)		(3 945)	(3 935)	(10)
Résultat net de la période (a)				4 158	4 158	4 145	13
Résultat Enregistré directement en CP (b) :	0	0	(33)		(33)	(33)	0
Résultat global de la période (a+b)					4 125	4 112	13
Variation % intérêts - périmètre - autres Reclassement - autres			(3)		0 (3)	(3)	
Clôture 31 décembre 2011	3 208	20 643	24 123	4 158	52 128	51 896	232

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

En K€	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net consolidé (avant Répart. Groupe/Minos)		4 158	7 566
+/- Q/p de résultat des sociétés mise en équivalence		19	28
+/- Dotations Nettes Amts et Depr	4.15	4 094	3 462
+/- Dotations Nettes Provisions (Courant / Non Courant)	4.2/4.4	783	(152)
+/- Charges et produits calculés liés aux stocks-opt & assimilés	4.2	153	221
+/- Autres Charges et Produits calculés	Cf. ci-après	(22)	(83)
-/+ Plus et Moins values de cessions	4.17	(24)	(501)
CAF (avant neutralisation Cout Endttmt Fin Net et Impots)		9 160	10 541
+/- Charge/Produits d'Impôts Différés	4.19	(489)	552
CAF (après neutralisation Cout Endttmt Fin Net et Impôts)		8 671	11 093
+/- Variation BFR lié à l'activité	Cf. ci-après	(7 844)	1 148
= Flux Net de Trésorerie Généré par l'Activité		827	12 241
- Décaissements / Acq Immos Corp et Incorp	4.7	(5 702)	(10 047)
+ Encaissements / Cess. Immos Corp et Incorp	4.17	263	3
- Décaissements / Acq Immos Fin	4.7	(39)	(133)
+ Encaissements / Cess. Immos Fin	4.17	118	239
+ Variation comptes courants débiteurs			
+/- Tréso nette Acq/Cess filiales		(18)	(277)
+ Subventions investissements			
= Flux Net de Trésorerie / Opérations d'Investissmts	CP	(5 377)	(10 216)
+ Sommes reçues lors d'augm de cap. (Société M)	CP	83	405
- Dividendes versés aux actionnaires Societe M	CP	(3 935)	(1 930)
- Dividendes versés aux minoritaires	CP	(10)	(17)
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	4.1	5 855	3 934
- Remboursement d'emprunts	4.1	(1 850)	(1 895)
= Flux Net de Trésorerie lié aux Op de Financmt		143	497
+/- Incidences variations cours des devises		(2)	236
+/- Acquisition actions propres		17	(749)
= Variation de la Trésorerie Nette	4.10	(4 391)	2 008

VARIATION DU BFR :

Nature	Solde Ouv.	Activités abandonnées	Var. périmètre	+/- Var BFR Expl	Autre mvt	Ecart de conversion	Solde 2011
Stocks Nets	11 429	0	0	3 169	(0)	27	14 624
Clients Nets	60 384	0	0	6 692	0	28	67 105
Autres créances Expl N	10 845	0	19	(2 068)	6	(0)	8 801
CIR et autres créances d'IS	944	0	0	(49)	0	8	903
Actifs Courants	83 602	0	19	7 743	6	62	91 433
Dettes Fournisseurs	24 225	0	1	6 125	0	1	30 352
Autres Dettes	49 057	0	0	(6 684)	(15)	15	42 372
Impôt exigible	9			220	1	(0)	230
Passifs Courants hors prov.	73 291	0	1	(338)	(14)	16	72 954
[Actifs]-[Passifs]	10 311	0	18	8 082	19	46	18 478
Variation actif/passif non courant				(238)			
Variation du BFR d'exploitation				7 844			

Autres produits et charges calculées :

	2011	2010
Dot/Rep financières		(116)
Autres	(22)	33
Autres charges calculées	(22)	(83)

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1- INFORMATIONS GENERALES

2- RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

- 2.1 Base de préparation des états financiers
- 2.2 Méthodes de consolidation
- 2.3 Information sectorielle
- 2.4 Conversion des opérations en devises
- 2.5 Méthodes et règles d'évaluation

3- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- 3.1 Entreprises comprises dans le périmètre de consolidation
- 3.2 Regroupements d'entreprises
- 3.3 Restructuration interne
- 3.4 Entreprises sorties du périmètre de consolidation et non exclues
- 3.5 Entreprises exclues du périmètre de consolidation
- 3.6 Informations relatives aux entreprises non consolidées
- 3.7 Identité de la société consolidante

4- NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- 4.1 Emprunts et dettes financières
- 4.2 Engagements envers le personnel
- 4.3 Autres passifs long terme
- 4.4 Provisions pour risques et charges
- 4.5 Variation du passif courant
- 4.6 Synthèse des immobilisations
- 4.7 Flux d'immobilisations et d'amortissements
- 4.8 Ecart d'acquisition
- 4.9 Actifs courants
- 4.10 Variation des actifs courants
- 4.11 Actifs destinés à être cédés, activités abandonnées
- 4.12 Ventilation des impôts différés
- 4.13 Ventilation du chiffre d'affaires
- 4.14 Ventilation des achats consommés
- 4.15 Dotations nettes aux amortissements et provisions
- 4.16 Analyse des charges et produits financiers
- 4.17 Analyse des autres produits et charges opérationnels
- 4.18 Frais de restructuration
- 4.19 Ventilation de l'impôt sur les résultats
- 4.20 Résultat par action
- 4.21 Dividendes proposés et votés
- 4.22 Capitaux propres

5- GESTION DU RISQUE FINANCIER

6- INFORMATIONS SECTORIELLES

7- AUTRES NOTES

- 7.1 Engagements hors bilan
- 7.2 Instruments financiers
- 7.3 Actionnariat
- 7.4 Achat par l'émetteur des ses propres actions
- 7.5 Effectif
- 7.6 Rémunération des mandataires sociaux
- 7.7 Transactions avec les parties liées
- 7.8 Effort de recherche et développement
- 7.9 Faits exceptionnels et litiges
- 7.10 Evénements postérieurs

1- INFORMATIONS GENERALES

ECA (« la Société ») et ses filiales (« le Groupe ») interviennent sur deux métiers principaux :

- **Robotique / Défense.** Avec un parc installé de plus de 500 robots, la robotique sous-marine est l'activité historique d'ECA. De forts investissements de R&D depuis plusieurs années permettent à ECA de demeurer leader mondial du déminage sous marin avec la gamme de robots la plus innovante. Cette dernière génère une importante activité récurrente de maintenance et de soutien logistique. ECA est le leader français de la robotique terrestre. Le groupe possède la gamme complète de robots et kits de télé opération pour la défense et la sécurité civile. Le groupe est fournisseur d'équipements et de solutions automatisées pour les domaines naval et terrestre ainsi que des simulateurs d'entraînement et de mission.
- **Aéronautique / Civil.** ECA propose à ses clients aéronautiques une gamme complète de solutions : équipements embarqués, simulateurs d'entraînement, moyens d'essais, bancs et outillages de maintenance, machines d'assemblage avion. Cette activité est commercialement équilibrée entre les constructeurs (Airbus, Eurocopter,...) et les compagnies aériennes.

ECA est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France, inscrite au compartiment C d'Euronext Paris.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 29 mars 2012.

Conformément à la législation française, les états financiers seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires du Groupe lors de l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 7 juin 2012.

Faits significatifs de l'exercice :

1. Apport partiel d'actif à ECA ROBOTICS

Le management du Groupe ECA a séparé juridiquement les branches d'activité de la société ECA comme suit :

- d'une part des activités opérationnelles d'exploitation et plus précisément des missions industrielles d'étude et de production d'équipements et de systèmes technologiques basés en particulier sur les technologies de la Robotique appliquées à des marchés de Défense (Naval, Terrestre, Sécurité intérieure) et des marchés Civils (Nucléaire, Oil & gas, Océanographie scientifique),
- et d'autre part une activité de société holding.

L'objectif a été de rationaliser l'organisation juridique du Groupe en séparant clairement les activités de holding et les activités opérationnelles d'exploitation, afin :

- de donner une meilleure lisibilité des activités et des comptes du Groupe ;
- de se doter d'un outil pour mener des opérations futures de croissance externe ;
- de fournir aux organisations représentatives du personnel une information précise et pure des activités d'exploitation.

La société ECA a procédé à un apport partiel d'actif portant sur ses activités opérationnelles d'exploitation au profit de la société ECA ROBOTICS (anciennement dénommée CNAITEC, acquise sur le premier semestre 2011).

L'actif apporté s'élève à	54.378 K€
et le passif pris en charge s'élève à	36.859 K€
soit un actif net de	17.519 K€
Le montant de l'apport net s'élève ainsi à	17.519 K€

Cette opération approuvée par l'AG du 21 juin 2011 a eu un effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2011. Il s'agit d'une opération de restructuration interne qui n'a pas d'impact sur les comptes consolidés de l'exercice 2011

2. Création d'une filiale en France

Le Groupe ECA a créé la société ECA DEVELOPPEMENT, filiale à 100% de ECA SA, sur le second semestre de l'exercice 2011. Cette nouvelle structure a pour vocation de permettre et faciliter les éventuelles opérations de croissances externes futures. Le capital social de cette filiale s'élève à 2 K€.

3. Mise en service du nouveau bâtiment

ECA SA avait décidé d'investir en 2010 dans l'extension de son implantation à La Garde (83). Environ 1 600 m² ont été construits afin d'adapter les locaux d'ECA aux besoins liés à sa croissance. Ce bâtiment a été mis en service sur le second semestre 2011 pour un montant de 2 450 K€. Les derniers travaux d'aménagement devraient se terminer sur le premier semestre 2012.

2- PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont résumées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1- Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe ECA ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2011. Le bilan de l'exercice 2011 est présenté en comparatif avec le bilan au 31 décembre 2010. Le compte de résultat de l'exercice 2011 est présenté en comparatif avec celui de l'exercice 2010.

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

Le compte de résultat est présenté par nature, le tableau des flux de trésorerie est établi selon le modèle prévu par la recommandation 2009-R03 du CNC du 2/07/2009.

Le bilan est établi sous la forme courant/non courant, sachant qu'un actif est courant lorsqu'il répond à l'un des critères suivants :

- sa réalisation, sa vente ou sa consommation entre dans le cadre du cycle d'exploitation,
- il est détenu essentiellement à des fins de transaction ou pour une durée courte (12 mois),
- l'actif est de la trésorerie ou un équivalent de trésorerie.

Les autres actifs sont des actifs non courants.

Un passif est courant s'il est attendu qu'il soit réglé dans le cadre du cycle d'exploitation ou s'il doit être réglé dans les douze mois suivant la clôture.

Le résultat opérationnel est présenté au compte de résultat en distinguant le résultat opérationnel courant et les autres éléments non courants. Les éléments non courants du résultat opérationnel déjà identifiés par le groupe sont constitués des coûts de restructuration constatés en charges ou provisionnés et des pertes de valeur des écarts d'acquisition. D'autres éléments non courants, qui seraient caractérisés par le caractère inhabituel de leur survenance ou de leur montant, pourraient être identifiés dans le futur.

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et des passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces hypothèses concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs,
- l'évaluation des engagements de retraite (cf. note 4.2.)
- l'évaluation des résultats à terminaison des affaires en cours
- l'évaluation des provisions pour risques et charges.

Les sociétés intégrées exerçant leur activité dans des secteurs différents, les règles de valorisation et de dépréciation de certains postes sont spécifiques au contexte de chaque entreprise (cf. note 2.5).

2.1.1 Normes, amendements et interprétations entrant en vigueur en 2011

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2011. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les nouvelles normes et interprétations suivantes applicables sur la période n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011 :

- IAS 24 révisée – Parties liées,
- Amendements d'IAS 32 – Classement des droits de souscriptions émis,
- Améliorations des normes IFRS de mai 2010 – texte publié par l'IASB en mai 2010,
- IFRIC 19 – Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres,
- Amendement IFRIC 14 – Paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal,

Ces principes appliqués par le Groupe ECA au 31 décembre 2010 ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB ; en effet, l'application des amendements et interprétations dont la mise en œuvre est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2010 dans le référentiel publié par l'IASB mais non encore obligatoire dans le référentiel tel qu'endossé par l'Union Européenne serait sans incidence significative.

2.1.2 Normes, amendements non obligatoires à la date de clôture

Le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations suivantes, qui n'ont pas été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2011 ou dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2011 :

- Normes adoptées :
 - IFRS 7 – Informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers,
- Normes non adoptées :
 - IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global,
 - IAS 19 Révisée – Avantages au personnel,
 - IAS 27 Révisé – États financiers individuel,
 - IAS 28 Révisée – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises,
 - Amendement d'IAS 12 – Recouvrement des actifs sous-jacents,
 - Amendement d'IAS 32 – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers,
 - Amendement IFRS 1 – Hyperinflation sévère et suppression des dates fixes pour les premiers adoptants,
 - Amendement IFRS 7 – Informations à fournir – compensation des actifs financiers et des passifs financiers,
 - IFRS 9 – Instruments financier,
 - IFRS 10 – États financiers consolidés,
 - IFRS 11 – Partenariats,
 - IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités,
 - IFRS 13 – Évaluation à la juste valeur,
 - IFRIC20 – Frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert.

Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur ses comptes consolidés.

Les états de synthèse portent sur les comptes établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010. Les états financiers 2009, inclus dans le Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2010 sous le N° D.10-0350, sont incorporés par référence.

Le Groupe a choisi de présenter une partie des informations relatives à la gestion du risque financier au sein du rapport de gestion, comme le permet la norme (IFRS 7.B6) et renvoie donc le lecteur à ce document.

2.2- Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes les entités dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

L'acquisition de filiales par le Groupe est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant que goodwill ; lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part

revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Transactions avec les intérêts minoritaires

Les transactions avec les intérêts minoritaires sont traitées de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et profits que le Groupe comptabilise au compte de résultat.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote. Les entreprises associées sont consolidées par mise en équivalence.

Les comptes des sociétés consolidées sont arrêtés au 31 décembre de chaque exercice présenté.

2.3- Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à des taux de rentabilité qui sont différents de ceux des autres secteurs d'activité.

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à des taux de rentabilité qui sont différents de ceux des autres secteurs géographiques.

Compte tenu de la structure fondamentale d'organisation et de gestion du Groupe, le premier niveau d'information sectorielle retenu s'articule autour de deux secteurs d'activité : le secteur « Défense » et le secteur « Civil » ; le deuxième niveau d'information sectorielle retenu s'articule autour des cinq grandes zones géographiques : l'Europe, l'Amérique, l'Asie, le Moyen-Orient et l'Afrique.

2.4- Conversion des opérations en devises

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et profits de change résultant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion, au taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en résultat financier.

Sociétés du Groupe

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et passif sont convertis au cours de clôture de la monnaie à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

	31/12/2011		31/12/2010	
	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture
Dollar US	0,7184	0,7729	0,7543	0,7484
Livre Sterling	1,1522	1,1972	1,1657	1,1617
Real Brésilien	0,4298	0,4139	0,4289	0,4509
Dollar Singapour	0,5718	0,5946	0,5539	0,5836

2.5- Méthodes et règles d'évaluation

2.5.1 Immobilisations incorporelles

Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Les coûts encourus sur les projets de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles s'ils satisfont trois critères déterminants pour le Groupe : faisabilité technique, faisabilité économique et fiabilité de l'information relative au coût. L'immobilisation devra dégager de façon probable des avantages économiques futurs clairement identifiables et attribuables à un produit spécifique. Les autres dépenses de développement ne satisfaisant pas à ces trois critères sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles sont amortis en fonction des cycles de vie des produits et solutions. Le plan d'amortissement démarre lors de la première vente. Les frais de développement font l'objet de tests de dépréciation à chaque arrêté ainsi qu'à chaque fois qu'il existe une indication de perte de valeur. Les tests réalisés prennent en compte la mesure de la sensibilité des hypothèses (taux d'actualisation de +/- 1 pt et flux de trésorerie prévisionnels de +/- 20%).

L'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs est effectuée à partir des prévisions d'activité et de profitabilité des projets correspondants.

Les frais de développement sont amortis sur une durée de 10 à 15 ans à compter du lancement du projet pour les principaux programmes (Programme AUV, Programme Mine Killer). Ces durées ont été déterminées sur la base d'étude des différents chefs de projet, et sur l'expérience du PAP, créé dans les années 70 et encore vendu trente ans plus tard. Les autres programmes sont amortis entre 5 et 7 ans.

Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises

Les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base d'évaluations. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur des revenus futurs. Les tests réalisés prennent en compte la mesure de la sensibilité des hypothèses (taux d'actualisation de +/- 1 pt et flux de trésorerie prévisionnels de +/- 20%). Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une durée maximale de 12 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition. Elles ont une durée d'utilité définie et sont comptabilisées à leur coût, déduction faite des amortissements. L'amortissement est calculé de façon linéaire.

Les logiciels sont amortis sur une durée d'utilité de 1 à 3 ans.

Les brevets sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.

2.5.2 Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'une acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables acquis ; si cet écart est positif, il est comptabilisé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition » à l'actif du bilan ; si cet écart est négatif, il est comptabilisé directement au compte de résultat. Le goodwill comptabilisé à l'actif du bilan est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles. Le résultat de cession d'une entité tient compte de la valeur comptable du goodwill de l'entité cédée.

Les goodwills sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation. Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC), calculé avec le taux des OAT à 10 ans (taux sans risque), une prime de risque de marché (source Natixis-Journal des Finances) et un β calculé en fonction du cours de l'action de la société et de l'évolution du CAC 40. Les flux après impôts sont projetés sur la période de prévision de l'activité concernée et peuvent intégrer une valeur terminale avec une hypothèse prudente de croissance. Le taux d'actualisation utilisé en 2011 est de 7,59%. Les tests réalisés prennent en compte la mesure de la sensibilité des hypothèses (taux d'actualisation de +/- 1 pt et flux de trésorerie prévisionnels de +/- 20%) Les Unités génératrices de Trésorerie auxquelles les goodwills sont affectés sont celles susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux goodwills. Le Groupe affecte les goodwills à chaque secteur d'activité.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans les douze mois qui suivent la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et des passifs acquis.

Les fonds de commerce sont traités comme les goodwills.

2.5.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles ont une durée d'utilité définie et sont comptabilisées à leur coût, déduction faite des amortissements. L'amortissement est calculé de façon linéaire sur les principales durées d'utilité suivantes :

- Constructions: 35 ans
- Agencements et aménagements des constructions: 5 à 10 ans
- Matériels et outillages : 4 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

2.5.4 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières recouvrent principalement :

- Les titres de participation non consolidés ; ces titres sont qualifiés de « disponibles à la vente » et sont évalués à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse à la date de clôture. Si la juste valeur des titres non cotés ne peut être évaluée de façon fiable, ces titres sont maintenus à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires. Une dépréciation est constatée notamment lorsque la valeur d'une participation s'avère inférieure à la quote-part de la société dans ses capitaux propres, sauf si les résultats et les perspectives laissent prévoir un rétablissement à court terme. Les variations de juste valeur nettes d'effet d'impôts différés sont comptabilisées directement en capitaux propres.
- Les dépôts de garantie, comptabilisés à leur coût historique.

2.5.5 Décomptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles

Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (résultat de la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de sa sortie.

2.5.6 Dépréciation des actifs non courants

Les actifs non courants ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation à chaque arrêté. Dans le cas du Groupe ces actifs correspondent essentiellement aux écarts d'acquisition.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par rapport à des flux futurs nets de trésorerie actualisés.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable d'une UGT. En l'absence de valeur de marché, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à sa valeur d'utilité après impôts, calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés basés sur des prévisions revues par la direction, avec un taux d'actualisation après impôts de 7.59% (contre 8.00% en 2010) et un taux de croissance de 2 %. Le taux d'actualisation retenu intègre à la fois les taux en vigueur dans les secteurs défense et aéronautique et une prime de risque spécifique au groupe. Les flux après impôts sont projetés sur une période de cinq ans pour les écarts d'acquisition et sur des périodes de cinq à quinze ans pour les autres actifs non courants testés. Les hypothèses retenues pour l'évaluation des DCF ont été établies dans un contexte économique mondial avec un degré de volatilité et un manque de visibilité induit élevés. En conséquence, les montants définitifs seraient susceptibles de différer de ces estimations

Lorsqu'une UGT contient un goodwill, la perte de valeur réduit en général en priorité le goodwill, avant qu'une dépréciation ne soit constatée le cas échéant sur les autres actifs de l'UGT.

Les principales UGT retenues dans la configuration et l'organisation actuelles du Groupe sont :

ECA EN, ECA CNAI, le fonds de commerce Systèmes et Information, le fonds de commerce Télérobotique, la relation clients équipements embarqués et GSE, l'UGT regroupant les cash-flows propres au produit AUV, celle regroupant les cash-flows propres au produit K-Ster, celle regroupant les cash-flows propres aux simulateurs transport FAROS, aux simulateurs navals Sindel, aux simulateurs de pilotage SSI, aux logiciels d'imagerie de Triton Imaging et l'UGT regroupant les cash-flows propres au produit USV.

Toutefois, dans certains cas, l'apparition de facteurs de pertes de valeurs propres à certains actifs (liés à des facteurs internes ou à des événements ou décisions remettant en cause la poursuite d'exploitation d'un site par exemple) peut être de nature à motiver un test et justifier une dépréciation de ces actifs indépendamment de l'UGT à laquelle ils étaient jusque-là rattachés.

Pour les actifs non courants (autres que les écarts d'acquisition) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque arrêté.

Les pertes de valeur des écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

2.5.7 Stocks

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont comptabilisés à leur coût de revient ou à leur valeur de marché si celui-ci est inférieur.

Les activités étant différentes, les modalités de valorisation (par les méthodes du FIFO ou du prix moyen pondéré) et de dépréciation sont adaptées au contexte de chaque société. Les principes de valorisation habituellement admis en la matière sont respectés.

En matière de dépréciation des stocks, des calculs mathématiques conduisent à déprécier les articles à faible rotation. Cette approche mathématique est dans certains cas complétée par une approche technico-commerciale qui consiste à ne pas déprécier les pièces de rechange des produits déminage et vissage lorsque ces derniers ont fait l'objet d'une offre commerciale lors des 24 derniers mois et que la base installée rend probable leur mise sur le marché.

2.5.8 En cours et Reconnaissance du Chiffre d'affaires

Contrats à long terme

La méthode retenue par la société est la méthode dite à l'avancement. Cette méthode se caractérise par l'enregistrement du chiffre d'affaires et du résultat au fur et à mesure de l'accomplissement des travaux. Le taux d'avancement est déterminé par le rapport :

Coût des travaux et services exécutés / Coût total estimé des travaux et des services.

L'ajustement du chiffre d'affaires en fonction de l'avancement des travaux se traduit par la comptabilisation de facture à établir ou de produits constatés d'avance.

Cette méthode est considérée comme préférentielle car elle conduit à une meilleure information sur l'activité de la période et notamment du chiffre d'affaires. Elle est également préconisée par l'OEC dans son avis sur le rattachement des produits.

Par exception, dans certains cas où l'entreprise estime que les aléas techniques sont très importants et où le coût prévisionnel à fin d'affaires ne peut être déterminé de manière précise avec un niveau suffisant de sécurité, aucun profit n'est dégagé. Les produits dégagés à l'avancement sont normalement pris en compte dans la limite des coûts correspondants.

Les résultats à l'avancement et les provisions pour perte à terminaison sont déterminés sur la base d'estimations fiables de chiffre d'affaires et de coûts prévisionnels à fin d'affaire établies par les responsables de projet et revues par la direction.

Relèvent notamment de cette catégorie les contrats à long terme suivants :

- Contrat à long terme comportant essentiellement des études :

Ils concernent les contrats d'études au forfait, l'assistance technique et les contrats système et information.

- Contrat à long terme comportant une phase d'étude et la livraison d'un matériel unique à fin d'affaire.

Ces affaires comprennent en général une phase d'étude relativement importante et la livraison d'un matériel unique au final.

Ces contrats portent sur la réalisation d'un ensemble de biens et/ou de services fréquemment complexes.

Contrats ne relevant pas de la catégorie des contrats à long terme

Il s'agit notamment des contrats suivants :

- Contrat comportant une phase d'adaptation aux besoins du client d'une technologie déjà maîtrisée et la livraison de lots successifs

Ces contrats concernent la fourniture de véhicules sous-marins (PAP) et certaines affaires d'automatismes industriels. Même si elles nécessitent, dans la majeure partie des cas, une phase d'adaptation aux besoins spécifiques du client, ces affaires reposent sur une base technologique connue avec un niveau raisonnable d'aléas.

Le chiffre d'affaires et la marge sont pris en compte à la livraison de chaque lot. La phase d'adaptation est répartie sur chaque lot.

Les approvisionnements et coûts internes de production correspondant aux lots non livrés sont comptabilisés en travaux en cours à la clôture de l'exercice.

- Contrat cadre de fournitures de pièces de rechange ou de matériels en série

Le chiffre d'affaires et la marge sont dégagés au fur et à mesure de la livraison du matériel. Les approvisionnements et coûts internes de production des matériels non livrés sont comptabilisés en travaux en cours.

La méthode retenue pour ces opérations est la méthode dite à l'achèvement.

Provisions pour pertes à terminaison

Quelle que soit la méthode de comptabilisation retenue (avancement ou achèvement), le résultat de l'exercice au cours duquel un contrat est devenu déficitaire doit comprendre l'intégralité de la perte du contrat (jusqu'à son terme).

Dans la méthode dite à l'avancement, la perte est constatée sous forme de provisions pour risques et charges après déduction de la perte déjà constatée dans les comptes.

Dans la méthode dite à l'achèvement, la perte est constatée sous forme de dépréciation des en-cours et de provision pour risques et charges si nécessaire.

2.5.9 Créances et dettes

Lors de la comptabilisation initiale, les créances et dettes en euros sont mesurées à leur juste valeur. La juste valeur à la date de comptabilisation initiale est normalement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable d'une créance est inférieure à sa valeur comptable. Les créances douteuses, en particulier liées à la défaillance financière d'un client, sont provisionnées à 100 % de leur montant hors taxes sauf exception dûment justifiée dans l'annexe. Les risques sur les créances litigieuses sont appréciés en fonction des faits ou éléments de procédure connus à la date d'arrêtés des comptes.

2.5.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie sont des valeurs mobilières de placement et des comptes à terme répondant aux critères de la norme IAS7, à savoir des placements à court terme aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Les valeurs mobilières telles que définies supra sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition puis évaluées à leur juste valeur ; s'agissant de valeurs cotées, la juste valeur correspond au cours de marché à la date d'arrêtés des comptes. La variation de juste valeur est comptabilisée au compte de résultat dans les « Charges et produits financiers » ; les produits ou charges nets résultant de la cession de ces valeurs mobilières sont également comptabilisés dans cette rubrique.

Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan dans la rubrique « Emprunts et concours bancaires ».

2.5.11 Actifs et passifs destinés à être cédés

Le groupe applique la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée du bilan du groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession, est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau de flux de trésorerie sur l'ensemble des périodes publiées.

2.5.12 Capital apporté et titres d'autocontrôle

Les actions composant le capital de la Société sont des actions ordinaires.

Les actions d'autocontrôle acquises par la Société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et viennent en déduction des capitaux propres ; les résultats des cessions d'actions d'autocontrôle sont comptabilisés nets des effets d'impôt, directement en capitaux propres.

2.5.13 Avantages du personnel

Retraites et prestations assimilées

Le coût des départs à la retraite et prestations assimilées (médailles du travail) est provisionné pour les obligations restant à courir. Il est estimé pour l'ensemble du personnel sur la base des droits courus et d'une projection des salaires actuels, avec la prise en compte du risque de mortalité, de la rotation des effectifs et d'une hypothèse d'actualisation. Les écarts actuariels sont depuis 2008 intégralement comptabilisés en capitaux propres de l'exercice au cours duquel ils sont constatés (méthode dite SORIE).

Les principaux paramètres utilisés pour l'exercice sont les suivants, étant précisé qu'il a été modifié le mode de départ et qu'il n'a pas été tenu compte de l'accord national interprofessionnel de juillet 2008 compte tenu de l'incertitude pouvant encore peser sur ses modalités d'application :

Mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire),

Calcul de l'indemnité selon la convention collective de la Métallurgie,

- âge de départ supposé 65 ans,
- taux d'actualisation 3,72% (moyenne des taux des OAT 10 ans des 5 dernières années),
- taux de charge 50%,
- turn over : 10% jusqu'à 34 ans, 7% de 35 à 45 ans, 2% de 46 à 55 ans, 0% au-delà,
- taux de revalorisation des bases de calcul 2,3%,
- table de mortalité 2003-2005.

Paiements en actions (stock-options et bons de souscription d'actions)

Le Groupe a mis en place des plans d'option de souscription ou d'achat d'actions et a procédé à l'émission de bons de souscription d'actions au profit de certains salariés. Ces dispositions présentent le double avantage d'intéresser les cadres aux résultats futurs, sans alourdissement des frais de personnel, tout en procurant à la Société des capitaux propres supplémentaires utiles à son développement. Ces plans sont réalisés dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce.

Les grandes lignes de ces plans sont les suivantes :

- en cas d'octroi de souscription, le prix de souscription des actions par les bénéficiaires est fixé au jour où les options sont consenties par le Conseil d'administration et ne peut être inférieur à 80% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant ce jour ;
- en cas d'octroi d'option d'achat, le prix d'achat des actions par les bénéficiaires est fixé au jour où les options sont consenties par le Conseil d'administration et ne peut être ni inférieur à 80% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant ce jour, ni inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L 225-208 et L 225-209 du Code de commerce.

La juste valeur des options et des bons est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale de l'option, le nombre d'options pris en compte pour valoriser chaque plan est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires à la fin de la période d'indisponibilité des droits.

L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisé en charges de personnel, de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Attribution d'actions gratuites

Le Groupe a attribué à ses cadres dirigeant des actions gratuites incessibles jusqu'au terme de la période d'acquisition soit le 31 mars 2012. L'attribution définitive aux bénéficiaires est subordonnée à l'atteinte d'objectifs financiers annuels des sociétés qui les emploient ou dont ils sont mandataires social.

L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisé en charges de personnel en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Plan Epargne Entreprise

En fin d'année 2009, le Groupe a mis en œuvre un plan d'achat d'actions ECA pour ses salariés avec décote par rapport au prix moyen de marché et abondement. La juste valeur de ce plan d'actionnariat est évaluée conformément à la recommandation du CNC (Conseil National de la Comptabilité) du 21 décembre 2004, en prenant en considération la restriction de 5 ans pour l'employé.

L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisé en charges de personnel en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres dans les comptes consolidés clos au 31 décembre 2009, le fait générateur ayant lieu en décembre.

2.5.14 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur est estimée suffisante pour permettre l'imputation des différences temporelles.

2.5.15 Autres passifs à long terme

Les autres passifs à long terme recouvrent les subventions d'investissement et les avances conditionnées de l'Etat et des Réseaux Technologiques accordées au titre de programmes de recherche et développement.

S'agissant des avances conditionnées, l'augmentation de leur montant au bilan résulte des fonds perçus au titre des projets en cours, la diminution de leur montant au bilan résulte de leur remboursement ou de l'échec des programmes. La partie de ces avances représentative de l'acquis technologique (systématiquement remboursable) figure au passif non courant du bilan dans la rubrique « Emprunts et dettes financières ». Le solde remboursable ou non en fonction de la réussite technique et commerciale du projet figure au passif non courant du bilan dans la rubrique « Autres passifs à long terme » sur la base du pourcentage généralement constaté sur les projets financés par ces organismes (de l'ordre de 70 %) ; ce solde est comptabilisé au compte de résultat dès lors que la société a l'assurance de l'échec du programme.

2.5.16 Provisions pour risques et charges

Cette rubrique recouvre l'ensemble des provisions pour risques et charges comptabilisées par le Groupe. Les principales provisions concernées sont les suivantes :

- les provisions pour garantie sont constituées par le coût estimé des litiges déclarés à la clôture majoré d'une provision statistique basée sur les observations passées ;
- les provisions pour pertes à fin d'affaire sont relatives aux affaires en cours à la clôture. Elles correspondent au rapport entre la perte totale à fin d'affaire multipliée par les coûts restants à engager sur le coût total prévisionnel à fin d'affaire ;
- les provisions pour litiges prud'homaux.

2.5.17 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Le Groupe utilise, s'il l'estime nécessaire, des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques de change liés à l'exploitation. Ces risques résultent essentiellement des ventes réalisées en USD et en GBP. Les flux de trésorerie futurs correspondants sont partiellement couverts par des opérations de change à terme fermes ou optionnelles. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments dérivés sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Ils sont évalués par la suite à leur juste valeur calculée sur la base du prix du marché communiqué par les organismes financiers concernés. Le Groupe applique la comptabilisation de couverture pour ses opérations de change suivant les critères définis par la norme IAS39. Il s'agit de macro couverture de change, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont donc comptabilisées en résultat.

2.5.18 Actualisation des créances, dettes et provisions

Le Groupe n'ayant aucune créance ou dette significative avec différé de paiement important sans intérêt, il n'y a pas lieu de procéder à une actualisation de ces postes. La provision relative au coût des départs à la retraite et prestations assimilées est actualisée suivant la norme IAS19. Les autres provisions sont évaluées, de fait, en valeur actuelle. Conformément aux prescriptions des normes IFRS, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.5.19 Contrats de location

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les biens financés par un contrat de location-financement qui, en substance, transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens, sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Ces actifs sont amortis selon la méthode décrite au paragraphe relatif aux immobilisations corporelles et la dette correspondante est inscrite au passif.

2.5.20 Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels résultent d'évènements passés, mais dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'évènements futurs incertains. Les passifs éventuels incluent également les obligations non comptabilisées car leur montant ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les actifs et passifs éventuels sont mentionnés dans les notes aux comptes consolidés, à l'exception des passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont comptabilisés selon les critères définis par la norme IFRS3.

2.5.21 Restructuration

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dès lors qu'il constitue un passif résultant d'une obligation du groupe vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision prise par un organe compétent, matérialisé avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés et à condition que le groupe n'attende plus de contrepartie de ces coûts.

Ces coûts sont essentiellement constitués d'indemnités au titre de la fin des contrats de travail, des indemnités de licenciement, ainsi que des dépenses diverses.

L'ensemble de ces coûts sont présentés en « coûts de restructurations » au compte de résultat.

2.5.22 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe, par la moyenne pondérée prorata temporis du nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des actions détenues en autocontrôle, en respect de la norme IAS 33.

Le résultat par action dilué prend en compte les instruments ayant un effet dilutif. Il est calculé à partir de la moyenne pondérée prorata-temporis du nombre d'actions assimilables à des actions en circulation au cours de l'exercice. L'effet dilutif des options de souscription d'achat ou d'achats d'actions est calculé selon la méthode dite du rachat d'action, en prenant en compte le cours moyen de la période concerné.

2.5.23 Crédit d'impôt recherche (CIR)

Les crédits d'impôt recherche du Groupe sont constatés au sein du résultat opérationnel courant plutôt qu'en diminution de la charge d'impôt, s'ils ne sont pas générés par des dépenses de développement inscrites à l'actif du bilan consolidé. S'ils sont générés par des dépenses de développement inscrites à l'actif du bilan consolidé, les crédits d'impôt recherche sont constatés au passif (produits constatés d'avance) en « autres dettes » et en « autres produits de l'activité » au compte de résultat au rythme des amortissements futurs des actifs concernés.

3- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.1 Entreprises comprises dans le périmètre de consolidation

Sociétés	Méthode	Secteurs d'activité	% contrôle 2011	% contrôle 2010	% intérêt 2011	% intérêt 2010
Société consolidante ECA	Intégration globale	Défense	Top	Top	Top	Top
Filiales françaises						
ECA ROBOTICS	Intégration globale	Défense	100%	NA	100%	NA
ECA CNAI	Intégration globale	Civil	100%	100%	100%	100%
ECA FAROS	Intégration globale	Civil	98%	98%	98%	98%
ECA EN (ex EN Technologie)	Intégration globale	Défense	100%	100%	100%	100%
ECA SINTERS	Intégration globale	Civil	100%	100%	100%	100%
ECA DEVELOPPEMENT (1)	Intégration globale	Civil	100%	NA	100%	NA
Filiales étrangères						
ECA CSIP (Angleterre)	Intégration globale	Défense	100%	100%	100%	100%
ECA SINDEL (Italie)	Intégration globale	Défense	96%	96%	96%	96%
OD ECA (Turquie)	Intégration globale	Défense	60%	60%	60%	60%
TRITON IMAGING (USA)	Intégration globale	Civil	100%	100%	100%	100%
SSI (USA)	Intégration globale	Civil	100%	100%	100%	100%
ESFE (Singapour)	Intégration globale	Civil	100%	100%	100%	100%
ECA AMERICA LATINA	Intégration globale	Civil	99.74%	99.74%	99.74%	99.74%
1ROBOTICS (USA)	Mise en équivalence	Défense	29.89%	29.89%	81%	81%

(1) société créée lors du second semestre 2011

3.2 Regroupements d'entreprises

Néant

3.3 Restructuration interne

La société ECA a procédé un l'apport partiel d'actif au profit de la société ECA ROBOTICS, détenue à 100%, sur l'exercice 2011 – voir §Faits significatifs de l'exercice - Apport partiel d'actif à ECA ROBOTICS

3.4 Entreprises sorties du périmètre de consolidation et non exclues

Néant

3.5 Entreprises exclues du périmètre de consolidation

Néant

3.6 Informations relatives aux entreprises non consolidées

Néant

3.7 Identité de la société consolidante

Les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe sont également comprises dans le périmètre de consolidation de la Société Groupe GORGE (RCS Paris B 348 541 186).

4- NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Emprunts et dettes financières

en K€	Ouverture	Var. périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassement	Autre Mvt	Clôture
Emprunts auprès d'établissement de crédit *	7 621		5 754	(1 527)			11 848
Retraitement des Crédits Baux	1 958			(109)			1 849
Autres dettes financières	964		117	(198)			883
Concours bancaires	212		865	(212)			865
Emprunts et dettes financières	10 754	0	6 736	(2 045)	0	0	15 445

Les échéances des emprunts sont indiquées ci-après :

en K€	31/12/2011	31/12/2010
- Moins d'un an *	12 477	2 649
- Un à deux ans	367	1 886
- Deux à trois ans	561	1 617
- Trois à quatre ans	281	1 561
- Quatre à cinq ans	283	1 811
- Plus de cinq ans	1 476	1 230
Total	15 445	10 754

* : dont 10 700 K€ concernant le crédit accordé par le pool bancaire. Un des covenants n'ayant pas été respecté, l'intégralité de la dette est reclassée à moins d'un an conformément à IAS1. Ce prêt n'est cependant pas exigible immédiatement – voir §5 Risque de crédit

4.2 Engagements envers le personnel

Retraites et prestations assimilées

	31/12/2011	31/12/2010
Engagements inscrits au bilan :		
- prestations de retraite	1770	1484
- autres : congés suppl.	35	32
- sociétés étrangères	145	114
Montant imputé au compte de résultat :		
- prestations de retraite	170	80
- autres : congés suppl.	3	2
- sociétés étrangères	31	36

	Ouverture	Variation de périmètre	Autre Mouvement	Dotations	Utilisations	Reprises	Impact Soies	Clôture
Provision pour retraites et congés France	1516			246	(74)		116	1804
Provision pour retraites et congés Etranger	114			31				145
Total	1 630	0	0	277	(74)	0	116	1 949

Présentation de la Méthode des Series, dans le cadre du calcul des Indemnité de départ à la retraite des sociétés françaises.

HYPOTHESES	31.12.11
Début de période	31 décembre 2010
Fin de période	31 décembre 2011
Taux d'actualisation	3,72%
Taux d'augmentation des salaires	2,30%
Taux de rendement attendu des actifs de couverture	
Espérance de Durée Résiduelle Moyenne d'Activité (EDRMA) 2011	9,65
VARIATION DE L'OBLIGATION	31.12.11
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	1973
Fusion	-
Coût des services rendus de la période	165
Intérêt sur actualisation	71
Régularisation convention 2009	-
Cotisations employés	-
Coût des services passés	-
Acquisition/Cession	-
Profit/Perte lié à une liquidation ou réduction de régime	-
Pertes et gains actuariels générés sur l'obligation	16
Prestations payées	(74)
Valeur actualisée de l'obligation à la clôture	2 251
VARIATION DE LA VALEUR DES ACTIFS	31.12.11
COUVERTURE FINANCIERE	31.12.11
Couverture financière	(2 251)
Dette initiale non comptabilisée	-
Pertes et gains actuariels non comptabilisés	-
Coût des services passés non comptabilisés	302
Provision comptabilisée	(1 949)
COUT DE LA PERIODE	31.12.11
Coût des services rendus de la période	165
Intérêt sur actualisation	71
Régularisation convention 2009	-
Rendement attendu des actifs	-
Amortissement de la dette initiale	-
Amortissement des pertes et gains actuariels	-
Amortissement du coût des services passés	41
Impact des liquidations ou réductions de régime	-
Coût de la période	277
VARIATION DU PASSIF COMPTABILISE AU BILAN	31.12.11
Passif ouverture	(1 630)
Fusion	-
Charge comptabilisée au compte de résultat	(277)
Prestations versées au cours de l'exercice	74
Cession	-
SORIE	(16)
Passif clôture	(1 949)
Coût de la période	277
Prestations versées au cours de l'exercice	(74)
Indemnités de fin de contrat	-
Impact net résultat	203

Paielements en actions (stock-options et bons de souscription d'actions)

	BSA 20€	Options 10,92€
Type de plan	Souscription	Souscription
Nombre de bénéficiaires	5	17
Action support	FR0010099515	FR0010099515
Nombre d'actions auquel donnent droit les options ou les bons	150 000	120 000
Levée d'options		
Options annulées		61 500
Solde des actions auquel donnent droit les options ou les bons	150 000	58 500
Date de mise en place	Avril 2006	Décembre 2009
Début de la période d'exercice	Avril 2010	Avril 2012
Fin de la période d'exercice	Avril 2012	Mars 2015
Prix de souscription	20 €	10,92€
Valeur des options (calcul par la formule de Black-Scholes)	172 999 €	165 848

Les incidences de comptabilisation sont les suivantes : augmentation des charges de personnel en contrepartie des capitaux propres :

Evaluation	Périodes
127 K€	Du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006
163 K€	Du 1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007
70 K€	Du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008
53 K€	Du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009
140 K€	Du 1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
72 K€	Du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011
-44 K€	Du 1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012

Paielements en actions : plan de distribution d'actions gratuites :

	AGA 2009
Type de plan	Actions gratuites
Nombre de bénéficiaires	17
Action support	FR0010099515
Nombre d'actions potentielles	30 000
Levée d'options	
Options annulées	3 250
Solde des actions potentielles	26 750
Date de mise en place	Décembre 2009
Début de la période d'exercice	Décembre 2009
Fin de la période d'exercice	Mars 2012
Valeur des options (calcul par la formule de Black-Scholes)	350 962 €

Les incidences de comptabilisation sont les suivantes : augmentation des charges de personnel en contrepartie des capitaux propres :

Evaluation	Périodes
8 K€	Du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009
81 K€	Du 1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
81 K€	Du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011
81 K€	Du 1 ^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012
81 K€	Du 1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013
19 K€	Du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014

4.3 Autres passifs long terme

	Ouverture	M vt de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassement *	Clôture
Avances conditionnées	790		320	(64)		1047
Autres passifs long terme	790	0	320	(64)	0	1 047

* dont viré en produit suite à l'abandon des projets

0

4.4 Provisions pour risques et charges

	Ouverture	Activités Abandonnées	Mouvement Périmètre	Dotations	Utilisations	Reprises	Clôture
Provisions pour litiges	53				(53)		0
Provision pour garanties données	555			80	(128)	(2)	505
Provision pour perte à fin d'affaires	159			143	(86)		215
Provisions pour pénalités de retard	355			378	(183)		551
Provision pour Impôt	0						0
Provision autres risques & charges	59			480		(18)	522
Total Provision pour risques & charges	1 181	0	0	1 081	(450)	(20)	1 792

4.5 Variation du passif courant

	Ouverture	Activités abandonnées	Mouvement Périmètre	Variation Exercice	Reclassement	Ecart de conversion	Clôture
Dettes financières à moins d'un an *	2 439			9 171			11 612
Concours bancaires	211			655			865
Emprunts et concours bancaires	2 649	0	0	9 826	0		12 477
Fournisseurs et comptes rattachés	24 225		1	6 404		1	30 631
Avances et acomptes reçus / cdes	23 089			(2 501)			20 588
Dettes sociales	6 998			322	1	2	7 324
Dettes fiscales	5 134			(593)	(31)	(0)	4 510
Comptes courants créditeurs (1)	2			3			5
Dettes diverses	1 117			181	15	4	1 316
Produits constatés d'avance	12 717			(4 096)		9	8 630
Autres dettes	49 056	0	0	(6 684)	(15)	15	42 372

* : dont 10 700 K€ concernant le crédit accordé par le pool bancaire. Un des covenants n'ayant pas été respecté, l'intégralité de la dette est reclassée à moins d'un an conformément à IAS1. Ce prêt n'est cependant pas exigible immédiatement – voir §5 Risque de crédit

Les produits constatés d'avance se décomposent comme suit au 31 décembre 2011 :

- Subventions et CIR (retraitement IAS20) : 4 073 K€
- Contrats à long terme : 4 520 K€
- Autres : 37 K€

4.6 Synthèse des immobilisations

	Valeurs brutes	31/12/2011 Amort.	Valeurs nettes	31/12/2010 net
Frais de recherche et développement	30 409	(8 608)	21 802	20 876
Autres immobilisations incorporelles	6 590	(3 528)	3 061	3 168
Total immobilisations incorporelles	36 999	(12 136)	24 863	24 044
Total immeubles de placements			0	0
Terrains	533	0	533	483
Constructions	9 877	(3 529)	6 348	3 856
Installations tech., mat. et outillages ind.	5 915	(4 151)	1 764	989
Autres immobilisations corporelles	4 519	(3 268)	1 252	1 207
Immobilisations corporelles en cours	161		161	2 655
Total immobilisations corporelles	21 005	(10 948)	10 057	9 191
Titres de participation	17		17	17
Titres mis en équivalence	9		9	28
Actifs financiers			0	0
Autres immobilisations financières	489		489	567
Total autres immobilisations financières	514	0	514	611

Le poste immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

	Valeur nette au 31/12/11	Valeur nette au 31/12/10
Programme AUV	8 420	8 297
Programme Mine Killer	2 676	2 872
Simulation de pilotage (1)	3 424	3 618
Simulation navale (2)	1 933	1 260
Equipements navals	2 107	1 747
Imagerie (3)	2 013	2 001
Autres	1 229	1 082
sous total frais de développement	21 802	20 876
Relations clientèle ECA Sintors (4)	1 167	1 333
Autres	1 894	1 835
Total immobilisations incorporelles	24 863	24 044

(1) dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions : 1 000 K€

(2) dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions : 1 000 K€

(3) dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions : 1 600 K€

(4) dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions : 1 167 K€

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les coûts et achats de licences du prochain ERP du Groupe pour 1 246 K€ (coûts directs), comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours.

Les échéances des autres immobilisations financières sont indiquées ci-après :

	31/12/2011	31/12/2010
- Moins d'un an	198	288
- Un à deux ans		4
- Deux à trois ans	115	116
- Au delà	176	158
Total	489	567

4.7 Flux d'immobilisations et d'amortissements

	Incorp. Acquisés /regroupement d'entreprises	Frais de Développement	Autres incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Valeur nette au 31/12/2010	10 173	20 876	3 168	9 191	611	44 019
Acquisitions / capitalisations		3 084	800	2 097	39	6 019
Cessions, VNC		(44)	(200)	(2)	(117)	(363)
Dotations aux amortissements		(2 420)	(571)	(1 088)		(4 079)
Activités abandonnées						-
Reclassement		269	(136)	(153)		(20)
Périmètre, change et autres		37	0	13	(19)	31
Valeur nette au 31/12/2011	10 173	21 802	3 061	10 057	514	45 607

4.8 Ecarts d'acquisition

	2011			2010
	Brut	Amort.	Net	Net
Ouverture	11 390	(1 218)	10 172	11 244
Entrée de périmètre (1)			0	262
Sortie de périmètre			0	0
Affectation écart d'acquisition (1)			0	(1 334)
Total Ecarts d'acquisition	11 390	(1 218)	10 173	10 173

Le détail des écarts d'acquisition par filiale et fonds de commerce est le suivant :

	Valeur nette au 31/12/2011
Branche Aéro	528
Branche Hytec	304
MSI	503
Télérobotique	449
ECA EN	6 563
SSI	498
TRITON IMAGING	1 328
	10 173

4.9 Actifs courants

	Valeurs brutes	31/12/2011 Dépréciation	Valeurs nettes	31/12/2010 Net
Matières premières	7 970	(2 264)	5 706	5 451
En-cours	5 273	(39)	5 234	2 562
Produits finis	5 315	(1 630)	3 685	3 416
Stocks et en-cours	18 558	(3 933)	14 624	11 429
Avances et acomptes versés	3 973		3 973	2 925
Créances sociales	327		327	83
Créances fiscales	2 976		2 976	4 750
Débiteurs divers	1 142	(189)	953	1 460
Comptes courants débiteurs	18		18	53
Charges constatées d'avance	554		554	1 574
Créances d'exploitation	8 990	(189)	8 801	10 845
Impôt sur le résultat	903		903	944
Clients et comptes rattachés (1)	67 381	(276)	67 104	60 384
Disponibilités	8 864		8 864	10 212
Autres équivalents de trésorerie (2)	4 630		4 630	7 018
Trésorerie et équivalents	13 494	0	13 494	17 231
Total Général	109 325	(4 399)	104 927	100 833

(1) Dont Facture à établir

34 064

37 052

	Valeurs brutes	31/12/2011 Dépréciation	Valeurs nettes	31/12/2010 Net
SICAV et comptes à terme	4 630		4 630	7 018
Actions acquises sur des marchés				
Total	4 630	0	4 630	7 018

Les créances clients échues non provisionnées s'élèvent à 8 100 K€ (1) au 31 décembre 2011.

	0-30 jours	30-60 jours	>60jours	Total
Retards par rapport à l'échéance	3 463	2 252	2 386	8 100

(1) Le groupe n'a pas connaissance de difficultés nécessitant une éventuelle provision. A fin février 2012, sur l'ensemble de ces créances, le Groupe a reçu 4 932 K€ de règlements.

4.10 Variation des actifs courants

	Ouverture	Activités abandonnées	Variation de périmètre	Variation BFR Expl	Autre mouvement	Ecart de conversion	Clôture
Stocks Nets	11 429			3 169	(0)	27	14 624
Clients Nets	60 384			6 692		28	67 104
Créances d'exploitation Nettes	10 845		19	(2 068)	6	(0)	8 801
Impôt sur le résultat	944			(49)		8	903
Actifs financiers courants	17 231			(3 737)			13 494
TOTAL Actifs courants	100 833	0	19	4 006	6	62	104 926

La variation de la Trésorerie Nette s'établit comme suit :

	Clôture	Ouverture
Disponibilités	8 864	10 212
Autres équivalents de trésorerie nets	4 630	7 018
- Concours bancaires	(865)	(212)
Total	12 628	17 019
Variation de la Trésorerie Nette	(4 391)	

4.11 Actifs et Passif destinés à être cédés, activités abandonnées

Néant

4.12 Ventilation des impôts différés

	31/12/2010	Charges / Produits de l'exercice	Sortie	Affectation de l'écart d'acquisition	Variation change périmètre et autre	31/12/2011
Différences temporelles						
- Retraites & prestations assimilées	(505)	(57)	(39)			(601)
- Frais de développement	6 354	(204)		0		6 150
- Subvention	(314)	15				(299)
- Crédit bail	120	13				134
- Fonds de commerce	0	0				0
- Autres	30	(37)				(7)
Sous Total	5 686	(270)	(39)	0	0	5 377
Déficits reportables	(57)	53				(4)
Différences temporaires	(314)	(255)				(569)
CVAE *	177	(25)	0	0	0	152
Sous Total	(195)	(227)	0	0	0	(421)
Total (1)	5 492	(494)	(39)	0	0	4 957

(1) Impôt différés Passif	5 612
Impôt différés Actif	(655)
	<u>4 957</u>

4.13 Ventilation du chiffre d'affaires

	2011	%	2010	%
Défense - Robotique	56 266	44%	62 388	53%
Civil - Aéronautique	72 811	56%	54 290	47%
Total	129 077	100%	116 678	100%

4.14 Ventilation des achats consommés

	2011	2010
Achats matières 1ères & autres appro.	12 533	12 892
Variation stocks matières 1ères & autres appro.	234	(132)
Autres achats stockés	40 995	30 393
Achats de sous-traitance	19 427	15 151
Achats non stockés, Matériel et fournitures	909	1 187
Autres services extérieurs	4 965	4 732
Autres charges externes	10 830	9 448
Total Achats consommés	89 893	73 671

4.15 Dotations nettes aux amortissements et provisions

	2011	2010
Reprise sur amortissements		
- immobilisations incorporelles		
- immobilisations corporelles		
Total reprises sur Amortissements	0	0
Reprises sur provisions		
- stocks et encours	517	2
- actifs circulants	51	191
- risques et charges	470	1 013
Total reprises sur provisions	1 038	1 207
Total Reprises aux amortissements et provisions	1 038	1 207
Dotations aux amortissements		
- immobilisations incorporelles	3 007	2 459
- immobilisations corporelles	997	911
- immobilisations leasing	91	91
* sous total dotations aux amortissements	4 094	3 462
Dotations aux provisions		
- stocks et encours	1 006	526
- actifs circulants		115
- risques et charges	1 327	972
* sous total dotations aux provisions	2 333	1 613
Total dotations aux amortissements et provisions	6 427	5 075
Total dotations nettes aux amortissements et provisions	5 389	3 868

4.16 Analyse des charges et produits financiers

	2011	2010
Revenus des autres créances et VMP	93	95
Gains de change	401	729
Produits nets sur cession de VMP	35	27
Autres produits financiers	37	130
Reprises sur prov. et amort. financiers		116
Juste valeur des instruments financiers		
Total produits financiers	566	1 097
Dotation aux prov. & amort. Financiers		-
Intérêts et charges financiers	400	154
Pertes de change	367	377
Charges nettes sur cession de VMP	0	111
Autres charges financières		
Juste valeur des instruments financiers		
Total charges financières	767	642
Résultat financier	(201)	456

4.17 Analyse des autres produits et charges opérationnels

	2011	2010
Produits sur opérations de gestion (sur créance)	475	500
Produits de cession d'éléments d'actif	270	553
Reprise prov. pour risques et charges		
Autres produits	107	123
Total autres produits opérationnels	851	1 176
Charges sur opérations de gestion	371	344
VNC des éléments d'actif cédés	245	52
Dotation prov. pour risques et charges		
Autres charges	408	535
Total charges opérationnelles	1 024	931
Total net	(174)	245

Les autres produits d'exploitation se décomposent essentiellement de produits de licence pour 348 K€, et de remboursement de loyers pour 72 K€.

Les autres charges se composent principalement de pénalités de marchés (160 K€), de redevance (100 K€).

4.18 Frais de restructuration

Les frais de restructuration s'élèvent à 148 K€ sur l'exercice 2011. Ils se composent essentiellement d'indemnités de licenciement.

4.19 Ventilation de l'impôt sur les résultats

Décomposition de l'impôt :

	2011	2010
Impôts exigibles	1 956	2 874
CVAE	788	524
Impôts différés	(489)	552
Total	2 255	3 950

Analyse de l'impôt :

2011

Résultat net des activités poursuivies	4 158
Quote-part dans les résultats des entreprises mise en équivalence	- 19
Résultat net avant mise en équivalence	4 177
Charge d'impôt	2 255
Résultat avant impôt	6 432
Taux d'impôt	33,33%
Impôt théorique	2 143
Ecart sur différences permanentes	- 63
CVAE	525
Imputation de déficits antérieurs non activés	24
Déficit de l'exercice non activé	266
Crédit d'impôt (1)	- 793
Retraitements non taxés	109
Ecart d'imposition France /étranger	49
IS taux réduit	52
Autres	- 58
Charge d'impôt effectivement constatée	2 255

(1) Essentiellement lié au crédit d'impôt recherche inclus dans le résultat avant impôt.

4.20 Résultat par action

Les catégories d'actions ordinaires potentielles dilutives du Groupe sont constituées des options de souscription d'actions et actions gratuites au profit de certains salariés.

Les résultats par action se présentent comme suit :

	Index	31/12/2011	31/12/2010
Numérateur (en k€)			
résultat net part du groupe	(a)	4 145	7 563
Dénominateur (en titres)			
nombre total de titres	(b)	6 415 198	6 409 018
nombre de titres en autocontrôle	(c)	160 559	161 380
nombre de titres hors autocontrôle	(d) = (b-c)	6 254 639	6 247 638
nombre moyen pondéré de titres (hors autocontrôle)	(d')	6 253 815	6 234 745
actions ordinaires potentielles dilutives :			
effet dilutif des options de souscription d'actions	(e)	44 274	54 386
nombre moyen pondéré de titres après dilution	(f) = (d'+e)	6 298 089	6 289 131
Ratio			
résultat par action de base : bénéfice / (perte) *	(a*1000)/(d')	0,66	1,21
résultat par action dilué : bénéfice / (perte) *	(a*1000)/(f)	0,66	1,20

4.21 Dividendes proposés et votés

en K€	2010 - paiement 2011	2009 - paiement 2010
Proposés pour approbation à l'Assemblée Générale		
Dividendes sur les actions		
Dividende net par action (en euros)	0,63	0,94
Décidés et payés dans l'année	3 935	1 930
Acompte sur dividende		
Dividendes sur les actions	3 935	1 930

4.22 Capitaux propres

Le capital social d'ECA au 31 décembre 2011 s'élève à 3.208 K€ est composé de 6.415.198 actions de valeur nominale de 0,50 €.

Le Groupe gère son capital, dans le cadre des autorisations qui lui sont conférées par les assemblées, avec pour objectif l'optimisation de la rentabilité et du risque du capital investi par ses actionnaires, l'adéquation et la maîtrise des moyens financiers nécessaires à son développement à moyen terme.

À titre indicatif, le taux d'endettement consolidé est le suivant :

en K€	2 011	2 010
Capitaux propres	52 128	51 714
Trésorerie (a)	13 494	17 231
Endettement (b)	15 445	10 755
Trésorerie (dette) nette (b) - (a)	(1 951)	6 476
Taux d'endettement (trésorerie nette / Capitaux propres)	3,74%	-12,52%

Trésorerie (dette) nette	(1 951)	6 476
Titre en auto contrôle	2 200	2 626
Trésorerie (dette) nette retraitée	249	9 102

5- GESTION DU RISQUE FINANCIER

Risque de change

Si près de la moitié de l'activité du groupe est à l'export, la part du chiffre d'affaires réalisée en devises étrangères reste limitée pour les sociétés françaises du groupe. Du fait du développement de l'activité de nos filiales étrangères, le risque de change se porte principalement sur le Dollar Américain et la Livre Sterling.

en K€	GBP	USD	Autres
Actifs	751	3 323	39
Passifs	214	945	9
Position nette avant gestion	537	2 378	30
Positions hors bilan			
Position nette après gestion	537	2 378	30

Risque de taux d'intérêt

Compte tenu du faible niveau d'endettement du Groupe, l'exposition au risque de taux d'intérêt est limitée.

En K€	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà	Total
Passifs financiers	10 700	0	0	10 700
Actifs financiers	0	0	0	0
Position nette avant gestion	10 700	0	0	10 700
Couverture de taux, avances	0	0	0	0
Position nette après gestion	10 700	0	0	10 700

* : dont 10 700 K€ concernant le crédit accordé par le pool bancaire. Un des covenants n'ayant pas été respecté, l'intégralité de la dette est reclassée à moins d'un an conformément à IAS1. Ce prêt n'est cependant pas exigible immédiatement – voir §5 Risque de crédit

Risque de liquidité

Compte tenu de sa situation bilancielle actuelle, le Groupe est peu exposé au risque de liquidité.

Par ailleurs, ECA a signé en juillet 2008 avec son pool bancaire une convention de crédit d'un montant global de 20 M€ dont 5 M€ pour financer son BFR. En 2009, la société a tiré 2 M€ pour financer l'acquisition des titres de la société TRITON IMAGING Inc. En 2010, la société a tiré 4 M€ pour financer l'extension du bâtiment du siège social (2 M€), l'achat de hangars de stockage (1 M€), ainsi que le déploiement du nouvel ERP (1 M€). En 2011, la société a tiré 1 M€ pour financer le solde de l'extension du bâtiment sur siège social, et a utilisé sa ligne de BFR à hauteur de 4,5 M€.

Risque de crédit

Le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Les modalités de remboursement des principaux prêts sont indiquées ci-après :

Caractéristiques des emprunts	Taux	Montant Initial	Solde restant dû	Echéance	Existence de couverture
Pool Bancaire (1) – Crédit A	EURIBOR 3 mois + 1.2%	7 000 000 €	1 200 000 €	5 annuités à partir de 2010	non
Pool Bancaire (1) – Crédit B	EURIBOR 3 mois + 1.2%	4 500 000 €	5 000 000 €	4 annuités à partir de 2012	non
Crédit Bail Immobilier	1.62%	2 250 000 €	4 500 000 €	Echéance en mai 2012 avec prorogation par période de 3 mois (crédit revolving)	non
			1 958 021 €	redevance annuelle jusqu'en 2022	non

(1) Ce prêt peut être exigible immédiatement en cas de non respect des covenants mis en place. Les ratios à respecter concernent l'endettement net et les cash flows disponibles. Ils font l'objet d'une attestation annuelle de nos commissaires aux comptes. Les covenants ont été respectés au 31 décembre 2009, et au 31 décembre 2010. L'attestation 2011 sera délivrée après l'approbation des comptes clos au 31 décembre 2011. Le covenant « Cash flow disponible avant service de la dette / Service annuel de la dette » ne sera pas respecté au titre de l'exercice 2011 – voir §5. *Risque de taux – Covenants financiers*. Suite à la rupture de ce covenant sur les comptes clos au 30 juin 2011, notre pool bancaire, de manière unanime, n'avait pas exigé le remboursement anticipé de notre dette, mais avait appliqué un doublement de la marge, tel que prévu au contrat, jusqu'au rétablissement de ces covenants. Cependant, et en respect de la norme IAS 1, l'intégralité de la dette a été classée à moins d'un an.

Les avances remboursables relatives au financement des travaux de recherche et de développement (inscrites au coût historique) ne portent pas intérêts et sont remboursables sur cinq annuités.

Pour se prémunir contre les risques de défauts de paiement ou d'annulation de commandes en cours, le Groupe réalise régulièrement des études sur la capacité de ses clients à faire face à leurs obligations. Le cas échéant, le Groupe peut demander la mise en place de garanties bancaires ou de recourir à des assureurs de crédit. En outre, le Groupe s'efforce de limiter son exposition à ces risques en souscrivant des polices d'assurance auprès des agences de crédit export (comme la Coface en France).

Risque de taux – Covenants financiers

Au 31 décembre 2011, l'endettement financier consolidé, qui correspond à la somme des emprunts, dettes financières et des concours bancaires (15.445 K€), nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (12.838 K€) est positif et s'établit à 2.607 K€ (407 K€ en retraitant la valorisation des actions propres détenue au 31 décembre 2011).

D'une manière générale, la politique du Groupe en matière de gestion du risque de taux consiste à étudier, au cas par cas, les conventions de crédit conclues sur la base d'un taux d'intérêt variable et à apprécier, avec l'aide de ses conseils financiers extérieurs, l'opportunité de la conclusion d'instruments financiers ad hoc pour couvrir, le cas échéant, le risque de taux identifié.

Le covenant « Cash flow disponible avant service de la dette / Service annuel de la dette » n'a pas été respecté au 30 juin 2011, et ne sera pas non plus respecté au 31 décembre 2011. Ce non respect a entraîné le doublement de la marge du taux d'intérêts à compter du 1^{er} juillet 2011, le taux passant de Euribor 3 mois + 0,6% à Euribor 3 mois + 1,2%.

Risques sur actions

Le Groupe ne détient aucun titre admis sur une marché financier autre que ses propres actions.

Au 31 décembre 2011, ECA détient 160 559 actions en auto contrôle. Ces actions ont été acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité ou dans le but de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, l'attribution d'options d'achats d'actions aux salariés, annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, la remise de titre en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, la régularisation du cours de bourse de l'action.

La valeur comptable des titres auto détenus s'élève à 1 894 K€, la valeur de marché au 31 décembre 2011 est de 2 200 K€.

Compte tenu d'une valeur de cours de l'action ECA au 31 décembre 2011 de 13,70€ contre un cours moyen d'achat des titres auto détenus de 11,79€, une évolution de 10% du cours de l'action ECA n'aurait pas d'impact défavorable sur les capitaux propres.

Le reste de la trésorerie investie par le Groupe l'est en SICAV monétaires ou en dépôts à terme.

6- INFORMATIONS SECTORIELLES

Premier niveau d'information sectorielle - secteurs d'activité

Chiffre d'affaires 2011

	France	%	Export	%	Total	%
Défense - Robotique	39 175	39,7%	17 091	56,1%	56 266	43,6%
Civil - Aéronautique	59 437	60,3%	13 374	43,9%	72 811	56,4%
Total	98 612	100%	30 465	100%	129 077	100%
	76,4%		23,6%			

Chiffre d'affaires 2010

	France	%	Export	%	Total	%
Défense - Robotique	35 489	45,8%	26 900	68,7%	62 388	53,5%
Civil - Aéronautique	42 043	54,2%	12 247	31,3%	54 290	46,5%
Total	77 532	100%	39 147	100%	116 678	100%
	66,4%		33,6%			

Résultat opérationnel Courant

	2011	%	2010	%
Défense - Robotique	1 774	26%	5 976	51%
Civil - Aéronautique	5 007	74%	5 833	49%
Total	6 781	100%	11 809	100%

Actifs immobilisés au 31 décembre 2011

	Défense / Robotique	Civil / Aéronautique	Total
Immobilisations incorporelles nettes	17 606	7 257	24 863
Ecart d'acquisition	7 903	2 270	10 173
Immobilisations corporelles nettes	8 604	1 453	10 057
Immobilisations financières nettes	306	208	514
Total	34 419	11 188	45 607

Actifs immobilisés au 31 décembre 2010

	Défense / Robotique	Civil / Aéronautique	Total
Immobilisations incorporelles nettes	16 329	7 715	24 044
Ecart d'acquisition	7 903	2 270	10 173
Immobilisations corporelles nettes	7 978	1 212	9 191
Immobilisations financières nettes	418	193	611
Total	32 628	11 391	44 019

Actifs courants au 31 décembre 2011

	Défense / Robotique	Civil / Aéronautique	Total
Stocks et en-cours	10 078	4 547	14 624
Créances clients	45 104	22 000	67 104
Total	55 181	26 547	81 729

Actifs courants au 31 décembre 2010

	Défense / Robotique	Civil / Aéronautique	Total
Stocks et en-cours	7 043	4 386	11 429
Créances clients	46 023	14 361	60 384
Total	53 066	18 747	71 813

Compte tenu des fournisseurs communs aux deux activités, la notion de passif sectoriel n'est pas significative.

Deuxième niveau d'information sectorielle - zones géographiques

Chiffre d'affaires par zones géographiques au 31 décembre 2011

	France	%	Europe	%	Amérique	%	Asie	%	Moyen-orient	%	Afrique	%	Total	
Défense - Robotique	39 175	40%	5 688	47%	2 648	44%	7 877	84%	785	54%	93	6%	56 266	44%
Civil - Aéronautique	59 437	60%	6 372	53%	3 410	56%	1 477	16%	671	46%	1 444	94%	72 811	56%
Total	98 612	100%	12 061	100%	6 057	100%	9 354	100%	1 456	100%	1 537	100%	129 077	100%
	76,4%		9,3%		4,7%		7,2%		1,1%		1,2%		100%	

Chiffre d'affaires par zones géographiques au 31 décembre 2010

	France	%	Europe	%	Amérique	%	Asie	%	Moyen-orient	%	Afrique	%	Total	
Défense - Robotique	35 489	46%	8 038	67%	2 325	32%	13 322	92%	3 056	70%	159	14%	62 388	53%
Civil - Aéronautique	42 043	54%	4 013	33%	4 874	68%	1 099	8%	1 311	30%	950	86%	54 290	47%
Total	77 532	100%	12 051	100%	7 199	100%	14 421	100%	4 367	100%	1 109	100%	116 678	100%
	66,4%		10,3%		6,2%		12,4%		3,7%		1,0%		100%	

7- AUTRES NOTES

7.1 Engagements hors bilan

7.1.1 Engagements hors bilan liés à l'activité courante

	2011	2010
Cautions et garantie de marché	4 795	4 795
Nantissements, hypothèques et sûretés inclus	0	4 600
Avals, cautions et garanties donnés	5 972	5 081
Autres	130	50
Total	10 897	14 526

A noter la fin du nantissement des titres ECA EN pour 4 600 K€ au profit de BNP Paribas (ex Fortis) sur l'exercice 2011.

Par ailleurs, l'engagement du droit individuel à la formation dans le groupe se monte à 47.397 heures.

L'engagement locatif se monte à 4.171 K€ au niveau du groupe. Par ailleurs l'engagement de crédit bail immobilier se monte à 1.849 K€. Sa valeur résiduelle se monte à 625 K€.

7.1.2 Engagements complexes

Néant

7.1.3 Engagements reçus

	2011	2010
Cautions et garantie de marché	2 136	947
Nantissements, hypothèques et sûretés inclus	0	0
Avals, cautions et garanties Reçus	3 515	7 327
Autres	107	0
Total	5 758	8 274

7.1.4 Nantissements, garanties et sûretés

Néant

7.2 Instruments financiers

Les opérations en devises sont analysées en amont de l'engagement financier et font l'objet d'une couverture de change si nécessaire. Sur l'exercice 2011, aucune couverture de change n'a été utilisée. Par ailleurs le Groupe n'a plus recours au couverture de taux.

7.3. Actionnariat

La répartition du capital et des droits de vote est la suivante à la date de rédaction du document :

	Actions	%	Droits de vote	%
Groupe GORGE	3 377 350	52,65%	6 754 700	69,51%
Delta Lloyd	630 874	9,83%	630 874	6,49%
Auto détention	160 559	2,50%	0	
Divers nominatifs	90 952	1,42%	176 100	1,81%
Salariés (FCPE)	26 448	0,41%	26 448	0,27%
Public	2 129 015	33,19%	2 129 015	21,91%
Total	6 415 198	100%	9 717 137	100%

Evolution du capital :

	Nombre cumulé d'action	Montant du capital en euros
Capital au 31/12/2010	6 409 018	3 204 509
Capital au 31/12/2011	6 415 198	3 207 599

* modification de la valeur nominale et augmentation de capital

7.4. Achat par l'émetteur de ses propres actions

Au 31 décembre 2011, ECA détient 160.559 actions propres valorisées au coût d'achat de 1 894 K€ au bilan, soit 11.79 € par action en moyenne.

La société envisage de faire usage de cette autorisation à l'effet, par ordre de priorité :

- (i) de régulariser le cours de l'action par intervention systématique en contre tendance sur le marché ;
- (ii) d'intervenir sur le marché des actions de la société, par des achats ou des ventes en fonction de la situation du marché ;
- (iii) d'attribuer des actions aux salariés et dirigeants de la société ou de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- (iv) de remettre des actions à titre de paiement ou d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Les actions d'autocontrôle sont comptabilisées en déduction du poste « Capitaux propres ».

7.5 Effectif fin de période

	2011	2010
Ingénieurs et cadres	304	315
Techniciens	146	128
Administratifs	86	85
Ouvriers	63	74
Total	599	602

7.6 Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires n'ont pas perçu de jetons de présence.

Les mandataires ont perçu une rémunération versée par la société et ses filiales à hauteur de 139 K€.

7.7. Transactions avec les parties liées

Le Groupe est contrôlé par la Société Groupe GORGE qui détient 52,65% du capital de la Société directement. Le reliquat, soit 47,35% du capital, est coté et détenu par un nombre important d'actionnaires.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec des parties liées :

Compte de résultat 2011	Groupe GORGE (1)
Chiffre d'Affaires	-
Autres produits	-
Achats	3 482
Management fees	882
Autres Charges	1
Produits financiers	-
Charges financières	10
+/- val cessions	-

Bilan 2011 - Actif	Groupe GORGE (1)
Immo corporelles & Incorporelles	-
Titres de participation	-
Créances rattachées à des participations	-
Autres immobilisations financières (Prêts)	-
Clients	-
Débiteurs divers	-
C/C Débiteur	-
Intérêts des C/C	-
Charges constatées d'avance	-
Autres créances	-

Bilan 2011 - Passif	Groupe GORGE (1)
Dettes Financières à LT	-
Fournisseurs	2 118

(1) Groupe Gorgé SA et filiales (au prorata temporis pour les mouvements de périmètre)

7.8. Effort de recherche et de développement

	2011	2010
Projets ayant bénéficié d'une aide	1418	3 041
Recherche s/ contrats d'études amont	3 572	2 350
Auto-financement - nouveaux produits	1511	2 960
Développements sur contrats clients	4 468	7 294
Dépôts et entretien des brevets	86	83
Veille Technologique	152	156
Total	11 207	15 884
dont production immobilisée (frais de développement)	3 084	5 230

7.9. Faits exceptionnels et litiges

La société et ses filiales sont engagées dans diverses procédures concernant des litiges. Après examen de chaque cas et après avis des conseils, les provisions jugées nécessaires ont été, le cas échéant, constituées dans les comptes.

La société ECA a été assignée dans le cadre d'une affaire de contrefaçon supposée de brevet concernant un produit qui représente moins de 4% du chiffre d'affaires du groupe ECA. Un expert nommé par le Tribunal a effectué sa mission et ECA a assigné son adversaire en nullité du brevet. En conséquence, au 31 décembre 2011, comme au 31 décembre 2010, aucune provision n'a été constituée dans les comptes du Groupe concernant cette affaire.

Un litige oppose actuellement les sociétés ECA EN et ECA à la société ENT ancien actionnaire d'ECA EN. Les conséquences de ce litige ne sont pas connues à la date d'arrêté des comptes du 31 décembre 2011. Parallèlement à ce litige, la société ENT a bloqué le paiement de créances non directement liées. La société ECA EN estime les demandes de la société ENT totalement infondées et n'a constitué aucune provision ni au titre du litige proprement, ni à celui des créances non directement liées.

Le Ministère de la Défense britannique a émis en décembre 2011 une réclamation auprès de ECA CSIP Ltd, au motif de prétendus doubles règlements. Le litige porte sur 391 k£. Des discussions ont été entamées par ECA CSIP avec son client en 2012 afin de déterminer si cette réclamation est justifiée en tout ou partie

7.10 Evènements postérieurs

Il n'existe pas d'évènements postérieurs nécessitant une information dans la présente annexe.

20.3.2. Comptes annuels de ECA SA au 31 décembre 2011

BILAN ACTIF

K€	Notes	MONTANTS BRUTS	AMORT. & PROVISIONS	MONTANTS NETS 2011	MONTANTS NETS 2010
Capital souscrit non appelé					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, ...	2.1/3.1				30
Fonds commerciaux	2.1/3.1				990
Autres immobilisations incorporelles	2.1/3.1	1 455		1 455	856
Immobilisations incorporelles		1 455		1 455	1 876
Terrains	2.2/3.1	128		128	128
Constructions	2.2/3.1	6 685	(2 901)	3 785	1 516
Installations techniques	2.2/3.1	43	(42)	1	820
Autres immobilisations corporelles	2.2/3.1	25	(1)	23	275
Immobilisations en cours	2.2/3.1	69		69	1 788
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles		6 949	(2 944)	4 005	4 525
Titres de participation	2.3/3.1	42 661	(3 242)	39 419	24 855
Créances ratt. part.					
Autres titres immobilisés					
Prêts	2.3/3.1	130		130	170
Immobilisations financières		42 791	(3 242)	39 549	25 025
ACTIF IMMOBILISE		51 195	(6 186)	45 009	31 427
Stocks Matières Premières	2.5				2 257
Stocks d'encours	2.5				957
Stocks de pdts interm. & finis	2.5				1 671
Stocks de marchandises					154
Stocks					5 038
Avances et acomptes versés	2.6/3.2	119		119	4 052
Clients et comptes rattachés	2.6/3.2				29 934
Autres créances	2.6/3.2	10 683		10 683	13 178
Créances d'exploitation		10 801		10 801	47 163
Valeurs mobilières	2.6/3.3				6 423
VMP / Actions propres	2.6/3.3	1 894		1 894	1 911
Disponibilités		292		292	4 972
Trésorerie		2 186		2 186	13 306
ACTIF CIRCULANT		12 987		12 987	65 507
Charges constatées d'avance	3.2	5		5	774
Ecart de conversion actif		3		3	34
Comptes de régularisation		8		8	808
TOTAL ACTIF		64 191	(6 186)	58 005	97 742

BILAN PASSIF

K€	Notes	2011	2010
Capital	3.4	3 208	3 205
Primes	3.4	19 431	19 351
Réserve légale	3.4	320	320
Réserves réglementées		0	0
Autres réserves	3.4	2 279	2 279
Report à nouveau	3.4	12 028	10 839
Provisions réglementées		209	107
Subventions		0	0
Capital et réserves		37 475	36 100
Résultat de l'exercice		(131)	5 125
Acompte sur dividendes		0	0
CAPITAUX PROPRES		37 343	41 225
Autres Fonds Propres	3.5	0	2 182
Provision pour risques	3.6	3	755
Provision pour charges	3.6	0	53
Total Provisions		3	808
Emprunts auprès établ. de crédit	3.7	10 700	6 220
Dettes financières diverses	3.7	0	1 330
Concours bancaires courants	3.7	4	12
Total ICNE	3.7	29	13
Total dettes financières		10 733	7 574
Fournisseurs	3.7	1 278	11 816
Avances et acomptes reçus / com.	3.7	0	15 593
Dettes sociales	3.7	207	3 053
Dettes fiscales	3.7	224	881
Autres dettes	3.7	8 059	13 486
Total dettes d'exploitation		9 769	44 830
Produits constatés d'avance	3.7	0	979
Ecart de conversion passif		157	144
TOTAL PASSIF		58 005	97 742

COMPTE DE RESULTAT

K€	Notes	2011	2010
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	3.8	3 667	47 598
Production stockée	3.9	0	(611)
Production immobilisée	3.9	407	381
Subventions d'exploitation	2.11	0	2 160
Reprises amort. et prov. d'exploitation	3.6	0	537
Autres produits d'exploitation		0	154
Transfert de charges d'exploitation	3.1	0	1 019
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		4 074	51 237
Achats matières 1ères & autres appro.		0	6 213
Variation stocks matières 1ères & aut. appro.	3.9	0	(237)
Achats de sous-traitance		407	17 640
Achats non stockés, Matériel et fournitures		48	348
Autres services extérieurs		356	1 917
Autres achats et charges externes		1 655	5 214
Impôts, taxes et versements assimilés		61	1 052
Rémunération du personnel		250	9 772
Charges sociales		391	5 100
Dotations amort. et prov. d'exploit.		182	1 386
Autres charges d'exploitation		0	84
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		3 351	48 488
TOTAL RESULTAT D'EXPLOITATION		723	2 749
Dividendes reçus	3.12	2 652	1 836
Revenus des autres créances et VMP	3.12	27	79
Gains de change	3.12	0	189
Produits nets sur cession de VMP	3.12	19	51
Autres produits financiers	3.12	117	291
Reprises sur prov. et amort. financiers	3.12	23	118
Transfert de charges financières		0	0
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		2 838	2 563

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

K€	Notes	2011	2010
Dotation aux prov. & amort. Financiers	3.12	3 018	19
Intérêts et charges financiers	3.12	322	538
Pertes de change	3.12	7	97
Charges nettes sur cession de VMP	3.12	39	129
TOTAL CHARGES FINANCIERES		3 385	783
RESULTAT FINANCIER		(547)	1 780
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		176	4 529
Produits de cession d'immo. corporelles	3.13	0	550
TOTAL PROD. CESSION ELTS D'ACTIF		0	550
Produits exceptionnels sur opérat° de gestion	3.13	0	374
Produits exceptionnels sur exerc. antérieurs	3.13	0	47
Autres produits exceptionnels	3.13	1	0
Reprise provisions réglementées	3.13	0	0
Reprise prov. pour risques & charges except.	3.13	0	0
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		1	972
VNC des immo. corporelles cédées	3.13	0	47
TOTAL VNC DES ELTS D'ACTIF CEDES		0	47
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	3.13	61	278
Charges sur exercices antérieurs	3.13	0	31
Autres charges exceptionnelles	3.13	0	77
Dotation provisions réglementées	3.13	0	0
Dotation prov. pour risques & charges except.	3.13	102	0
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		162	535
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(162)	437
RESULTAT AVANT IMPÔTS		14	4 965
Participation		0	355
Impôt sur les bénéfices	4.9	146	(514)
RESULTAT NET		(131)	5 125

ANNEXES AUX DONNEES COMPTABLES SOCIALES DE LA SOCIETE ECA

Les notes, tableaux et commentaires ci-après référencés au sommaire de l'annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes couvrent une période de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre 2011

Les états financiers (bilan et compte de résultat) présentés ci avant sont identifiés comme suit :

- le montant net global du bilan de la période arrêtée au 31/12/2011 s'élève à 58 005 K€
- le compte de résultat présenté sous forme de liste dégage une perte nette de -131 K€

- 1- Présentation de l'activité et faits marquants de l'exercice
 - 1.1. Apport partiel d'activité à Eca Robotics
 - 1.2. Création d'une filiale en France – Eca Développement
 - 1.3. Mise en service du nouveau bâtiment

- 2- Règles et méthodes comptables
 - 2.1. Immobilisations incorporelles
 - 2.2. Immobilisations corporelles
 - 2.3. Immobilisations financières
 - 2.4. Stock et en-cours
 - 2.5. Créances et dettes
 - 2.6. Valeurs mobilières de placement

- 3- Notes sur le bilan et le compte de résultat
 - 3.1. Variations des postes de l'actif immobilisé
 - 3.2. Créances
 - 3.3. Valeurs mobilières de placement
 - 3.4. Capitaux propres
 - 3.5. Autres fonds propres
 - 3.6. Provisions inscrites au bilan
 - 3.7. Dettes
 - 3.8. Chiffre d'affaires
 - 3.9. Variation des stocks
 - 3.10. Eléments concernant les entreprises liées et les participations
 - 3.11. Eléments concernant le résultat financier
 - 3.12. Eléments concernant le résultat exceptionnel
 - 3.13. Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction

- 4- Autres notes
 - 4.1. Rémunération des membres du conseil d'administration
 - 4.2. Identité des sociétés consolidantes
 - 4.3. Renseignements concernant les filiales et participations
 - 4.4. Engagements hors bilan
 - 4.5. Facteurs de risques
 - 4.6. Assurances
 - 4.7. Effectifs
 - 4.8. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt
 - 4.9. Détail du compte Impôt sur les Sociétés
 - 4.10. Honoraires des commissaires aux comptes
 - 4.11. Evènements postérieurs à la clôture

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Apport partiel d'activité à Eca Robotics

Le management du Groupe ECA a séparé juridiquement les branches d'activité de la société ECA comme suit :

- d'une part des activités opérationnelles d'exploitation et plus précisément des missions industrielles d'étude et de production d'équipements et de systèmes technologiques basés en particulier sur les technologies de la Robotique appliquées à des marchés de Défense (Naval, Terrestre, Sécurité intérieure) et des marchés Civils (Nucléaire, Oil & gas, Océanographie scientifique),
- et d'autre part une activité de société holding.

L'objectif a été de rationaliser l'organisation juridique du Groupe en séparant clairement les activités de holding et les activités opérationnelles d'exploitation, afin :

- de donner une meilleure lisibilité des activités et des comptes du Groupe ;
- de se doter d'un outil pour mener des opérations futures de croissance externe ;
- de fournir aux organisations représentatives du personnel une information précise et pure des activités d'exploitation.

La société ECA a procédé à un apport partiel d'actif portant sur ses activités opérationnelles d'exploitation au profit de la société ECA ROBOTICS (anciennement dénommée CNAITEC, acquise sur le premier semestre 2011).

L'actif apporté s'élève à	54.378 K€
et le passif pris en charge s'élève à	36.859 K€

soit un actif net de	17.519 K€
----------------------	-----------

Le montant de l'apport net s'élève ainsi à	17.519 K€
--	-----------

Cette opération approuvée par l'AG du 21 juin 2011 a eu un effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2011. Il s'agit d'une opération de restructuration interne qui n'a pas d'impact sur les comptes consolidés du de l'exercice 2011

1.2. Création d'une filiale en France - Eca Développement

Le Groupe ECA a créé la société ECA DEVELOPPEMENT, filiale à 100% d' ECA SA, sur le second semestre de l'exercice 2011. Cette nouvelle structure a pour vocation de permettre et faciliter les éventuelles opérations de croissances externes futures. Le capital social de cette filiale s'élève à 2 K€.

1.3. Mise en service du nouveau bâtiment

ECA SA avait décidé d'investir en 2010 dans l'extension de son implantation à La Garde (83). Environ 1 600 m² ont été construits afin d'adapter les locaux d'ECA aux besoins liés à sa croissance. Ce bâtiment a été mis en service sur le second semestre 2011 pour un montant de 2 450 K€. Les derniers travaux d'aménagement devraient se terminer sur le premier semestre 2012.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29 Novembre 1983 ainsi que du règlement du Comité de Réglementation Comptable (CRC) 99.03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du plan comptable général, avec les hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

Il est fait application des recommandations du Conseil National de la comptabilité, de l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1. Immobilisations incorporelles

a - Logiciels informatiques

Les logiciels informatiques spécifiques acquis par l'entreprise sont portés en «Autres immobilisations incorporelles» et sont amortis sur une durée qui ne peut excéder trois ans. Dans le cas où le prix du software ne peut être isolé du hardware, la valeur des logiciels est incluse dans le matériel informatique comptabilisé dans le poste «matériel de bureau et informatique» et amortie sur une durée équivalente aux matériels.

b- Fonds de commerce

Les fonds de commerce résultent de diverses acquisitions ; ils ont été intégralement transférés à Eca Robotics.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production le cas échéant. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur les principales durées d'utilisation suivantes :

- Constructions : 35 ans
- Installations : 20 ans
- Agencements et aménagements des constructions : 5 à 20 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériels et outillages : 4 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 5 à 10 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

2.3. Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle des titres devient inférieure à la valeur d'inscription à l'actif. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale (disponible en cas de transaction comparable récente) et de la valeur d'usage. La valeur d'usage est déterminée :

- pour les titres consolidés, sur la base de l'actualisation des perspectives de rentabilité. Les hypothèses retenues pour l'évaluation des DCF ont été établies dans un contexte économique mondial avec un degré de volatilité et un manque de visibilité induit élevés. En conséquence, les montants définitifs seraient susceptibles de différer de ces estimations,
- pour les titres non consolidés, sur la base de la quote-part de capitaux propres détenus, des perspectives de rentabilité et de la valeur de marché (cours de bourse pour les titres cotés).

2.4. Stocks

L'ensemble des stocks a été transféré à Eca Robotics lors de l'apport partiel d'activité au 21/06/2011 avec effet rétroactif au 01/01/2011.

2.5. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les dettes et créances en devises sont converties au bilan sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts résultant de cette

actualisation sont portés en écarts de conversion au bilan. Une provision pour perte de change est constituée à hauteur de la totalité des pertes latentes le cas échéant sauf si les gains latents peuvent être imputés au titre de la conversion d'une même devise pour des opérations à termes voisins.

2.6. Valeurs mobilières de placement et actions propres

Les actions propres figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée. Pour les actions ECA, la valeur d'inventaire est égale au dernier cours connu à la clôture.

La provision éventuelle à constater dans le cadre d'actions propres acquises dans le cadre d'un plan d'attribution aux salariés est calculée à partir du coût d'entrée des actions à la date de leur affectation, du nombre probable d'options qui seront exercées, de la décote accordée (stock options) et / ou du nombre d'actions qui seront remises aux bénéficiaires (actions gratuites) apprécié (à la clôture) en fonction de la probabilité des conditions de présence et de performance prévues au plan

3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3.1. Variation des postes de l'actif immobilisé

a - Valeurs brutes immobilisées

K€	Ouverture	Scission partielle à ECA	Augment.	Diminut.	Clôture
Concessions, brevets, ...	135	(135)			
Fonds commerciaux	1 167	(1 167)			
Autres immobilisations incorporelles	1 009	(1 009)			0
Immobilisations en cours (*)	801		655		1 455
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 112	(2 311)	655		1 455
Terrains	128				128
Constructions	4 236		2 449		6 685
Installations techniques	3 504	(3 461)			43
Autres immobilisations corporelles	1 569	(1 569)	25		25
Immobilisations en cours (*)	1 788	(77)	807	2 449	69
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 225	(5 106)	3 280	2 449	6 949

(*) Les immobilisations en cours incorporelles concernent la mise en place du nouvel ERP.

K€	Ouverture	Scission partielle à ECA	Acquisitions	Diminut.	Clôture
Titres de participation (*)	25 089	17 519	37		42 645
Prêts	170	(58)	18		130
Autres immobilisations financières	16				16
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	25 275	17 461	55		42 791

(*) Titres de participation acquis en 2011 :

ECA Développement : 2 K€ (création de société)

ECA Robotics : 17 519 K€ (apport partiel d'activité) et 35 K€ (acquisition de titres)

b – Amortissements

K€	Ouverture	Scission partielle à ECA	Dotations	Reprises	Clôture
Concessions, brevets, ...	105	(105)			
Fonds commerciaux	177	(177)			(0)
Autres immobilisations incorporelles	954	(954)			0
AMORT. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 235	(1 235)			0
Constructions	2 721		180		2 901
Installations techniques	2 684	(2 642)	0		42
Autres immobilisations corporelles	1 294	(1 294)	1		1
AMORT. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 699	(3 936)	182		2 944

c - Provisions pour dépréciations des immobilisations financières

K€	Ouverture	Scission partielle à ECA Robotics	Dotations	Reprises	Clôture
Titres de participation (*)	250		2 992		3 242
TOTAL PROVISIONS IMMO. FINANCIERES	250		2 992		3 242

(*) Provision pour dépréciation des titres 1Robotics : 250 K€

Provision pour dépréciation des titres Eca EN : 400 K€. Cette dépréciation a été constituée suite à l'évaluation selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés basés sur des prévisions revues par la direction, avec un taux d'actualisation après impôts de 7.59% et un taux de croissance de 2 %.

Provision pour dépréciation des titres Eca Csp : 2 592 K€

3.2. Créances

K€	- 1 an	+ 1 an	Total	Produits à recevoir
Dépôts et cautionnements versés	18	112	130	
Avances et acomptes versés	119		119	
Fournisseurs avoirs à recevoir				
Clients et comptes rattachés *				
Créances sociales	0		0	
Créances fiscales	110		110	
TVA	297		297	
Comptes courants débiteurs	6 844		6 844	646
Débiteurs divers	3 426		3 426	0
Avances sur notes de frais	5		5	
Ecart de conversion actif	3		3	
Charges constatées d'avance	5		5	
TOTAL GENERAL	10 827	112	10 939	647

Les charges constatées d'avance se ventilent comme suit :

K€	2011	2010
Entretien et maintenance		30
Location du bâtiment et charges		41
Location de matériel		4
Achats de matières		3
Autres		51
Annonces, insertions, salons		44
Sous-traitance		596
Frais sur cautions, commissions bancaires	5	6
	5	774

3.3. Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille des valeurs mobilières de placement est composé de la manière suivante :

K€	2011	2010
Certificats de dépôt	0	2 000
SICAV monétaires	0	4 423
Titres cotés en bourse	0	0
Titres en auto-contrôle	1 894	1 911
Total valeur comptable	1 894	8 334
Total valeur d'inventaire	2 200	9 050
Soit une plus / moins value nette latente de	306	(109)
Dont plus values latentes	306	716
Dont moins values latentes	0	0

3.4. Capitaux propres

Au 31 décembre 2011, le capital social est composé de 6 415 198 actions de valeur nominale 0,50 €.

Les mouvements affectant la situation nette sont les suivants :

K€	A nouveau Balance	Résultat de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation capital	Distrib de Dividendes	Autres mouvements	Solde balance
Capital	3 205			3			3 208
Primes	19 351			80			19 431
Réserves légales	320		1				320
Autres réserves	2 279						2 279
Report à nouveau	10 839		5 124		(3 935)		12 028
Résultat N-1	5 125		(5 125)				
Résultat de l'exercice		(131)					(131)
Acompte sur dividendes							
Amortissements dérogatoires	107					102	209
TOTAL	41 225	(131)	0	83	(3 935)	102	37 343

L'Assemblée Générale mixte du 21/06/2011 de la société ECA a décidé de proposer le paiement des dividendes aux actionnaires en numéraire de 4 037 K€.

La différence entre la distribution prévue (4 037 K€) et le versement effectué (3 935 K€) résulte de la part revenant aux actions propres de la société.

Au 31 décembre 2011, ECA détient 160 559 actions propres valorisées au coût d'achat de 1 894 K€ au bilan. Ces rachats ont été autorisés dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de Commerce par l'Assemblée Générale du 17 juin 2010.

3.5. Autres fonds propres

A nouveau Balance	Scission partielle à ECA Robotics	Variations		Solde
		Augment.	Diminut.	Balance
2 182	(2 182)			0

Il s'agit d'avances conditionnées transférées intégralement à Eca Robotics. (Cf. § 2.10).

3.6. Provisions inscrites au bilan

Cette rubrique s'analyse comme suit :

K€	A nouveau	Scission partielle à ECA Robotics	Dotations	Reprises	Solde
Autres provisions réglementées	107		102		209
TOTAL PROV. REGLEMENTEES	107		102		209
- pour pertes à fin d'affaires	2	(2)			0
- pour amendes et pénalités	355	(355)			0
- pour pertes de change	34	(34)	26	23	3
- pour garanties données aux clients	365	(365)			0
* sous total provisions pour risques	755	(755)	26	23	3
- pour impôts					0
- pour autres charges	53	(53)			0
* sous total provisions pour charges	53	(53)			0
TOTAL PROVISIONS RISQUES & CHARGES	808	(808)	26	23	3
Titres de participation (Cf. §3.1-c)	250		2 992		3 242
TOTAL IMMO. FINANCIERES	250		2 992		3 242
Prov. / stocks de matières 1ères	2 147	(2 147)			0
Prov. / stocks d'encours	38	(38)			0
Prov. / stocks de produits finis	603	(603)			0
TOTAL PROVISIONS / STOCKS	2 789	(2 789)			0
Prov. dépréciation clients	99	(99)			0
Prov. dépréciation débiteurs divers	141	(141)			0
Prov. dépréciation VMP					0
TOTAL AUTRES PROVISIONS	240	(240)			0

Le poste provision pour autres risques comprend une provision pour pertes de change à concurrence de 3 K€.

3.7. Dettes

L'état des dettes par échéance au 31/12/2011 est détaillé comme suit :

K€	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	Charges à payer
Emprunts auprès des établ. de crédit et dettes financières diverses *	10 700			10 700	
Banques	4			4	4
Dépôts reçus					
Dettes financières diverses	29			29	29
Fournisseurs	1 278			1 278	
Fournisseurs factures non parvenues					
Avances et acomptes reçus /cdes					
Personnel et comptes rattachés	108			108	108
Dettes sociales	99			99	53
Autres impôts et taxes	224			224	5

* : concerne le crédit accordé par le pool bancaire. Un des covenants n'ayant pas été respecté, l'intégralité de la dette est reclassée à moins d'un an conformément. Ce prêt n'est cependant pas exigible immédiatement

Les autres charges à payer, incluses dans les postes du bilan au 31/12/2011, s'élèvent à 622 K€ et se ventilent comme suit :

K€	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	Charges à payer
Comptes courants créditeurs	7 821			7 821	622
Dettes diverses	161			161	
Charges à payer	77			77	
Produits constatés d'avance					

K€	2011	2010
Prestations de service		286
Entretien, maintenance		75
Annonces, insertions	5	9
Honoraires	72	173
Assurances		0
Divers	0	95
	77	637

K€	2011	2010
Produits constatés d'avance liés à l'avancement des affaires		496
Subventions reçues à l'avancement		483
		979

3.8. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaire de l'exercice se monte à 3.667 K€ et ne concerne que des facturation intragroupe.

3.9. Variation des stocks

a - Variation des matières premières et autres approvisionnements

La variation de stock inscrite au compte de résultat s'analyse comme suit :

<i>chiffres avant provision (en K€)</i>	au 31/12/10	Scission partielle à ECA Robotics	au 31/12/11	Variation
Matières premières et autres appro.	4 404	(4 404)	0	0

b - Production stockée :

La production stockée inscrite au compte de résultat s'analyse comme suit :

<i>chiffres avant provision (en K€)</i>	au 31/12/10	Scission partielle à ECA Robotics	au 31/12/11	Variation
Encours de production	995	(995)	0	0
Produits intermédiaires et finis	2 274	(2 274)	0	0
Marchandises en transit	154	(154)	0	0

3.10. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

en K€	Montant concernant les entreprises		
	Postes	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Avances et acomptes versés			
Titres de participation		39 403	16
Créances ratt. part.			
Prêts			
Avances et acomptes reçus			
Clients et comptes rattachés			
Autres créances		10 269	
Capital souscrit appelé non versé			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes financières			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		253	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		7 821	
Produits de participation		2 652	
Autres produits financiers		117	
Charges financières		89	

3.12. Eléments concernant le résultat financier

En K€	2011	2010
Produits financiers		
Dividendes reçus	2 652	1 836
Revenus des autres créances et VMP		79
Gains de change		189
Produits nets sur cession de VMP	19	51
Autres produits financiers	144	291
Reprises sur prov. et amort. financiers	23	118
Transfert de charges financières		
	2 838	2 563

Les dividendes reçus en 2011 proviennent des filiales CSIP (24 K€), ECA Faros (336 K€), ECA EN (200 K€), ECA SINDEL (77 K€), SSI (15 K€) et ECA CNAI (2000 K€).

Le poste « autres produits financiers » de l'exercice 2011 est principalement constitué d'intérêts de compte courant avec les filiales (117 K€).

en K€	2011	2010
Charges financières		
Dotations aux prov. & amort. Financiers	3 018	19
Intérêts et charges financiers	322	538
Pertes de change	7	97
Charges nettes sur cession de VMP	39	129
	3 385	783

Le poste intérêts et charges financiers est constitué d'intérêts de compte courant avec les filiales (79 K€), le reste concerne les intérêts sur les prêts (Calyon et Giac).

3.12. Eléments concernant le résultat exceptionnel

en K€		
Charges exceptionnelles	2011	2010
Pénalités sur marchés		278
VNC sur cession d'immobilisations		47
Cession titres		4
Pénalités diverses	61	
Dotation risques et charges exceptionnels	102	102
Divers		104
TOTAL	162	535

en K€		
Produits exceptionnels	2011	2010
Clause de retour meilleure fortune		353
Produits de cession immobilisation	1	550
Pénalités sur achats		
Reprise sur Provision pour risques		
Divers		69
TOTAL	1	972

3.13. Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction

- Organe d'administration (jetons de présence) : Néant
- Organe de direction (hors rémunération versée au titre d'un contrat de travail) : Néant

4. AUTRES NOTES

4.1 Rémunération des membres du conseil d'administration

Les rémunérations des membres du conseil d'administration sont communiquées dans le rapport de gestion.

4.2 Identité des sociétés consolidantes

La société-mère est le groupe GORGE, 15 Rue des Mathurins, Paris.

Depuis le 30 décembre 1998, la société ECA est intégrée globalement dans le groupe GORGE

4.3. Renseignements concernant les filiales et les participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu	Valeur titres (en €)		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
ECA CSIP	£ 180 000	£761 355	100,00%	2 591 633	0	26 617		£1 110 319	-\$533 046	
ECA ROBOTICS	17 556 021	(1 903)	100,00%	17 554 118	17 554 118			39 317 686	1 975 970	
ECA CNAI	1 138 940	1 425 988	100,00%	2 313 087	2 313 087			42 809 425	679 350	
OD ECA	84 054	103 281	60,00%	51 942	51 942			-	(71 139)	
ECA FAROS	1 000 000	1 705 614	98,00%	980 000	980 000	268 548	2 666 350	14 699 966	1 963 644	
ECA SINDEL	100 000	375 808	96,02%	96 020	96 020	3 345 341	1 600 000	5 662 541	225 534	
ECA EN	130 000	4 170 963	100,00%	10 869 242	10 469 242	1 904 434	400 000	11 957 244	162 471	
ECA SINTERS	4 000 000	(1 347 113)	100,00%	4 000 000	4 000 000	210 822		13 802 910	767 381	
1ROBOTICS	\$ 500 000	(453 761)	81,00%	307 504	57 504			-	-\$32 336	
SSI	\$15 000	\$2 321 799	100,00%	862 457	862 457	593 857		\$2 201 869	-\$620 988	
TRITON IMAGING	\$201 442	(1 568)	100,00%	2 822 361	2 822 361	165 100		\$1 182 577	\$342 285	
ECA AMERICA LATINA	R\$ 380 000	-R\$ 42 374	99,74%	165 277	165 277	143 491		-	-R\$ 650 885	
ECA DEVELOPPEMENT	2 000	-	100,00%	2 000	2 000			-	(1 672)	
ECA SINGAPOUR	\$50 000	-\$16 204	100,00%	28 982	28 982	185 512		\$269 360	-\$23 138	

Chiffres en € à l'exception des éléments propres à CSIP Ltd (en GBP), 1Robotics, SSI et Triton (en USD), ECA America Latina (en BRL) et ESFE (en SGD).

4.4. Engagements hors bilan

a) Engagements donnés

en K€	2011	2010	Bénéficiaire	Motif de l'engagement
Catégorie d'engagements				
Cautions douanes		107	Douanes	
Garanties		4 562	Clients	
Garanties	4 666	4 666	Filiales	
Autres		4 600	Banque	Nantissement d'actifs
Engag. /marché à terme (monét.)				
Engag. /marché à terme (march.)				

A la clôture de l'exercice, le volume d'heures acquis au titre du DIF est de 434 heures.

- Les indemnités de départ à la retraite concernent celles limitativement définies dans le cadre de la Convention Collective de la Métallurgie pour le personnel cadre et non cadre. L'entreprise a choisi de ne pas provisionner ces engagements ni de les confier à un organisme tiers. Le montant s'élève à 36 616 € au 31/12/2011.

Les principaux paramètres utilisés pour l'exercice sont les suivants, étant précisé qu'il a été modifié le mode de départ et qu'il n'a pas été tenu compte de l'accord national interprofessionnel de juillet 2008 compte tenu de l'incertitude pouvant encore peser sur ses modalités d'application :

Mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire),
calcul de l'indemnité selon la convention collective de la Métallurgie,

- âge de départ supposé 65 ans,
- taux d'actualisation 3,72% (moyenne des taux des OAT 10 ans des 5 dernières années),
- taux de charge 50%,
- turn over : 10% jusqu'à 34 ans, 7% de 35 à 45 ans, 2% de 46 à 55 ans, 0% au-delà,
- taux de revalorisation des bases de calcul 2,7%,
- table de mortalité 2003-2005.

- Opérations de couverture de change.

Il n'y a aucune opération de couverture de change en cours au 31/12/2011.

b) Engagements reçus

en K€ Catégorie d'engagements	2011	2010	Sociétés
Avals			
Cautions douanes		107	Banques
Garanties		4 562	
Sûretés réelles reçues			
Effets escomptés non échus			
Abandon. créance.- clause retour à meilleure fortune		353	
Actions déposées			
Engag. /marché à terme (monét.)			Banques
Engag. /marché à terme (march.)			

4.5. Facteurs de risques

La société ECA en raison du caractère pluriel de ses activités et de la diversité de sa cible clientèle (Institutionnels, grands donneurs d'ordre industriels nationaux et étrangers), n'est pas surexposée à un risque industriel ou commercial particulier.

Son exposition au risque de taux est limitée car son endettement est limité.

Si une grande partie de l'activité d'ECA est à l'export, la part du chiffre d'affaires réalisée en devises étrangères reste limitée. Le risque de change est un risque sterling et plus dollar US. Cependant les opérations exposées font l'objet de couvertures par des flux commerciaux inverses.

Les risques liés à la propriété industrielle sont limités par nature en raison de la complexité des systèmes produits par ECA. La société pratique une politique de dépôt et d'entretien de brevets auprès de l'INPI.

La société ECA a été assignée dans le cadre d'une affaire de contrefaçon supposée de brevet concernant un produit qui représente moins de 4% du chiffre d'affaires du groupe ECA. Un expert nommé par le Tribunal a effectué sa mission et ECA a assigné son adversaire en nullité du brevet. En conséquence, au 31 décembre 2011, comme au 31 décembre 2010, aucune provision n'a été constituée dans les comptes du Groupe concernant cette affaire.

Un litige oppose actuellement les sociétés ECA EN et ECA à la société ENT ancien actionnaire d'ECA EN. Les conséquences de ce litige ne sont pas connues à la date d'arrêt des comptes du 31 décembre 2011. Parallèlement à ce litige, la société ENT a bloqué le paiement de créances non directement liées. La société ECA EN estime les demandes de la société ENT totalement infondées et n'a constitué aucune provision ni au titre du litige proprement, ni à celui des créances non directement liées.

La société n'intervient pas dans des domaines susceptibles d'avoir un impact en termes de risques environnementaux.

4.6. Assurances

Outre les polices à caractère obligatoire, la société ECA est également assurée au titre des dommages aux biens, de la responsabilité civile, des marchandises transportées, des essais de ses systèmes robotisés, de son parc informatique ainsi que des pertes d'exploitation.

4.7. Effectifs

Les effectifs moyens de l'exercice se répartissent comme suit :

	2011	2010
Effectif moyen employé	4	232
Effectif employé		
- salariés	4	243
- mis à disposition		
Cadres et professions supérieures	4	127
Techniciens et agents de maîtrise		42
Employés		43
Ouvriers		31

4.8. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale différée au 31/12/2011 s'analyse sur les bases suivantes :

(Seuls les accroissements ou allègements significatifs sont mentionnés dans ce tableau)

en K€	Scission partielle à ECA Robotics		
	Au 01/01/11	Variation	Au 31/12/11
1) Décalages certains ou éventuels			
participation des salariés	355	(355)	0
provision pour pertes à fin d'affaires	2	(2)	0
provision pour garantie générale	365	(365)	0
Total (allègements de la dette future)	722	(722)	0
2) Eléments à imputer			
Déficit reportable	0	0	0
moins-values à long terme	0	0	0
Total (allègements de la dette future)	0	0	0

4.9. Détail du compte Impôt sur les sociétés

La société ECA a pris l'option d'opter pour le régime de groupe institué par l'article 223 A du Code Général des Impôts à compter du 1^{er} janvier 2007.

Les filiales appartenant au périmètre d'intégration fiscale sont les suivantes : ECA EN, ECA Sinters, ECA CNAI, et ECA Faros.

La convention d'intégration fiscale fixe les modalités suivantes :

- les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires, qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ;
- les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mères) comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les sociétés intégrées qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement) ;
- les économies réalisées par le groupe grâce aux déficits (correctifs, crédits d'impôt non remboursables des déficitaires) sont conservées chez la société mère, et constatées en produits ou en charges.

en K€	Résultat	Base	IS correspondant	Résultat net
Résultat net comptable avant impôt	176	301	(100)	76
Résultat exceptionnel	(162)	0	0	(162)
Impôt taux réduit 15%	0	0	0	0
CIR (ECA SA)	0	0	0	0
Autres crédits ECA SA	0	0	0	0
Participation	0			0
Regularisations 2009	0	0	(19)	0
Effets de l'intégration fiscale *			(26)	(26)
	14	301	(146)	(131)

*Les effets de l'intégration fiscale portent principalement sur la contribution social additionnelle à l'impôt société pour -26 K€.

4.10. Honoraires des commissaires aux Comptes

Honoraires en charges	Montant	
	2011	2010
Total	115	269

4.11. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Rapports des Commissaires aux comptes

20.4.1.1 Comptes consolidés

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ECA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Écarts d'acquisition, frais de développement et actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement décrites en note 2.5.1 de l'annexe et nous nous sommes assurés que cette note fournit une information appropriée.
- Le Groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, des frais de développement et des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises selon les modalités décrites en notes 2.5.1, 2.5.2 et 2.5.6 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation et notamment le respect des procédures de revue par la direction du groupe des hypothèses retenues pour déterminer les prévisions actualisées de flux de trésorerie, celles-ci présentant par nature un caractère incertain.

Contrats à long terme

- Les résultats sur les contrats à long terme sont constatés à l'avancement selon les modalités décrites dans la note 2.5.8 de l'annexe. Ces résultats sont notamment dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, à revoir par sondages les calculs effectués par la société et à nous assurer du respect des procédures d'approbation de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Versailles et Marseille, le 24 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

BDO France - ABPR ILE DE FRANCE

Philippe Benech

MAZARS

Patrick Zirah

20.4.1.2 Comptes annuels

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ECA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 2.3 « immobilisations financières » de l'annexe expose les modalités d'appréciation de la valeur des titres de participation. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation et notamment le respect des procédures de revue par la Direction des hypothèses retenues pour actualiser les perspectives de rentabilité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Versailles et Marseille, le 24 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

BDO France - ABPR ILE DE FRANCE

Philippe Benech

MAZARS

Patrick Zirah

20.4.2. Autres vérifications effectuées par les contrôleurs légaux

Les contrôleurs légaux ont établi à l'attention du responsable des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

20.4.3. Informations financières figurant dans le document d'enregistrement non tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur

Néant

20.5. Date des dernières informations financières

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice clos le 31 décembre 2011.

20.6. Informations financières intermédiaires et autres

La société publie des informations financières tous les trimestres. A la date du dépôt du présent document, la société n'a pas publié d'informations financières intermédiaires depuis le 31 décembre 2011. Le communiqué relatif au chiffre d'affaires du premier trimestre 2012 est publié début mai 2012. Ce communiqué est disponible sur le site internet de la société www.ecagroup.com.

Ces informations n'ont pas fait l'objet d'examen ou audit.

20.7. Politique de distribution de dividendes

La société a la volonté de verser des dividendes, sans toutefois avoir arrêté une politique ferme en matière de répartition de ses bénéfices entre dividendes et financement des activités.

Tableau de distribution de dividendes au cours des 5 derniers exercices

Exercice concerné	Assemblée Générale	Résultat de l'exercice	Montant des dividendes distribués			Montant par action *		
			Dividendes bruts	Avoirs Fiscaux	Dividendes nets	Dividendes bruts	Avoirs Fiscaux	Dividendes nets
2010	21 juin-11	5 124 660 €	4 037 681 €		4 037 681 €	0,63 €		0,63 €
2009	17 juin-10	5 744 851 €	6 013 479 €		6 013 479 €	0,94 €		0,94 €
2008	16 juin-09	6 287 106 €	3 773 509 €		3 773 509 €	0,60 €		0,60 €
2007	17 juin-08	3 044 020 €	3 245 847 €		3 245 847 €	0,52 €		0,52 €
2006	14 juin-07	4 088 122 €	3 041 957 €		3 041 957 €	0,50 €		0,50 €

20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage :

La société ECA a été assignée dans le cadre d'une affaire de contrefaçon supposée de brevet concernant un produit qui représente moins de 4% du chiffre d'affaires du groupe ECA. Un expert nommé par le Tribunal a effectué sa mission et ECA a assigné son adversaire en nullité du brevet. En conséquence, au 31 décembre 2011, aucune provision n'a été constituée dans les comptes du Groupe concernant cette affaire.

Un litige oppose actuellement les sociétés ECA EN et ECA à la société ENT ancien actionnaire d'ECA EN. Les conséquences de ce litige ne sont pas connues à la date d'arrêté des comptes du 31 décembre 2011. Parallèlement à ce litige, la société ENT a bloqué le paiement de créances non directement liées. La société ECA EN estime les demandes de la société ENT totalement infondées et n'a constitué aucune provision ni au titre du litige proprement, ni à celui des créances non directement liées.

A ce jour, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale :

Aucun changement significatif dans la situation financière du Groupe n'est intervenu depuis le 31 décembre 2011.

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. Capital social

21.1.1. Montant du capital souscrit et capital potentiel

A la date d'enregistrement du présent document, le capital social de la Société s'élève à la somme de 3.207.599 € euros, divisé en 6.415.198 actions de 0,50 euro de valeur nominale intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

ECA SA a mis en place des plans de stocks options, de bons de souscription d'actions et de distribution d'actions gratuites depuis 2005. 3 plans sont encore en cours au 31 décembre 2011. Le nombre d'actions potentielles pouvant être créées s'élève à 235 250. Ces plans sont décrits dans la rubrique 4.2 « Engagement envers le personnel » paragraphe « Paiements en actions » de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.3.1 « comptes consolidés au 31 décembre 2011 » du présent document.

Toute modification du capital social ou des droits attachés aux actions qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts de la Société ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2011

	Actions	%	Droits de vote (1)	%
Groupe GORGE	3 377 350	52.65%	6 754 700	69.51%
Delta Lloyd	630 874	9.83%	630 874	6.49%
Auto détention	160 559	2.50%	0	0%
Divers nominatifs	90 952	1.42%	176 100	1.81%
Salariés (FCPE)	26 448	0.41%	26 448	0.27%
Public	2 129 015	33.19%	2 129 015	21.91%
Total	6 415 198	100%	9 717 137	100%

(1) un droit de vote double est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne.

Aucun pacte d'actionnaires ou convention n'a été conclu postérieurement à l'Assemblée Générale du 25 mai 2004.

21.1.2. Actions non représentatives du capital

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital.

21.1.3. Auto-contrôle

Dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2011, ECA SA détenait au 31 décembre 2011 160.559 actions en propre, soit 2,50% du capital social, valorisées 1 893 738 € au bilan, soit 11,79 € par action en moyenne. Au cours de bourse du 31 décembre 2011 de 16,27€, leur valeur s'élevait à 2 199 658,30€.

21.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Néant

21.1.5. Droit d'acquisition et/ou obligation attachés au capital souscrit mais non libéré

Néant

21.1.6. Option portant sur le capital d'une filiale

Néant

21.1.7. Tableau d'évolution historique du capital social

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions émises	Augmentation du capital social	Prime d'émission et d'apport	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Valeur nominale de l'action	Capital social
14/06/2007	Augmentation de capital en règlement du dividende	152 448	76 223	1 933 041	6 083 915	6 236 363	0,50 €	3 118 181 €
10/10/2007	Augmentation de capital Levée d'options	5 650	2 825	54 014	6 236 363	6 242 013	0,50 €	3 121 007 €
17/06/2008	Augmentation de capital en règlement du dividende	21 398	10 699	220 613	6 242 013	6 263 411	0,50 €	3 132 892 €
22/09/2008	Augmentation de capital Levée d'options	2 000	1 000	19 120	6 263 411	6 265 411	0,50 €	3 133 892 €
28/11/2008	Augmentation de capital Fusion Hytec	23 771	11 885	235 631	6 265 411	6 289 182	0,50 €	3 144 591 €
16/06/2009	Augmentation de capital en règlement du dividende	81 642	40 821	655 586	6 289 182	6 370 824	0,50 €	3 185 412 €
26/02/2010	Actionnariat salarié	26 494	13 247	273 683	6 370 824	6 397 318	0,50 €	3 198 659 €
09/09/2010	Augmentation de capital Levée d'options	11 700	5 850	111 852	6 397 318	6 409 018	0,50 €	3 204 509 €
25/10/2011	Actionnariat salarié	6 180	3 090	80 093	6 409 018	6 415 198	0,50 €	3 207 599

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger (article 4 des statuts):

- l'étude, la fabrication, l'achat, la location et la vente de tout matériel à applications civiles et militaires, concernant l'aviation, l'automobile, la navigation, tout moyen de locomotion et ceux entrant plus particulièrement dans le domaine de la mécanique de haute précision, des véhicules et engins sous-marins, du matériel spécialisé de structure électronique et informatique, de l'offshore, de la robotique, du nucléaire ainsi que les travaux d'étude et de recherche, les travaux à façon et les autres prestations qui s'y rapportent ;
- la création, l'acquisition, la location, la gestion et la vente de tous établissements industriels ou commerciaux nécessaires à l'activité sociale ;
- la création de tout bureau d'études, la prise, l'acquisition, l'exploitation, la cession de tous procédés, brevets ou licence de brevets ;
- la participation de la Société, par tout moyen, directement ou indirectement, dans toute opération pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;

- et généralement, toute opération industrielle, commerciale, financière, civile, mobilière ou immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

21.2.2. Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Conseil d'administration (articles 13,14 et 15 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à au moins une.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante-dix ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un tiers au moins des administrateurs, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Pouvoirs du conseil d'administration (article 16 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Direction générale (article 17 des statuts)

Directeur Général

La direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de soixante dix ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.

Le Conseil d'Administration peut choisir les Directeurs Généraux Délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de cinq.

La limite d'âge est fixée à soixante dix ans. Lorsqu'un Directeur Général délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.

Il n'existe pas de privilèges ni de restriction attachés à certaines actions ou catégories d'actions.

Droits de vote double (article 12 des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.

La conversion au porteur d'une action, le transfert de sa propriété, la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires peuvent être modifiés par décision des Assemblées Générales Extraordinaires et le cas échéant après ratification de l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

21.2.5. Assemblées générales d'actionnaires

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Convocation et réunions

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'Assemblée soit par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire. Dans le premier cas, chacun d'eux doit être également convoqué par lettre simple ou, sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Accès et représentation aux Assemblées

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, soit sous la forme d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée, le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expirant cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration ou le bureau de l'Assemblée auront toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives ou les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu.

Le vote par correspondance et l'établissement de procuration s'exercent selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Documentation

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Bureau et feuille de présence

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Quorum et vote en assemblées

Sous réserve des droits de vote double décrits au paragraphe ci-dessous, dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu de la loi ou des stipulations statutaires. Dans les assemblées spéciales, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la

deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. L'Assemblée statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, elle statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les dispositions réglementaires en vigueur.

21.2.6. Disposition des statuts qui pourrait avoir pour effet de retarder ou d'empêcher un changement de contrôle.

Néant

21.2.7. Franchissement de seuils

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir jusqu'au seuil légal de 5 %, le pourcentage prévu par les textes, est tenue d'en informer la Société, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote et le paiement du dividende est différé jusqu'à régularisation, dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital social en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale. (Extrait de l'article 10 des statuts)

21.2.8. Conditions concernant les modifications du capital qui seraient plus strictes que la loi

Les statuts de la société ne contiennent pas de conditions régissant les modifications du capital qui seraient plus strictes que la loi.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Il n'y a pas de contrat important à signaler en dehors des contrats conclus dans la marche normale des affaires auxquels l'émetteur ou tout autre membre du groupe est partie.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

La Direction du Groupe n'a pas connaissance d'informations provenant de tiers ou de déclaration d'expert ou d'intérêt qui devrait être mentionnées dans le présent document de référence.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents juridiques relatifs à la Société, devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable, peut être consulté au siège social de la Société.

Par ailleurs, les communiqués et avis financiers diffusés par le Groupe sont disponibles sur le site Internet : www.ecagroup.com

Pour plus de détail, la liste des informations financières publiées du 1^{er} janvier 2011 au 18 avril 2012 est rappelée en annexe 3.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

La rubrique 3.2 « Entreprises comprises dans le périmètre de consolidation » de l'annexe aux comptes consolidés recense l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2011. Le tableau des filiales et participation de ECA SA figure en rubrique 4.3 de l'annexe aux comptes individuels de la société.

Les comptes consolidés sont insérés dans le paragraphe 20.3.1 page 38 du présent document, les comptes individuels de ECA SA sont insérés au paragraphe 20.3.2 page 75.

26. LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Rapport de gestion incluant le rapport sur la gestion du groupe et le rapport sur les résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Annexe 2 : Rapport financier annuel

Annexe 3 : Document d'information annuel

Annexe 4 : Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2012

Annexe 5 : Rapports des commissaires aux comptes présentés à l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2012

ANNEXE 1 : RAPPORT DE GESTION

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis d'une part, en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions du Code de commerce et des statuts de notre Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31.12.2011, et d'autre part, en Assemblée Générale Extraordinaire afin de statuer sur les délégations et pouvoirs donnés au Conseil d'Administration dans le cadre d'opération de capital et sur une mise en conformité des statuts avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les convocations à la présente assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur et notamment les rapports des Commissaires aux Comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant, le rapport de gestion du groupe et les comptes consolidés, ont été mis à votre disposition au siège social de la Société dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Lors de l'Assemblée Générale, vous seront également présentés le rapport spécial du Président sur le fonctionnement du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et les rapports des Commissaires aux Comptes.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe (L.225-100, L.233-26 et L.232-1).

ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires 2011 s'élève à 129,1 M€ en croissance de 10.6% par rapport à 2010

L'année a également été caractérisée par des efforts de R&D toujours constants dans les domaines de la robotique et de la simulation avec des dépenses d'environ 9% du CA du Groupe.

Les activités Défense représentent 43.6% du chiffre d'affaires contre 53.5% en 2010. L'activité Défense du Groupe est détaillée dans les faits Marquants

Les activités civiles représentent 56.4% contre 46.5% en 2010. L'activité Civil du Groupe est détaillée dans les faits Marquants

PRINCIPAUX CHIFFRES CONSOLIDÉS

Bilan Consolidé

en M€	2011	2010
Actifs non courants	46,3	44,5
Actifs courants	104,9	100,8
Actifs destinés à être cédés	0,0	0,0
TOTAL ACTIF	151,2	145,3
Capitaux propres	51,9	51,5
Intérêts minoritaires	0,2	0,2
Passifs non courants	11,6	16,5
Passifs courants	87,5	77,1
Passifs destinés à être cédés	0	0
TOTAL PASSIF	151,2	145,3

Compte de résultat consolidé

(en M€)	2011	2010
Chiffre d'affaires	129,1	116,7
Résultat opérationnel courant	6,8	11,8
Résultat opérationnel	6,6	11,1
Résultat net avant cession d'activité	4,2	7,6
Résultat net	4,2	7,6
Part des minoritaires	0,0	0,0
Résultat net (part du Groupe)	4,1	7,6

LES RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

Le résultat opérationnel courant est en baisse de -42.4% à 6.8 M€. Le résultat opérationnel, après déduction des frais de restructuration se monte à 6.6 M€, en baisse de -40.5%.

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 4.2 M€ en 2011 contre 7.6 M€ en 2010.

La CVAE relative à l'exercice 2011 s'élève à 788 K€. Elle a été, conformément à la décision prise par le Groupe, présentée sur la ligne « impôt sur le résultat » du compte de résultat.

Les actifs non courants sont de 46.3 M€, en progression de 1.8 M€, impactés notamment par l'activation des frais de recherches et développements de l'exercice, l'extension des locaux du siège social, et les coûts de mise en place du nouvel ERP.

Les actifs courants sont en hausse de plus de 4 % à 104.9 M€. Cette hausse provient principalement du poste Client qui progresse de près de 11.1% à 6.7 M€ compensée par la baisse de la trésorerie de -3.7 M€, passant de 17.2 M€ au 31/12/2010 à 13.5 M€ à la clôture 2011.

Les capitaux propres sont en légère hausse à 52.1 M€ contre 51.7 M€ en 2010.

Les passifs non courants diminuent de près de -30% à 11.6 M€ du fait du fait du reclassement des dettes financières contractées auprès du pool bancaire à moins d'un an – voir §Risques de Crédit – covenants financiers.

La hausse de 13.5 % des passifs courants à 87.5 M€ provient d'une augmentation significative du poste fournisseurs, en lien avec l'activité du quatrième trimestre, ainsi que la hausse des dettes financières à moins d'un an.

La Capacité d'Autofinancement est en diminution d'environ -13 % à 9.2 M€, le BFR augmente de 7.8 M€.

L'ORGANISATION ET LES CHANGEMENTS DE PERIMETRE

Plusieurs opérations ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé :

- Création de ECA Développement, filiale à 100% de ECA SA. Cette nouvelle structure a pour vocation de permettre et faciliter les éventuelles opérations de croissances externes futures. Le capital social de cette filiale s'élève à 2 K€. Cette société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulon en date du 15 décembre 2011.
- Apport partiel d'actif à ECA ROBOTICS : Le management du Groupe ECA a séparé juridiquement les branches d'activité de la société ECA comme suit :
 - d'une part des activités opérationnelles d'exploitation et plus précisément des missions industrielles d'étude et de production d'équipements et de systèmes technologiques basés en particulier sur les technologies de la Robotique appliquées à des marchés de Défense (Naval, Terrestre, Sécurité intérieure) et des marchés Civils (Nucléaire, Oil & gas, Océanographie scientifique),
 - et d'autre part une activité de société holding.

L'objectif a été de rationaliser l'organisation juridique du Groupe en séparant clairement les activités de holding et les activités opérationnelles d'exploitation, afin :

- de donner une meilleure lisibilité des activités et des comptes du Groupe ;
- de se doter d'un outil pour mener des opérations futures de croissance externe ;
- de fournir aux organisations représentatives du personnel une information précise et pure des activités d'exploitation.

La société ECA a procédé à un apport partiel d'actif portant sur ses activités opérationnelles d'exploitation au profit de la société ECA ROBOTICS (anciennement dénommée CNAITEC, acquise sur le premier semestre 2011). La réalisation définitive de cette opération d'apport partiel d'actif est intervenue aux termes de l'Assemblée Générale Mixte de la société ECA en date du 21 juin 2011 et de décisions de l'associée unique de la société ECA ROBOTICS en date du même jour.

Le montant de l'apport net s'est élevé à 17.519.021 euros.

POLITIQUE SOCIALE

Au 31 décembre 2011, les effectifs s'élevaient à 599 personnes contre 602 à la fin de l'année 2010.

Le montant de la sous-traitance est de 19.4 M€ en 2011 contre 15.2 M€ l'exercice précédent ; le recours à la sous-traitance est lié à la nature des activités du Groupe et son niveau dépend de la particularité des affaires traitées.

Outre le recours à la sous-traitance, le Groupe fait également appel aux ressources de travail temporaire pour faire face aux pics de charge. Enfin, les sociétés du Groupe qui recourent partiellement à la sous-traitance et au travail temporaire s'assurent du respect des législations en vigueur en la matière.

Les accords d'intéressement conclus dans certaines filiales du Groupe, qui s'ajoutent à la participation légale, ont permis à leurs salariés de bénéficier des bons résultats de l'exercice.

En fin d'année 2010, la société a mis en place un PERCO, accompagné d'une politique d'amorçage et d'abondement.

SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES

Au 31 décembre 2011, l'endettement financier, qui correspond à la somme des emprunts, dettes financières et des concours bancaires (15.4 M€), nette des valeurs mobilières de placement (4.6 M€) et des disponibilités (8.9 M€) est positif et s'établit à 2.0 M€.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les axes principaux ont été les suivants :

- . Programme AUV (véhicule sous marin autonome),
- . Programme USV Inspector (drone de surface)
- . Simulateur d'entraînement au pilotage,
- . Poste de pilotage, contrôle commandes et électronique de puissance pour sous marins.

Les dépenses de R&D se sont élevées à 11.2 M€ dont 3.1 M€ de coûts de développement immobilisés dans les comptes consolidés.

Les crédits d'impôt recherche s'élèvent pour l'ensemble du groupe à 1.9 M€, dont 1.7 M€ passé en produit sur la période.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Nos activités, ne nécessitant pratiquement pas de substances dangereuses ou toxiques, ne présentent aucun risque important. Aucun site ECA n'est classé SEVESO.

DEGRE D'EXPOSITION AUX RISQUES

Risques de taux de change

Si près de la moitié de l'activité du groupe est à l'export, la part du chiffre d'affaires réalisée en devises étrangères reste limitée pour les sociétés françaises du groupe. Du fait du développement de l'activité de nos filiales étrangères, le risque de change se porte principalement sur le Dollar Américain et la livre Sterling.

ECA a mis en place une politique de suivi du risque de change consistant à prévoir l'ensemble des flux en devises du groupe constitué par ECA et ses filiales (encaissements et décaissements), à mesurer l'exposition nette du groupe par échéance et à éventuellement mettre en place une couverture de change si la position nette à une échéance identifiée le justifie. Cela nécessite une appréciation du risque d'évolution des cours, qui est émise par la direction d'ECA conseillée par ses banques. Du fait du caractère fréquent des flux en devises dans les deux sens, il n'a pas été nécessaire de mettre en place de couverture en 2011. L'endettement financier en devises est marginal, il ne peut être constitué que de concours bancaires courants temporaires des filiales étrangères.

en K€	GBP	USD	Autres
Actifs	751	3 323	39
Passifs	214	945	9
Position nette avant gestion	537	2 378	30
Positions hors bilan			
Position nette après gestion	537	2 378	30

Risques de taux d'intérêt

En K€	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà	Total
Passifs financiers	10 700	0	0	10 700
Actifs financiers	0	0	0	0
Position nette avant gestion	10 700	0	0	10 700
Hors bilan			0	0
Position nette après gestion	10 700	0	0	10 700

Compte tenu du faible niveau d'endettement du Groupe ECA, l'exposition au risque de taux est limitée.

Sensibilité aux variations des taux d'intérêts

La dette nette exposée à une variation des taux s'élève à environ 10.7 M€ au 31 décembre 2011 (69.3% de la dette brute).

Une hausse ou une baisse des taux d'intérêts de 100 points de base (+ ou -1 %) sur l'ensemble des courbes de taux aurait un impact d'environ + ou - 100 K€ sur la charge financière annuelle avant impôt du groupe, en prenant l'hypothèse d'une stricte stabilité de la dette et sans tenir compte des placements court terme.

Le Groupe ECA n'utilise plus de couverture de taux d'intérêts.

Risques de liquidité

Compte tenu de sa situation bilancielle actuelle, le Groupe est peu exposé au risque de liquidité.

Par ailleurs, ECA a signé en juillet 2008 avec son pool bancaire une convention de crédit d'un montant global de 20 M€ dont 5 M€ pour financer son BFR. En 2009, la société a tiré 2 M€ pour financer l'acquisition des titres de la société TRITON IMAGING Inc. En 2010, la société a tiré 4 M€ pour financer l'extension du bâtiment du siège social (2 M€), l'achat de hangars de stockage (1 M€), ainsi que le déploiement du nouvel ERP (1 M€). En 2011, la société a tiré 1 M€ pour financer le solde de l'extension du bâtiment sur siège social, et a utilisé sa ligne de BFR à hauteur de 4,5 M€.

En mars 2010, cette convention de crédit a été prorogé de 18 mois, et ce dans les mêmes conditions avantageuses.

Risques de Crédit - covenants financiers

Le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit.

- Le prêt consenti par le pool bancaire d'un montant de 11.500 K€ sur 5 ans fait l'objet de covenant financier. Il est exigible immédiatement en cas de non respect des covenants mis en place. Les ratios à respecter concernent l'endettement net et les cash flows disponibles. Ils font l'objet d'une attestation annuelle de nos commissaires aux comptes.

Les covenants ont été respectés au 31 décembre 2009, et le sont également au 31 décembre 2010. L'attestation 2011 sera délivrée après l'approbation des comptes clos au 31 décembre 2011. Le covenant « Cash flow disponible avant service de la dette / Service annuel de la dette » ne sera pas respecté au titre de l'exercice 2011. Suite à la rupture de ce covenant sur les comptes clos au 30 juin 2011, notre pool bancaire, de manière unanime, n'avait pas exigé le remboursement anticipé de notre dette, mais avait appliqué un doublement de la marge, tel que prévu au contrat, jusqu'au rétablissement de ces covenants. Cependant, et en respect de la norme IAS 1, l'intégralité de la dette a été classée à moins d'un an au passif du bilan consolidé 2011.

Risques sur actions

Au 31 décembre 2011, le Groupe ne possède aucun titre coté sur un marché réglementé.

Risques sur Engagements hors bilan liés à l'activité courante

	2011	2010
Cautions et garantie de marché	4 795	4 795
Effets escomptés non échus	0	0
Nantissements, hypothèques et sûretés inclus	0	4 600
Avais, cautions et garanties donnés	5 972	5 081
Autres	130	50
Total	10 897	14 526

Les engagements sont donnés dans le cadre de la gestion normale du groupe.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE

En Euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/12/2011	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de VM	17/06/2010	16/08/2012	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	21/06/2011	20/08/2013	1 000 000 €	Néant	Néant	1 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	21/06/2011	20/08/2013	1 000 000 €	Néant	Néant	1 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	21/06/2011	20/08/2013	1 000 000 €	Néant	Néant	1 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé	21/06/2011	20/08/2013	1 000 000 €	Néant	Néant	1 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	21/06/2011	28/08/2013	1% du capital	Néant	3.090 euros 6.180 actions	15.708 euros 31.416 actions
Autorisation d'émettre des options de souscription ou d'achat d'action	21/06/2011	20/08/2014	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	21/06/2011	20/08/2014	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture

EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Avec l'avancement des contrats A 350 XWB, le carnet de commandes début 2012 s'élève à 105 M€ (reste à facturer). Les tranches fermes de ces contrats s'achèveront en 2012, les discussions avec le client concernant la montée en cadence de production sont initialisées et un contrat pour les premiers postes de la 2ème ligne PREFAL a été notifié.

Néanmoins cette part de l'activité sera amenée à décroître mécaniquement sur l'exercice. En revanche le secteur Défense devrait se rééquilibrer grâce aux prises de commandes du 2ème semestre 2011, et au volume des offres actuellement en négociation.

Le Chiffre d'Affaires global devrait ainsi rester stable ou en légère diminution après une année 2011 très forte. Il est rappelé que l'organisation industrielle du Groupe, par le recours systématique à la sous-traitance de fabrication des sous ensembles, est en mesure d'absorber des variations d'activités sans impact majeur sur son taux de marge (Le Chiffre d'Affaires du groupe est ainsi passé de 88,6 M€ à 128,3 M€ entre 2008 et 2011 à effectif constant de 598 collaborateurs)

La vigilance est cependant de mise compte tenu de l'environnement économique défavorable dans les pays occidentaux.

TITRES EN BOURSE

Evolution du cours et des volumes échangés sur le compartiment C de Euronext Paris de Nyse Euronext depuis le 1^{er} janvier 2011 :

Mois	Plus Haut	Plus Bas	Nbre de titres échangés	Capitaux en milliers d'euros
janv-11	17,64	16,30	137 695	2 349
févr-11	17,20	15,90	71 857	1 188
mars-11	18,00	16,10	87 472	1 493
avr-11	18,10	16,45	88 699	1 524
mai-11	16,97	16,23	48 577	807
juin-11	17,10	16,10	54 308	914
juil-11	17,49	15,88	45 861	764
août-11	16,24	12,80	68 282	974
sept-11	15,15	13,05	46 682	654
oct-11	14,52	13,48	43 116	605
nov-11	14,00	12,50	19 998	264
déc-11	14,00	12,70	31 596	423
janv-12	13,99	13,21	17 343	236
févr-12	14,99	13,80	31 532	458

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes consolidés du Groupe ECA et les comptes annuels de la société mère que nous soumettons à votre approbation. Vos commissaires aux comptes relatent dans leurs rapports l'accomplissement de leur mission.

PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ECA

Les états financiers du Groupe ECA ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

Le bilan consolidé est présenté sous la forme courant / non courant. Sont considérés comme courants les actifs et passifs directement liés au cycle d'exploitation (part à moins d'un an).

Le compte de résultat consolidé est présenté par nature.

La date de clôture de l'ensemble des sociétés consolidées est le 31 décembre.

Les comptes sociaux des différentes sociétés intégrées sont arrêtés conformément aux règles du Plan Comptable Général du pays respectif de chaque filiale. L'harmonisation des comptes est faite dans le cadre de l'émission de comptes consolidés aux normes IFRS.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit pour l'exercice à 129.1 M€ contre 116.7 M€ l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant est en baisse de plus de 42% à 6.8 M€ contre 11.8 M€. Le résultat opérationnel, après déduction des coûts de restructurations se monte à 6.6 M€ contre 11.1 M€.

Le résultat net avant cession d'activité s'élève à 4.2 M€ en 2011 contre 7.6 M€ en 2010.

Le résultat net après cession d'activité s'établit à 4.2 M€ contre 7.6 M€ l'exercice précédent.

Ce résultat net consolidé se répartit comme suit :

- part du groupe : 4.2 M€
- part des minoritaires : 0.0 M€

Par ailleurs, vous trouverez dans l'annexe aux comptes consolidés toutes les informations relatives aux variations du périmètre intervenues au cours de l'exercice 2011.

Nous vous demandons d'approuver ces comptes (Article L.225-100 du Code de commerce)

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE ECA

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Les principes comptables généralement admis ont été appliqués conformément à la législation française en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Le chiffre d'affaires s'établit pour l'exercice à 3.7 M€ contre 47.6 M€ l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 0.7 M€ contre 2.7 M€ l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à -0.5 M€.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à 0.2 M€ contre 4.5 M€ l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2011 se traduit par une perte de 0.1 M€ contre un bénéfice de 5.1 M€ l'exercice précédent.

Nous vous demandons d'approuver ces comptes sociaux (Article L.225-100 du Code de commerce).

Par ailleurs, nous vous demandons de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 4.436 €.

INFORMATION CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu	Valeur titres (en €)		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals données par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
ECA CSIP	£ 180 000	£761 355	100,00%	2 591 633	0	26 617		£1 110 319	-\$533 046	
ECA ROBOTICS	17 556 021	(1 903)	100,00%	17 554 118	17 554 118			39 317 686	1 975 970	
ECA CNAI	1 138 940	1 425 988	100,00%	2 313 087	2 313 087			42 809 425	679 350	
OD ECA	84 054	103 281	60,00%	51 942	51 942			-	(71 139)	
ECA FAROS	1 000 000	1 705 614	98,00%	980 000	980 000	268 548	2 666 350	14 699 966	1 963 644	
ECA SINDEL	100 000	375 808	96,02%	96 020	96 020	3 345 341	1 600 000	5 662 541	225 534	
ECA EN	130 000	4 170 963	100,00%	10 869 242	10 469 242	1 904 434	400 000	11 957 244	162 471	
ECA SINTERS	4 000 000	(1 347 113)	100,00%	4 000 000	4 000 000	210 822		13 802 910	767 381	
1ROBOTICS	\$ 500 000	(453 761)	81,00%	307 504	57 504			-	-\$32 336	
SSI	\$15 000	\$2 321 799	100,00%	862 457	862 457	593 857		\$2 201 869	-\$620 988	
TRITON IMAGING	\$201 442	(1 568)	100,00%	2 822 361	2 822 361	165 100		\$1 182 577	\$342 285	
ECA AMERICA LATINA	R\$ 380 000	-R\$ 42 374	99,74%	165 277	165 277	143 491		-	-R\$ 650 885	
ECA DEVELOPPEMENT	2 000	-	100,00%	2 000	2 000			-	(1 672)	
ECA SINGAPOUR	\$50 000	-\$16 204	100,00%	28 982	28 982	185 512		\$269 360	-\$23 138	

Les données pour ECA CSIP sont exprimées en Livre Sterling ;

Les données pour SSI, Triton Imaging et 1Robotics sont exprimées en US Dollars.

Les données pour ESFE sont exprimées en Dollars de Singapour.

Les données pour ECA America Latina sont exprimées en Réal Brésilien.

PRISES DE PARTICIPATION INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

Création de ECA Développement qui est filiale à 100% de ECA SA,

Apport partiel d'actif portant sur ses activités opérationnelles d'exploitation au profit de la société ECA ROBOTICS (anciennement dénommée CNAITEC).

AFFECTATION DU RESULTAT ET DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 131.330 Euros.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Origine

- Perte de l'exercice : (131.330) €
- Auquel s'ajoute le Report à Nouveau..... 12.027.503 €

Affectation

- **A titre de dividende aux actionnaires**..... 3.220.099 €
Soit 0,50 Euros pour chacune des 6.440.198 actions composant le capital social,
- **Le solde, au compte Report à Nouveau,**
Qui se trouve ainsi porté à 8.676.074 €

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 14 septembre 2012.

Conformément à l'article 243 *bis* du CGI, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI.

Ce dividende pourra être soumis, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, ou sur option des bénéficiaires aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts prévoyant un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 21%.

Ce dividende sera soumis aux dispositions des articles L 136-6 et L 136-7 du Code de la sécurité sociale en ce qu'elles prévoient pour les personnes physiques le paiement à la source des prélèvements sociaux s'élevant à la date de mise en paiement du dividende à 15,5%.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au compte report à nouveau.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 6.440.198 actions composant le capital social à la date de ce jour, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Paiement du dividende en actions

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts, de décider que les actionnaires disposeront d'une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions créées avec jouissance du premier jour de l'exercice en cours.

Cette option portera sur la totalité du dividende mis en distribution.

Les actions créées en paiement du dividende seraient émises à un prix égal à 90% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date de l'assemblée générale, diminuée du montant net du dividende soit 0,50 euros conformément aux dispositions de l'article L.232-19 du Code de commerce.

L'option pour le paiement du dividende en actions devra être exercée par les actionnaires auprès des intermédiaires financiers habilités du 28 juin 2012 au 14 août 2012 inclus.

A l'expiration de ce délai, le dividende ne pourra plus être payé qu'en numéraire.

Lorsque le montant des dividendes auquel il a droit ne correspondra pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra :

- soit recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soultte en espèces,
- soit obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant immédiatement la différence en numéraire.

Les actions ainsi émises porteront jouissance au 1^{er} janvier 2012.

Pour les actionnaires qui opteront pour un versement en numéraire, les sommes leur revenant seront mises en paiement à l'issue de la période d'option, à compter du 14 septembre 2012.

Des bulletins de souscription seront mis à la disposition des actionnaires.

Nous vous demandons de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour constater le nombre des actions émises et apporter les modifications nécessaires à l'article des statuts relatif au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, conclure tous accords, prendre toutes dispositions pour assurer la bonne fin de l'opération et, généralement, faire tout ce qui serait utile et nécessaire.

Distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices :

Afin de nous conformer aux dispositions légales (article 243 bis du Code Général des Impôts), nous vous rappelons que les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

Exercice concerné	Date de l'Assemblée Générale	Résultat de l'exercice	Dividendes nets distribués	Montant éligible à la réfaction	Montant non éligible à la réfaction	Montant par action
2010	21 juin 2011	5.124.660 €	4.037.681 €	4.037.681 €		0,63 €
2009	17 juin 2010	5.744.851 €	6.013.479 €	6.013.479 €		0,94 €
2008	16 Juin 2009	6.287.106 €	3.773.509 €	3.773.509 €	-	0,60 €

Les charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4)

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 4.436 Euros et l'impôt correspondant.

Informations sur les délais de paiement fournisseurs (article D441-4 du code de commerce)

Au 31/12/2011, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élève à 1 277 K€. Sur ce solde, 43% des dettes fournisseurs sont payables à 30 jours. A noter que 55% des dettes fournisseurs étaient échues au 31 décembre 2011, et ont été réglées depuis.

Pour rappel, au 31/12/2010, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 11 671 K€. Sur ce solde, 25% des dettes fournisseurs étaient payables à 30 jours, 13% des dettes fournisseurs étaient payables à 60 jours, et 47% des dettes étaient composées de factures non parvenues en date de clôture des comptes. A noter que 15% des dettes fournisseurs étaient échues au 31 décembre 2010.

LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Actionnariat de la société (L.233-13 du Code de commerce)

La répartition du capital et des droits de vote est la suivante au 31 décembre 2011 :

Nom	31/12/2011				31/12/2010			
	Nbr actions détenues	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote	Nbr actions détenues	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
Groupe Gorgé	3 377 350	52,65%	6 754 700	69,51%	3 377 350	52,70%	6 070 140	67,18%
Delta Lloyd	630 874	9,83%	630 874	6,49%	630 874	9,84%	630 874	6,98%
Auto détention	160 559	2,50%	0		161 380	2,52%	n/a	
Divers nominatifs	90 952	1,42%	176 100	1,81%	99 784	1,56%	195 056	2,16%
Salariés (FCPE)	26 448	0,41%	26 448	0,27%	24 348	0,38%	24 348	0,27%
Public	2 129 015	33,19%	2 129 015	21,91%	2 115 282	33,00%	2 115 282	23,41%
	6 415 198	100,00%	9 717 137	100,00%	6 409 018	100,00%	9 035 700	100,00%

(1) un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne.

Conformément à l'article L.233-13 du Code de commerce, le tableau susvisé mentionne l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2008, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 % ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au sein du présent rapport.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.
- A la connaissance de la société, il n'existe pas d'engagement de conservation des titres de la société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite « Loi Dutreil » du 1^{er} août 2003.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 13 à 16.
- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, il n'existe pas de délégations en cours à la date de la présente assemblée, autres que celles figurant dans le tableau figurant aux présentes.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration.

PACTE D'ACTIONNAIRES

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par les Sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce ou de la société qui contrôle votre société au sens du même article y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société ou des sociétés mentionnées aux articles L 228-13 et L 228-93 du Code de commerce.

A perçu au cours de l'exercice écoulé :

- **M. Dominique VILBOIS, Président directeur Général**
 - . Rémunération versée par la Société : Néant
 - . Avantages en nature : Néant
 - . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : Néant
 - . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant
 - . Par ailleurs, Monsieur Dominique Vilbois a perçu une rémunération de 164.162 Euros brut de la société Groupe Gorgé, dont 35.000 Euros de rémunération variable.
- **M. Jean Pierre GORGE, Administrateur**
 - . Rémunération versée par la Société : Néant
 - . Avantages en nature : Néant
 - . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : Néant
 - . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant
 - . Par ailleurs, Monsieur Jean-Pierre GORGE a perçu une rémunération de 132.000 Euros brut plus 4.877 Euros d'avantage en nature versées par la société PELICAN VENTURE qui détient 61.23% de la société Groupe Gorgé.
- **M. Raphaël GORGE, représentant la société «Groupe Gorgé »**
 - . Rémunération versée par la Société : Néant
 - . Avantages en nature : Néant
 - . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : Néant
 - . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant

- . Par ailleurs, Monsieur Raphaël GORGE a perçu une rémunération de 140.000 Euros brut plus 9.455 Euros d'avantage en nature versées par la société PELICAN VENTURE qui détient 61.23% de la société Groupe Gorgé.
- **M. Loïc Le BERRE, Administrateur**
 - . Rémunération versée par la Société : Néant
 - . Avantages en nature : Néant
 - . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : Néant
 - . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant
 - . Par ailleurs, Monsieur Loïc le BERRE a perçu une rémunération de 146.200 Euros brut, dont 20.000 Euros de rémunération variable, plus 5.649 Euros d'avantage en nature de la société Groupe Gorgé.
- **M. Jean Louis SAMBARINO**
 - . Rémunération versée par la Société : 139.121 € brut
 - . Avantages en nature : 3.000 € (véhicule)
 - . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : Néant
 - . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant
- **Mme Catherine BENON épouse GORGE**
 - . Rémunération versée par la Société : Néant
 - . Avantages en nature : Néant
 - . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : Néant
 - . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant

Les mandataires sociaux de la société ECA qui ont perçu une rémunération dans les sociétés contrôlées sont indiqués ci-avant. Il n'existe aucune autre forme de rémunération ou engagement (variable, retraite complémentaire, indemnités...).

L'évolution des rémunérations brutes sur les trois dernières années a été la suivante :

Administrateur	2008	2009	2010
Dominique VILBOIS	62.585	177.777	232.412
Jean-Pierre GORGE	132.000	132.000	132.000
Raphaël GORGE	120.000	140.000	140.000
Loïc Le BERRE	112.691	122.703	175.345
Jean Louis SAMBARINO		97.246	107.957

M. Vilbois a été nommé Président Directeur Général de ECA SA le 28 novembre 2008

Les contrats de travail des mandataires sociaux ne comportent aucune clause particulière (régime de retraites complémentaires, clauses de non concurrence, indemnités ou avantages dus en cas de cessation ou changement de fonctions).

- Stocks Options et actions gratuites:

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Nombre attribué	Nombre Attribué définitivement	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre exercés en 2011	Nombre non exercés au 31/12/2011
Plan du 8/12/09 :	16/06/09						
<u>-Options</u>							
Mr Vilbois		30.000	15.000	31/03/15	10.92 €	0	30.000
Mr Sambarino		10.000	5.000	31/03/15	10.92 €	0	10.000
<u>-Actions gratuites</u>							
Mr Vilbois		7.500	7.500	31/03/14	0 €	0	7.500
Mr Sambarino		2.500	2.500	31/03/14	0 €	0	2.500

La levée des options de souscription ainsi que l'attribution définitive de ces actions gratuites sont subordonnées à l'atteinte d'objectifs financiers annuels.

Pour les levées d'options d'achat et les souscriptions par les mandataires sociaux, 20% des actions doit être maintenue au nominatif jusqu'à la cessation des fonctions de mandataire social.

Pour les cessions d'actions (attribuées gratuitement) par les mandataires sociaux, 20% des actions doit être maintenue au nominatif jusqu'à la cessation des fonctions de mandataire social.

OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

Néant

ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice (L.225-211 al. 2 du Code de commerce)

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (animation du cours), la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

-	Nombre d'actions achetées :	81.076
	Cours moyen des achats :	15.57 €
-	Nombre d'actions vendues :	79.797
	Cours moyen des ventes :	15.43 €
-	Montant total des frais de négociation :	0 €
	Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice :	5.426
	Valeur évaluée au cours d'achat :	73.170 €
	Valeur nominale :	13.49 €

Programme de rachats d'actions - article L.225-209 du code de commerce

Aucun achat d'actions n'est intervenu depuis le 21 juin 2011 dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2011.

Au 31 décembre 2011, ECA détient 155.133 actions propres valorisées au coût d'achat de 1.821 K€ au poste Valeur mobilière de placement, soit 11.74 € par action en moyenne.

Après ces opérations, ECA détient au 31 décembre 2011, 160 559 actions propres valorisées au coût d'achat de 1 894 K€.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article 225-40 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à l'article 225-38 du Code de Commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé, après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration. Vos Commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous signalons que sur délégation de l'Assemblée Générale mixte du 21 juin 2011, le conseil d'administration aux termes de ses réunions du 21 juin 2011 et 25 octobre 2011 a décidé d'augmenter le capital de 3.090 euros par émission de 6.180 actions nouvelles réservées au salariés adhérents du plan d'épargne entreprise du groupe, souscrites intégralement par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement entreprise.

Il est précisé que suite à l'apport partiel d'actif intervenu en date du 21 juin 2011, l'ensemble des salariés de la société ECA ont été transférés sur la société ECA ROBOTICS, à l'exception de 4 salariés.

Les dispositions de l'articles L.225-102 du Code de commerce prévoit que rapport présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale rend compte annuellement de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et établit la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise.

A cet égard, la participation des salariés au capital de la société ECA s'établit à 26 448 actions.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société ECA et des sociétés qui lui sont liées (Groupe ECA) s'établit à 0,41%.

LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (L.225-129 du Code de commerce)

- ***Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titre et de valeurs mobilières***

Pour faciliter les opérations de croissance externe, nous vous demandons de bien vouloir conférer au conseil d'administration une délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 10 % du capital social. Ce plafond serait indépendant de celui de l'ensemble des plafonds prévus pour les autres délégations en matière d'augmentation de capital.

- ***Autorisation d'utiliser ces délégations et autorisations en période d'offre publique***

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le conseil d'administration pour une durée de 18 mois si les titres de la Société viennent à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les délégations qu'il vous est demandé par ailleurs de lui consentir et que vous lui avez consentis consenties aux termes des 10^{ème} à 18^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2011 en période d'offre publique. Cette autorisation ne serait utilisable que dans le cadre de l'exception de réciprocité conformément à la législation applicable.

- ***Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions (L. 225-209)***

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir comptes des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 21 juin 2011.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ECA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 45 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 28.980.855 euros.

EXTENSION D'OBJET SOCIAL

Nous vous proposons de préciser l'objet social et de l'étendre aux activités suivantes :

- La prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations, l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement.

. L'animation, la gestion et la direction effective de sociétés ou de groupes de sociétés, la réalisation de prestations de service de nature administrative, juridique, comptable et financière au profit de toutes sociétés commerciales, industrielles ou artisanales, la mise en place de développement stratégique au profit des mêmes sociétés.

L'article 4 des statuts devra être modifié corrélativement.

MISE EN HARMONIE DES STATUTS AVEC LES DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES EN VIGUEUR

Nous vous proposons de mettre en conformité les statuts de la société avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur et en conséquence de procéder à diverses modifications statutaires portant notamment sur les articles suivants :

- Article 10 – FORME ET CESSIION DES ACTIONS : Il est envisagé de mettre à jour les dispositions relatives aux renseignements pouvant être demandés par la société au titre des articles L.228-2 et suivants du Code de commerce et les dispositions relatives aux obligations déclaratives dans le cadre des franchissements de seuils.
- Article 22 – ASSEMBLEES GENERALES : Il est envisagé de mettre à jour les dispositions relatives à :
 - o Convocation et réunion : Les modalités et délais de convocation sont précisées.
 - o Accès et représentation aux assemblées : Les modalités d'accès, de représentation et de vote par correspondance sont précisées et complétées.
 - o Documentation : Le droit de communication temporaire et permanent des actionnaires est complété.
 - o Quorum et vote en assemblées : Le quorum requis pour la tenue des assemblées générales ordinaire et extraordinaire est mis à jour.

Nous vous proposons en conséquence :

- d'adopter les modifications statutaires présentées ci-dessus ;
- de modifier corrélativement les articles 10 et 22 des statuts.

LISTE DES MANDATS au 31/12/2011

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, alinéa 4, nous vous indiquons la liste des mandats et fonctions des différents membres du Conseil d'Administration.

Nom et prénom	Monsieur Jean-Pierre GORGE
Date de première nomination	A.G. du 25 mai 2004
Date d'échéance du mandat	2017
Fonction principale exercée dans la société	Administrateur Administrateur de GROUPE GORGÉ SA Président de PELICAN VENTURE SAS
Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Vice-Président et Membre du Conseil de Surveillance de SOPROMECA PARTICIPATION SA Président du Conseil d'Administration de AUPLATA SA Vice Président et Membre du Conseil de Surveillance de Promelys Participations SA Gérant de AF MATHURINS CAMMANDITE SARL
Nom et prénom	Monsieur Dominique VILBOIS
Date de première nomination	Cooptation CA du 22 septembre 2008 et ratification AG du 16 juin 2009 Nomination PDG CA 28 novembre 2008
Date d'échéance du mandat	2014
Fonction principale exercée dans la société	Président Directeur Général Président d'ECA Sintors Gérant d'ECA DEVELOPPEMENT
Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Représentant permanent de la société ECA Présidente de ECA ROBOTICS Administrateur de SAS ECA Cnai, ECA EN, ECA Sintors, ECA Robotics et ECA Faros

Nom et prénom Date de première nomination Date d'échéance du mandat Fonction principale exercée dans la société Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Monsieur Raphaël GORGE AG du 15 juin 2006 2017 Représentant Permanent Groupe Gorgé au conseil ECA Président Directeur Général et administrateur de GROUPE GORGÉ SA Directeur Général Délégué de PELICAN VENTURE SAS Président du Conseil de Surveillance de SOPROME PARTICIPATIONS SA Président de NUCLEACTION SAS (filiale de Groupe Gorgé) Gérant de la SCI THOUVENOT Gérant de la SCI AUSSONNE Gérant de la SCI DES CARRIERES Président de STONI SAS Représentant permanent de la société GROUPE GORGÉ SA au poste de Président de CNAITEC SAS. jusqu'au 18 mars 2011 Représentant permanent de PELICAN VENTURE SAS au Conseil d'Administration de la société AUPLATA SA. Représentant permanent de la société GROUPE GORGÉ SA au poste de Président de FINU 4 SAS. Président du Conseil de Surveillance de Promelys Participations SA
Nom et prénom Date de première nomination Date d'échéance du mandat Fonction principale exercée dans la société Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Monsieur Loïc LE BERRE AG du 15 juin 2006 2012 Administrateur Membre du Conseil de Surveillance de SOPROME PARTICIPATIONS SA Administrateur de AUPLATA SA Gérant de ALOA Consulting Représentant de Pélican Venture, comme Membre du Conseil de Surveillance de Promelys Participations SA
Nom et prénom Date de première nomination Date d'échéance du mandat Fonction principale exercée dans la société Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Monsieur Jean Louis SAMBARINO AG du 17 juin 2008 2014 Administrateur Représentant permanent de la société ECA Présidente de ECA Faros ; Administrateur des sociétés ECA Robotics, ECA Csip, OD ECA et ECA Sindel
Nom et prénom Date de première nomination Date d'échéance du mandat Fonction principale exercée dans la société Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Madame Catherine BENON épouse GORGE AG du 21 juin 2011 2017 Administrateur Gérante de Immobilière DENON SARL

Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration dans sa séance du 13 avril 2006 est revenu sur le choix de la modalité d'exercice de la direction générale et a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de direction générale.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat de commissaires aux comptes ne vient à expiration à l'issue de la présente réunion.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous indiquons que le mandat d'administrateur de Monsieur Loïc LE BERRE arrive à expiration à l'issue de la prochaine assemblée.

Il est demandé aux actionnaires de renouveler son mandat pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir dans l'année 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Votre conseil vous invite à approuver par vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'administration

RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION - ASSEMBLEE GENERALE DU 7 juin 2012

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 alinéa 1 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé en vertu des dispositions prévues aux articles L 225-177 à L 225-186 du Code de commerce.

1. Etat des options de souscription et d'achat (225-184 al 1) attribuées aux mandataires sociaux et salariés de la société et des sociétés contrôlées :

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nature de l'option (S ou A)	Nombre d'options attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre d'options exercées en 2011	Options non exercées au 31/12/2011
Plan 2009	17/06/2008	08/12/2009	S	1,9% du capital 120.000 actions	31/03/2015	10,92 € par action	0	58.500

2. Options consenties aux mandataires sociaux au cours de l'année 2011 (225-184 al2)

Néant

3. Options exercées par les mandataires sociaux au cours de l'année 2011 (225-184 al2)

Néant

4. Options consenties durant l'année 2011 aux dix salariés de la société dont le nombre d'options consenties est le plus élevé : (225-184 al 3)

Néant

5. Options exercées durant l'année 2011 par les dix salariés de la société dont le nombre d'actions achetées ou souscrites est le plus élevé : (225-184 al 3)

Néant

Le Conseil d'administration

**RAPPORT SPECIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS - ASSEMBLEE GENERALE DU
7 juin 2012**

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé en vertu des dispositions prévues aux articles L 225-197-1 à L225-197-3 du Code de commerce.

- **Etat des actions gratuites (225-197 al 2) attribuées aux mandataires sociaux et salariés de la société et des sociétés contrôlées :**

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nombre d'actions gratuites attribuées	Date d'attribution définitive	Date d'expiration du délai de conservation	Solde des actions gratuites au 31/12/2011	Valeur des actions (cours d'ouverture au jour de l'attribution)
Plan 2009	17/06/2008	08/12/2009	0,5% du capital 30.000 actions	31/03/2012	31/03/2014	26.750	13,35 €

- **Actions gratuites consenties aux mandataires sociaux au cours de l'année 2011 (225-197-4)**

Néant

- **Actions gratuites consenties à des salariés au cours de l'année 2011 (225-197-4)**

Néant

Le Conseil d'administration

Tableau financier art. R.225-81 et R.225-102 du Code de Commerce.

Société ECA : Tableau financier

Nature des indications	<i>2011</i>	<i>2010</i>	<i>2009</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
Capital social	3 207 599	3 204 509	3 185 412	3 144 591	3 121 007
Nombre d'actions émises	6 415 198	6 409 018	6 370 824	6 289 182	6 148 495
Valeur nominale d'une action	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Nombre maximal d'actions à créer	235 250	281 650	462 050	312 050	319 500
Chiffre d'affaires hors taxes	3 666 984	47 597 910	43 339 176	34 479 863	27 707 366
Résultats avant impôts, participation, amortissements & provisions	3 292 083	5 817 717	7 191 293	7 680 418	1 756 011
Impôt sur les bénéfices	(145 783)	514 140	(511 689)	(96 410)	952 763
Résultats après impôts et participation mais avant amortissements & provisions	3 146 300	5 976 946	6 255 410	7 320 758	2 708 771
Résultats après impôts, participation, amortissements & provisions	(131 330)	5 124 659	5 744 851	6 287 106	3 044 020
Résultats distribués			6 013 479	3 773 509	3 245 078
Par action résultat après impôt et participation mais avant amortissements & provisions *	0,49	0,93	1,13	1,22	0,44
Par action résultat après impôt, participation, amortissements & provisions *	-0,02	0,80	0,90	1,00	0,49
Dividende net attribué à chaque action		0,63	0,94	0,6	0,52
Effectif moyen des salariés	4	232	228	211	174
Montant de la masse salariale	250 288	9 771 670	8 471 412	7 317 580	6 634 310
Cotisations sociales et avantages sociaux	391 394	5 099 517	4 548 499	3 869 442	3 196 508

* calcul prorata temporis pour l'augmentation de capital en 2006, 2007 et 2008

Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 décembre 2011

Sociétés <i>En euros</i>	Valeurs nettes d'inventaire
I – Titres de participation	
1. Sociétés françaises	
a/ Titres de participation cotés	
b/ Titres de participation non cotés	
ECA CNAI	2 313 087
ECA FAROS	980 000
ECA SINTERS	4 000 000
ECA EN	10 469 242
ECA ROBOTICS	17 554 118
ECA Développement	2 000
2. Sociétés étrangères	
a/ Titres de participation cotés	
Néant	
b/ Titres de participation non cotés	
SSI	862 457
ECA CSIP	0
OD ECA	51 942
ECA SINDEL	96 020
1ROBOTICS	57 504
ESFE	28 982
AMERICA LATINA	165 277
TRITON IMAGINGECA	2 822 360
	39 402 989
II – Autres titres immobilisés	
1. Sociétés françaises	
a/ Titres cotés	
b/ Titres non cotés	
-Giac	16 010
2. Sociétés étrangères	
a/ Titres cotés	
Néant	
b/ Titres non cotés	
Néant	
	16 010
III – Valeurs mobilières de placement	
a/ SICAV et certificats de dépôts	
b/ actions françaises cotées	
c/ actions propres	1 893 738
	1 893 738
Total général (I + II + III)	41 312 738

Tableau financier art. 24-11 du décret du 29 novembre 1983

Société ECA : Tableau des filiales et participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu	Valeur titres (en €)		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
ECA CSIP	£ 180 000	£761 355	100,00%	2 591 633	0	26 617		£1 110 319	-£533 046	
ECA ROBOTICS	17 556 021	(1 903)	100,00%	17 554 118	17 554 118			39 317 686	1 975 970	
ECA CNAI	1 138 940	1 425 988	100,00%	2 313 087	2 313 087			42 809 425	679 350	
OD ECA	84 054	103 281	60,00%	51 942	51 942			-	(71 139)	
ECA FAROS	1 000 000	1 705 614	98,00%	980 000	980 000	268 548	2 666 350	14 699 966	1 963 644	
ECA SINDEL	100 000	375 808	96,02%	96 020	96 020	3 345 341	1 600 000	5 662 541	225 534	
ECA EN	130 000	4 170 963	100,00%	10 869 242	10 469 242	1 904 434	400 000	11 957 244	162 471	
ECA SINTERS	4 000 000	(1 347 113)	100,00%	4 000 000	4 000 000	210 822		13 802 910	767 381	
1ROBOTICS	\$ 500 000	(453 761)	81,00%	307 504	57 504			-	-\$32 336	
SSI	\$15 000	\$2 321 799	100,00%	862 457	862 457	593 857		\$2 201 869	-\$620 988	
TRITON IMAGING	\$201 442	(1 568)	100,00%	2 822 361	2 822 361	165 100		\$1 182 577	\$342 285	
ECA AMERICA LATINA	R\$ 380 000	-R\$ 42 374	99,74%	165 277	165 277	143 491		-	-R\$ 650 885	
ECA DEVELOPPEMENT	2 000	-	100,00%	2 000	2 000			-	(1 672)	
ECA SINGAPOUR	\$50 000	-\$16 204	100,00%	28 982	28 982	185 512		\$269 360	-\$23 138	

Les données pour ECA CSIP sont exprimées en Livre Sterling ;

Les données pour SSI, Triton Imaging et 1Robotics sont exprimées en US Dollars.

Les données pour ESFE sont exprimées en Dollars de Singapour.

Les données pour ECA America Latina sont exprimées en Réal Brésilien.

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux au cours des précédentes années :

	2007	2008	2009	2010	2011
Jean-Pierre GORGÉ					
ECA SA	x	x	x	x	x
Groupe Gorgé (ex FINUCHEM)	x	x	x	x	x
BEMA Ingénierie (1)	x				
CIMLEC Industrie	x				
MELCO	x	x	x		
BERTIN Technologies (2)	x	x			
LASER Technologies	x				
FTS	x				
PELICAN VENTURE	x	x	x	x	x
SOPROMECC Participations	x	x	x	x	x
AUPLATA SA		x	x	x	x
PROMELYS PARTICIPATION				x	x
AF MATHURINS COMMANDITE					x
Dominique VILBOIS					
ECA SA		x	x	x	x
ECA CNAI		x	x	x	x
ECA EN		x	x	x	x
ECA SINTERS		x	x	x	x
ECA FAROS		x	x	x	x
ECA ROBOTICS					x
ECA DEVELOPPEMENT					x
Raphaël GORGÉ					
Groupe Gorgé (ex FINUCHEM)	x	x	x	x	x
SCI THOUVENOT	x	x	x	x	x
PELICAN VENTURE	x	x	x	x	x
LES PATUREAUX (3)	x	x	x	x	
AUPLATA SA	x	x	x	x	x
CLF	x	x	x		
ECA SA	x	x	x	x	x
CIMLEC Industrie	x				
MELCO	x	x	x		
SOPROMECC Participations	x	x	x	x	x
RECIF Technologies	x	x			
SCI Des Carrières	x	x	x	x	x
SCI Aussonne	x	x	x	x	x
NTS SAS	x	x			
NTC Technologie	x	x			
STONI SAS	x	x	x	x	
Buildings & Lives Security Compagny SAS	x	x			
Finuchem Développement		x			
FINU 2 SAS		x			
NUCLEACTION		x	x	x	x
FINU 4 SAS			x	x	x
NTC Nucléaction SAS	x	x	x	x	
CNAITEC		x	x	x	x
PROMELYS PARTICIPATION				x	x
STONI					x
Loïc LE BERRE					
ALOA CONSULTING	x	x	x	x	x
ECA SA	x	x	x	x	x
SOPROMECC Participations	x	x	x	x	x
AUPLATA SA			x	x	x
PROMELYS PARTICIPATION				x	x
LES PATUREAUX (3)				x	
Jean Louis SAMBARINO					
ECA SA		x	x	x	x
ECA FAROS	x	x	x	x	x
ECA ROBOTICS					x
Catherine BENON épouse GORGE					
ECA SA					x
IMMOBILIERE DENON					x

(1) société ayant fait l'objet d'une cession en septembre 2006 et ayant déclaré sa cessation des paiements en octobre 2006

(2) société ayant fait l'objet d'une cession en janvier 2008

(3) société liquidée le 1er juillet 2010

ANNEXE 2 : RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent document de référence inclut tous les éléments du rapport financier annuel mentionné à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, ainsi qu'à l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Les documents mentionnés à l'article 222-3 du règlement précité et les paragraphes correspondants du présent document de référence sont précisés ci-après.

- Comptes annuels de ECA SA :
 - o paragraphe 20.3.2 « comptes annuels de ECA SA au 31 décembre 2011 »
- Comptes consolidés de ECA SA :
 - o paragraphe 20.3.1 « comptes consolidés au 31 décembre 2011 »
- Rapport de gestion :
 - o annexe 1
- Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel :
 - o paragraphe 1.2 « attestation du responsable du document de référence »
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels :
 - o paragraphe 20.4.1.2 « rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels »
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés :
 - o paragraphe 20.4.1.1 « rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés »

ANNEXE 3 : DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Les communiqués et avis financiers diffusés par le Groupe sont disponibles sur le site Internet : www.ecagroup.com

Date	Type de document	Référence
07/02/11	Nouveau contrat avec la DGA dans le secteur de la robotique navale	www.ecagroup.com
24/02/11	Chiffre d'affaires 2010 supérieur à l'objectif : 116,7 M€ en croissance de 22%	www.ecagroup.com
28/03/11	Nouveau contrat de robotique sous-marine avec la Direction Général de l'Armement	www.ecagroup.com
18/04/11	Résultats Annuels 2010	www.ecagroup.com
29/04/11	Mise à disposition du rapport annuel 2010	www.ecagroup.com
05/05/11	Publication du Chiffres d'Affaires du premier trimestre 2011	www.ecagroup.com
26/05/11	Erratum sur les résolutions proposées à l'AG du 21 juin 2011	www.ecagroup.com
28/07/11	Chiffre d'Affaires premier semestre 2011 : 56,6 M€ en progression du 8,8%	www.ecagroup.com
13/09/11	Signature d'un contrat pour le fourniture de simulateurs aéronautiques en Russie	www.ecagroup.com
14/09/11	Résultats Semestriels 30 juin 2011	www.ecagroup.com
24/10/11	Chiffre d'Affaires troisième trimestre 2011	www.ecagroup.com
05/12/11	Signature d'un nouveau contrat sur l'ALISTER 200 pour le Japon	www.ecagroup.com
17/01/12	Signature d'un contrat pour le fourniture de robots COBRA MK2 avec la Direction Générale de l'Armement	www.ecagroup.com
21/02/12	Chiffres d'affaires 2011	www.ecagroup.com
16/04/12	Résultats Annuels 2011	www.ecagroup.com

ANNEXE 4 : TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 7 JUIN 2012

A caractère ordinaire :

Première résolution – Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels de cet exercice arrêtés à cette date se soldant par une perte de 131.330 Euros, et prend acte de la présentation du rapport du Président.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés (article 39-4 du Code Général des Impôts), s'élevant à 4.436 €, et le montant de l'impôt sur les sociétés correspondant.

Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve tels qu'ils sont présentés, les comptes de l'exercice se soldant par un résultat net part du groupe bénéficiaire de 4.144.686 Euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution – Conventions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires sur le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application des dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les termes dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées, conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce.

Ces conventions donnent lieu chacune et dans l'ordre où elles figurent dans le rapport spécial à un vote distinct auquel n'ont pas pris part les personnes intéressées au sens de l'article L.225-40 du Code de commerce.

Quatrième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 131.330 € de la manière suivante :

Origine

- Perte de l'exercice :(131.330) €

- Auquel s'ajoute le Report à Nouveau..... 12.027.503 €

Affectation

- **A titre de dividende aux actionnaires.....3.220.099 €**

Soit 0,50 Euros pour chacune des 6.440.198

actions composant le capital social,

- **Le solde, au compte Report à Nouveau,**

Qui se trouve ainsi porté à8.676.074 €

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 14 septembre 2012.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI.

Ce dividende pourra être soumis, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, ou sur option des bénéficiaires aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts prévoyant un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 21%.

Ce dividende sera soumis aux dispositions des articles L 136-6 et L 136-7 du Code de la sécurité sociale en ce qu'elles prévoient pour les personnes physiques le paiement à la source des prélèvements sociaux s'élevant à la date de mise en paiement du dividende à 15,5%.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au compte de report à nouveau.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 6.415.198 actions composant le capital social à la date de ce jour, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Dividende global	Montant éligible à la réfaction	Montant non éligible à la réfaction
2008	3.773.509,20 € <i>Soit 0,60 € par action</i>	3.773.509,20 €	-
2009	6.013.478,92 € <i>Soit 0,94 € par action</i>	6.013.478,92 €	-
2010	4.037.681,34 € <i>Soit 0,63 € par action</i>	4.037.681,34 €	-

Cinquième résolution – Paiement du dividende en actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts, de proposer à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions créées avec jouissance du premier jour de l'exercice en cours.

Cette option porte sur la totalité du dividende mis en distribution.

Les actions créées en paiement du dividende seront émises à un prix égal à 90% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date de l'assemblée générale, diminuée du montant net du dividende soit 0,50 Euros, conformément aux dispositions de l'article L.232-19 du Code de commerce.

L'option pour le paiement du dividende en actions devra être exercée par les actionnaires auprès des intermédiaires financiers habilités du 28 juin 2012 au 14 août 2012 inclus.

A l'expiration de ce délai, le dividende ne pourra plus être payé qu'en numéraire.

L'option concernera le montant total du dividende pour lequel elle est offerte.

Lorsque le montant des dividendes auquel il a droit ne correspondra pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra :

- soit recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces,
- soit obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant immédiatement la différence en numéraire.

Les actions ainsi émises porteront jouissance au 1er janvier 2012.

Pour les actionnaires qui opteront pour un versement en numéraire, les sommes leur revenant seront mises en paiement à l'issue de la période d'option, à compter du 14 septembre 2012.

Des bulletins de souscription seront mis à la disposition des actionnaires.

La présente Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour constater le nombre des actions émises et apporter les modifications nécessaires à l'article des statuts relatif au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, conclure tous accords, prendre toutes dispositions pour assurer la bonne fin de l'opération et, généralement, faire tout ce qui serait utile et nécessaire.

Sixième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Loïc LE BERRE

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler Monsieur Loïc LE BERRE dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, en qualité d'administrateur pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Septième résolution – Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, soit à ce jour 644.019 actions, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale mixte du 21 juin 2011 dans sa huitième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ECA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises,

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 45 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 28.980.855 Euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

A caractère extraordinaire :

Huitième résolution – Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

1. Autorise le Conseil d'Administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
3. Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10% du capital social au jour de la présente Assemblée, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.
4. Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière.

Neuvième résolution – Utilisation des délégations en période d'offre publique

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L.233-33 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

1. Autorise le Conseil d'administration, si les titres de la Société viennent à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les délégations et/ou autorisations qui lui ont été consenties aux termes des 10ème à 18ème résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2011 et de la 8ème résolution de la présente Assemblée,
2. Décide de fixer à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale, la durée de la présente autorisation.
3. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions prévues par la loi, la présente autorisation.

Dixième résolution – Extension et précision de l'objet social et modifications statutaires corrélatives

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide de préciser l'objet social et de l'étendre aux activités suivantes :

- La prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations, l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement.
- L'animation, la gestion et la direction effective de sociétés ou de groupes de sociétés, la réalisation de prestations de service de nature administrative, juridique, comptable et financière au profit de toutes sociétés commerciales, industrielles ou artisanales, la mise en place de développement stratégique au profit des mêmes sociétés.

L'Assemblée générale décide en conséquence de modifier comme suit l'article 4 des statuts qui sera désormais libellé comme suit :

« ARTICLE 4 – OBJET

La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

· L'étude, la fabrication, l'achat, la location et la vente de tous matériels à applications civiles et militaires, concernant l'aviation, l'automobile, la navigation, tous moyens de locomotion et de ceux entrant plus particulièrement dans le domaine de la mécanique de haute précision, des véhicules et engins sous-marins, du matériel spécialisé de structure électronique et informatique, de l'offshore, de la robotique, du nucléaire ainsi que les travaux d'étude et de recherche, les travaux à façon et les autres prestations qui s'y rapportent ;

· La création, l'acquisition, la location, la gestion et la vente de tous établissements industriels ou commerciaux nécessaires à l'activité sociale ; et plus généralement la prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations, l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement.

. L'animation, la gestion et la direction effective de sociétés ou de groupes de sociétés, la réalisation de prestations de service de nature administrative, juridique, comptable et financière au profit de toutes sociétés commerciales, industrielles ou artisanales, la mise en place de développement stratégique au profit des mêmes sociétés,

. La création de tous bureaux d'études, la prise, l'acquisition, l'exploitation, la cession de tous procédés, brevets ou licence de brevets ;

. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;

. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes. »

Onzième résolution – Mise en harmonie des statuts avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du projet de nouveaux statuts modifiés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide de mettre en conformité les statuts de la société avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur et en conséquence de procéder à diverses modifications statutaires portant notamment sur les articles suivants :

- Article 10 – FORME ET CESSION DES ACTIONS : Il est envisagé de mettre à jour les dispositions relatives aux renseignements pouvant être demandés par la société au titre des articles L.228-2 et suivants du Code de commerce et les dispositions relatives aux obligations déclaratives dans le cadre des franchissements de seuils.
- Article 22 – ASSEMBLEES GENERALES : Il est envisagé de mettre à jour les dispositions relatives à :
 - o Convocation et réunion : Les modalités et délais de convocation sont précisées.
 - o Accès et représentation aux assemblées : Les modalités d'accès, de représentation et de vote par correspondance sont précisées et complétées.
 - o Documentation : Le droit de communication temporaire et permanent des actionnaires est complété.
 - o Quorum et vote en assemblées : Le quorum requis pour la tenue des assemblées générales ordinaire et extraordinaire est mis à jour.

L'Assemblée Générale décide en conséquence :

- d'adopter les modifications statutaires présentées ci-dessus ;
- de modifier corrélativement comme suit les articles 10 et 22 des statuts.

« ARTICLE 10 – FORME ET CESSION DES ACTIONS

1. Les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominative ou au porteur.

2. Jusqu'à leur entière libération, les actions sont obligatoirement nominatives et sont inscrites au nom de leur titulaire à un compte tenu par la société.

3. Conformément aux dispositions légales et réglementaires, les droits des titulaires seront représentés par une inscription en compte à leur nom :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité

4. La société est en droit de demander, à tout moment, conformément aux articles L.228-2 et L.228-3 du Code de Commerce, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central d'instruments financiers qui assure la tenue du compte émission de ses titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappées. Ces renseignements doivent lui être communiqués dans les délais fixés par décret. Elle peut, par ailleurs, demander aux personnes inscrites sur la liste fournie par le dépositaire central et

dont la société estime qu'elles pourraient être inscrites pour le compte de tiers, les informations concernant les propriétaires des titres, et ce, conformément aux articles L.228-2 et suivants du Code de Commerce.

La société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

5. Elles sont librement négociables sous réserve des dispositions législatives et réglementaires. Elles se transmettent par virement de compte à compte.

6. Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

ARTICLE 22 - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Convocation et réunions

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Trente-cinq jours avant toute Assemblée Générale, il est publié au BALO un avis préalable. Les Assemblées sont convoquées par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social quinze jours avant la date de l'assemblée. Cette insertion est répétée dans le BALO.

L'insertion dans un journal d'annonces légales peut être remplacée par une convocation faite aux frais de la société par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire, si toutes les actions sont nominatives.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, si ce mode est utilisé, sont convoqués par lettre ordinaire ; ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée, s'ils adressent à la Société le montant des frais de recommandation.

Accès et représentation aux assemblées

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées ou voter par correspondance sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et enregistrés à son nom au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Le vote par correspondance et l'établissement de procuration s'exercent selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix.

La notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut être faite par voie électronique

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.

Le formulaire de vote par correspondance et la procuration donnée par un actionnaire sont signés par celui-ci, le cas échéant, par un procédé de signature électronique sécurisée au sens du décret n° 2001-272 du 30 mars 2001 pris pour l'application de l'article 1316-4 du code civil, ou par un procédé de signature électronique arrêté par le conseil d'administration consistant en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel il s'attache.

L'actionnaire peut utiliser le formulaire électronique de vote à distance ou de procuration proposé sur le site de la société consacré à cet effet, s'il parvient à la société la veille de la réunion de l'assemblée générale au plus tard à 15 heures, heure de Paris. Ce formulaire électronique comporte la signature électronique dans les conditions prévues au présent article.

Documentation

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la société.

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la société et, le cas échéant, à l'exercice de l'ensemble de leurs droits.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

A compter du jour où il peut exercer son droit de communication préalable à toute assemblée générale, chaque actionnaire a la faculté de poser, par écrit, des questions auxquelles le conseil d'administration est tenu de répondre au cours de la réunion. La réponse à une question écrite est réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figure sur le site Internet de la société.

Bureau et feuille de présence

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Quorum et vote en assemblées

Sous réserve des droits de vote double décrits à l'article 12 alinéa 4 ci-dessus, dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu de la loi ou des stipulations statutaires.

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

L'assemblée générale extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. L'assemblée statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, elle statue aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par tous moyens techniques appropriés décidés par le conseil d'administration. »

Douzième résolution – Pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité requises par la loi et les décisions prises ci-dessus.

ANNEXE 5 : AUTRES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 7 JUIN 2012

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES - ASSEMBLEE GENERALE MIXTE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L-225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de location en faveur d'ECA ROBOTICS

Personnes concernées : Dominique VILBOIS, Jean-Louis SAMBARINO

Nature et objet : votre Conseil d'Administration du 21 juin 2011 a autorisé ECA à consentir un bail à loyer, pour un usage commercial, pour les locaux 262 rue des Frères Lumière et 809 avenue de Draguignan, ZI de TOULON Est, 83130 LA GARDE. Ce bail est conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 21 juin 2011, moyennant un loyer annuel de 650 000 €uros HT.

Modalités : au titre de l'exercice 2011, ECA a facturé à la société ECA ROBOTICS un loyer de 361 000 €uros

II. Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

2.1 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de détachement avec la société GROUPE GORGE

Par cette convention, Monsieur Dominique VILBOIS, salarié de GROUPE GORGE a été détaché au sein de votre Société, afin d'y assumer les fonctions de mandataire social.

A ce titre, la Société GROUPE GORGE a facturé en 2011 à la société ECA un montant de 327.000 €uros.

2.2 Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 21 juin 2011, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 26 avril 2011.

Acquisition des titres de la société CNAITEC par ECA SA au GROUPE GORGE

Personnes concernées : Raphaël GORGE, Jean-Pierre GORGE et Loïc LE BERRE, administrateurs de votre société et de la société GROUPE GORGE.

Nature et objet : le 1er janvier 2011, ECA SA a acquis, auprès de la société GROUPE GORGE, 100 % des titres de la société CNAITEC.

Modalités : CNAITEC a été acquise pour le montant de ses capitaux propres, soit 16 827 €uros.

ECA SA s'est portée garant pour ECA SINDEL

Personne concernée : Jean-Louis SAMBARINO

Nature et objet : le 21 mars 2011, ECA SA s'est portée garant pour ECA SINDEL dans le cadre de l'émission de caution par HSBC BRESIL pour obtenir un contrat commercial.

Modalités : Le montant de la caution est de : 2 719 448 Reais pour une durée de 12 mois à compter du 21 mars 2011.

Fait à Versailles et Marseille, le 24 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

BDO France - ABPR ILE DE FRANCE

Philippe Benech

MAZARS

Patrick Zirah

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital social sans suppression du droit préférentiel de souscription

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 7 JUIN 2012

8ème résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider d'une émission de valeurs mobilières donnant accès au capital sans suppression du droit préférentiel de souscription, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une émission. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération :

- Emission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
- Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10% du capital social au jour de la présente Assemblée, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport de votre Conseil d'Administration appelle de notre part l'observation suivante :

- Le Conseil d'Administration ne précisant pas dans son rapport les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, nous ne pouvons pas donner notre avis sur les choix des éléments de calcul du prix d'émission.
- Cette opération serait réalisée sans suppression du droit préférentiel de souscription, l'article L.225-132 du Code de Commerce ne prévoyant qu'un droit de préférence à la souscription des actions émises pour réaliser une augmentation de capital en numéraire.

Par ailleurs, le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'opération serait réalisée.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Versailles et Marseille, le 24 avril 2012

Les Commissaires aux comptes

BDO France - ABPR ILE DE FRANCE

Philippe Benech

MAZARS

Patrick Zirah

FAITS MARQUANTS	7
PERSPECTIVES 2012	10
1. PERSONNES RESPONSABLES	11
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT	11
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	11
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	11
2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	11
2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	11
2.3. TABLEAU RELATIF A LA PUBLICITE DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	12
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	12
3.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES SELECTIONNEES	12
3.2 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES POUR DES PERIODES INTERMEDIAIRES	13
4. FACTEURS DE RISQUES	13
4.1 RISQUES JURIDIQUES	13
4.2 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX	13
4.3 RISQUE DE CREDIT ET/OU DE CONTREPARTIE	13
4.4 RISQUES OPERATIONNELS	14
4.5 RISQUE DE LIQUIDITE	15
4.6 RISQUES DE MARCHE	15
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	16
5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	16
5.1.1. DENOMINATION SOCIALE	16
5.1.2. LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT	16
5.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE	16
5.1.4. SIEGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION APPLICABLE	16
5.1.5. HISTORIQUE	17
5.2. INVESTISSEMENTS	18
5.2.1. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES	18
5.2.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS	18

5.2.3. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS POUR LESQUELS LES ORGANES DE DIRECTION ONT DEJA PRIS DES ENGAGEMENTS FERMES.	18
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	18
6.1. PRINCIPALES ACTIVITES	18
6.2. PRINCIPAUX MARCHES	18
6.3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS QUI AURAIENT PU INFLUENCER LES ACTIVITES OU LES MARCHES DE LA SOCIETE	19
6.4. DEPENDANCE DE LA SOCIETE VIS-A-VIS DES BREVETS, LICENCES OU AUTRES	19
6.5. ELEMENTS SUR LESQUELS EST FONDEE TOUTE DECLARATION DE L'EMETTEUR CONCERNANT SA POSITION CONCURRENTIELLE	20
7. ORGANIGRAMME	21
7.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE	21
7.2. LISTE DES FILIALES IMPORTANTES	23
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	24
8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24
8.2. QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	25
9.1. SITUATION FINANCIERE	25
9.2. RESULTAT D'EXPLOITATION	25
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	25
10.1. CAPITAUX PROPRES	25
10.2. SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE	25
10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT	25
10.4. RESTRICTIONS EVENTUELLES A L'UTILISATION DES CAPITAUX	25
10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR REALISER LES INVESTISSEMENTS PREVUS	25
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	25
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	26
12.1. TENDANCES RECENTES	26
12.2. TENDANCES POUR 2012 ET STRATEGIE FUTURE	26
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	26

<u>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</u>	27
14.1. MEMBRE DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GENERALE	27
14.2. CONFLITS D'INTERETS	27
<u>15. RÉMUNERATION ET AVANTAGES</u>	27
15.1. REMUNERATIONS VERSEES AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	27
15.2. PENSIONS, RETRAITES OU AUTRES AVANTAGES	27
<u>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</u>	27
16.1. ECHEANCE ET DUREE DES MANDATS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	27
16.2. CONTRATS DE SERVICE ENTRE LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LA SOCIETE OU SES FILIALES	27
16.3. COMITE DE L'AUDIT ET COMITE DE REMUNERATION	27
16.4. CONFORMITE AUX REGLES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	27
16.5 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTROLE INTERNE	28
16.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	35
<u>17. SALARIÉS</u>	36
17.1. NOMBRE DE SALARIES ET REPARTITION	36
17.2. PARTICIPATIONS ET STOCKS OPTIONS DES MANDATAIRES	36
17.3. PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE L'EMETTEUR	36
<u>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</u>	36
18.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	36
18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	36
18.3. ACTIONNARIAT DE CONTROLE	36
18.4. ACCORD POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	36
<u>19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</u>	36
<u>20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'EMETTEUR</u>	37
20.1. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	37
20.2. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	37
20.3. ETATS FINANCIERS	38
20.3.1. COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011	38
20.3.2. COMPTES ANNUELS DE ECA SA AU 31 DECEMBRE 2011	75

20.4. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES	92
20.4.1 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	92
20.4.2. AUTRES VERIFICATIONS EFFECTUEES PAR LES CONTROLEURS LEGAUX	96
20.4.3. INFORMATIONS FINANCIERES FIGURANT DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT NON TIREES DES ETATS FINANCIERS VERIFIES DE L'EMETTEUR	96
20.5. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	96
20.6. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES	96
20.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	96
20.8. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE :	96
20.9. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE :	97
<u>21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</u>	<u>97</u>
21.1. CAPITAL SOCIAL	97
21.1.1. MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT ET CAPITAL POTENTIEL	97
21.1.2. ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	97
21.1.3. AUTO-CONTROLE	97
21.1.4. VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION	97
21.1.5. DROIT D'ACQUISITION ET/OU OBLIGATION ATTACHES AU CAPITAL SOUSCRIT MAIS NON LIBERE	97
21.1.6. OPTION PORTANT SUR LE CAPITAL D'UNE FILIALE	98
21.1.7. TABLEAU D'EVOLUTION HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL	98
21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	98
21.2.1. OBJET SOCIAL	98
21.2.2. DISPOSITIONS DES STATUTS, D'UNE CHARTE OU D'UN REGLEMENT CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	99
21.2.3. DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D'ACTIONS EXISTANTES.	100
21.2.4. ACTIONS NECESSAIRES POUR MODIFIER LES DROITS DES ACTIONNAIRES	100
21.2.5. ASSEMBLEES GENERALES D'ACTIONNAIRES	100
21.2.6. DISPOSITION DES STATUTS QUI POURRAIT AVOIR POUR EFFET DE RETARDER OU D'EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.	102
21.2.7. FRANCHISSEMENT DE SEUILS	102
21.2.8. CONDITIONS CONCERNANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL QUI SERAIENT PLUS STRICTES QUE LA LOI	102
<u>22. CONTRATS IMPORTANTS</u>	<u>102</u>
<u>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</u>	<u>102</u>
<u>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</u>	<u>102</u>
<u>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</u>	<u>103</u>
<u>26. LISTE DES ANNEXES</u>	<u>103</u>

<u>ANNEXE 1 : RAPPORT DE GESTION</u>	104
<u>ANNEXE 2 : RAPPORT FINANCIER ANNUEL</u>	126
<u>ANNEXE 3 : DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL</u>	127
<u>ANNEXE 4 : TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 7 JUIN 2012</u>	128
<u>ANNEXE 5 : AUTRES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 7 JUIN 2012</u>	136



Siège Social

ZI Toulon Est - BP 242 - Rue des Frères Lumière
83078 Toulon cedex 09

Tél : +33 4 94 08 90 00 - Fax : +33 4 94 08 90 70
www.eca.fr